

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

9 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
2	Dépôt d'un rapport	4
3	Approbation de l'ordre du jour	4
4	Note de politique internationale (NPI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles: «La Fédération Wallonie-Bruxelles et les relations internationales: une nouvelle histoire à écrire»	4
4.1	Discussion.....	4
5	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	27
5.1	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Taux de pauvreté infantile et plan de lutte contre la pauvreté»	28
5.2	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Lancement de TV5MONDEplus, plateforme numérique de la francophonie»	28
5.3	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «IPTV – vaste opération policière internationale»	29
5.4	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne «Les oubliés du numérique» à l'occasion de la journée internationale de l'alphabétisation»	30
5.5	Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée mondiale de l'alphabétisation et fracture numérique»	30
5.6	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bas salaires des gardes d'enfants»	31
5.7	Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi de la note méthodologique sur le chantier des bâtiments scolaires»	32
5.8	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée ««Union sacrée» des universités francophones autour de l'intelligence artificielle»	33
5.9	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Présence de 500 spectateurs à un match de football à Mons»	33
5.10	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise de la saison au niveau du football amateur»	34
5.11	Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sous-financement de l'enseignement supérieur et augmentation constante de la population étudiante»	35

5.12	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de l'interpellation par Infor Jeunes sur la prolongation de la session du troisième quadrimestre pour les étudiants boursiers».....	36
5.13	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Inquiétude des directions de l'enseignement spécialisé concernant les projets d'intégration».....	37
5.14	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suppression des intégrations temporaires totales».....	37
5.15	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scolarisation d'enfants et de jeunes primo-arrivants du centre Fedasil d'Herbeumont».....	38
6	Débat thématique: «Lien culture-école dans le contexte de la Covid-19» (Article 84 du règlement)	39
7	Projets de motion	56
7.1	Vote nominatif	56
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	61

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 10h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

1 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

2 Dépôt d'un rapport

M. le président. – Nous avons reçu le rapport relatif au cadastre des subventions 2019 (doc. 114 (2020-2021) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

3 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 3 septembre 2020, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 9 septembre 2020.

Mme Groppi, M. Beugnies, M. Mugemangango, Mme Bernard et Mme Pavet ont déposé une motion en conclusion de l'interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Extension de la gratuité des fournitures scolaires à la deuxième maternelle et au-delà». Mme Chabbert, M. Soieresse Njall et Mme Galant ont déposé une motion pure et simple en conclusion de la même interpellation.

Mme Pavet, Mme Bernard, M. Liradelfo et Mme Lekane ont déposé une motion en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement du secteur culturel et perspectives». M. Segers, Mme Emmery et M. Maroy ont déposé une motion pure et simple en conclusion de la même interpellation.

Je vous propose de procéder au vote sur ces motions à la fin de nos travaux. (*Assentiment*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

4 Note de politique internationale (NPI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles: «La Fédération Wallonie-Bruxelles et les relations internationales: une nouvelle histoire à écrire»

4.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la Note de politique internationale (NPI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles: «*La Fédération Wallonie-Bruxelles et les relations internationales: une nouvelle histoire à écrire*».

La conférence des présidents a fixé les temps de parole suivants: 25 à 30 minutes pour la présentation par le ministre-président, 15 minutes par groupe politique reconnu et 5 minutes pour DéFI. Le gouvernement disposera ensuite de 20 minutes pour apporter des réponses. Les groupes politiques reconnus pourront alors répliquer pendant 5 minutes; ce temps est de 2 minutes pour DéFI.

La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Mesdames, Messieurs les Députés, merci de me donner l'occasion, au nom du gouvernement, de présenter la NPI du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'en suis très heureux parce que les relations internationales, comme beaucoup d'autres compétences, beaucoup d'autres secteurs ont été ces derniers mois touchés par la crise et la pandémie que nous connaissons. Je suis convaincu que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit rayonner sur la scène internationale, aujourd'hui plus que jamais. Avec humilité certes, mais aussi avec détermination, avec volontarisme et efficacité.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas se complaire dans l'isolement. Vouloir la démocratie, c'est la vouloir pour toutes et tous. Vouloir la liberté, c'est la vouloir pour toutes et tous. Vouloir une existence digne, c'est aussi la vouloir pour toutes et tous. Chaque pas, même infime, qui pourra être accompli devra l'être. Telle est pour la Fédération Wallonie-Bruxelles la raison d'être présente sur la scène internationale. Tels sont les engagements de mon gouvernement.

La situation internationale dans laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles doit développer les politiques liées à ses compétences institutionnelles est aujourd'hui fortement troublée. Nous connaissons de nombreux problèmes: la révolution technologique, les dérèglements climatiques, les tensions migratoires, les menaces sur les droits humains, la montée des populismes et des extrémismes, le terrorisme international ou encore les risques de pandémie.

Cette NPI, qui s'inscrit dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), est à la fois volontaire, ambitieuse et responsable. Ses objectifs sont clairement identifiés afin de répondre aux défis actuels. Des pistes nouvelles sont tracées et la réorientation d'outils et de programmes existants est recommandée. Dans un souci de valoriser les moyens investis dans certains pays, il est nécessaire que l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit encadrée par une évaluation rigoureuse, permettant d'éclairer les décisions politiques.

Cette NPI se tourne aussi résolument vers les jeunes, cette jeunesse enthousiaste à l'idée de réenchanter la planète détient les clés de demain. La Fédération Wallonie-Bruxelles entend aider cette jeunesse à surmonter les défis humains, sociaux, culturels, sociétaux, politiques, actuels et futurs. Enfin, cette NPI réaffirme clairement la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale.

Nous avons convenu avec la Région wallonne de déposer une note par entité. Chacune, traitant de compétences différentes, dispose dès lors de sa propre déclaration politique. Cela permet d'affirmer clairement les objectifs de chacun, ce qui évite l'écueil du manque de lisibilité, mais aussi du manque de visibilité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien sûr, nous nous sommes concertés avec le ministre-président de la Wallonie, notamment sur les aspects relatifs à Wallonie-Bruxelles International (WBI). Nous avons fait le choix de déposer deux notes plutôt qu'une qui, par le passé, réunissait davantage un agglomérat de bonnes intentions de chaque entité que de proposer une réelle vision collective. Que les francophones de Wallonie, de Bruxelles et de sa périphérie soient rassurés: ils seront pleinement représentés au niveau international, spécifiquement dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre institution peut paraître de taille modeste face à de tels défis et de telles espérances. Cependant, deux principes de base ne peuvent être passés sous silence. D'abord, dans l'acte de naissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont inscrites que des missions à vocation humaine. En outre, ces compétences, à visage d'hommes et de femmes, ne sont pas exclusivement tournées vers nous-mêmes ni axées sur notre territoire. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles, porteuse de missions en matière d'enseignement, de culture, de médias, de recherche ou de protection de la jeunesse, intervient dans le cadre des relations extérieures et de la politique internationale de notre pays. Et ce, qui plus est, au cœur de l'Union européenne (UE), avec laquelle nous partageons la même capitale, Bruxelles!

L'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Francophonie internationale ne s'est jamais démenti. Permettez-moi de développer un peu ce sujet. La Francophonie est au-

jourd'hui à un tournant de son histoire: la suite dépendra au premier chef de l'avenir de l'Afrique francophone, mais également de chacun des 88 États et gouvernements partenaires de la Francophonie, dont bien évidemment la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Francophonie internationale ne doit pas se limiter à un combat d'arrière-garde visant à protéger la langue française face à la globalisation anglophone. Je résumerai les propos d'Emmanuel Macron au Sommet de la Francophonie à Erevan dans lesquels il faisait la distinction entre l'anglais, langue d'échange, mais de consommation, et le français, langue d'échange, mais de création. Là est notre force et nous devons le savoir! L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ne doit être ni une sous-copie de l'Organisation des Nations unies (ONU) ni une amicale nostalgique des pays francophones. Elle ne doit pas être non plus un organisme international arc-bouté sur une soi-disant supériorité de la langue et de la culture françaises. Enfin, elle ne doit pas être une administration dont les coûts de fonctionnement dépassent les montants affectés aux actions. Il convient de rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des principaux contributeurs de l'OIF après la France et le Canada.

L'OIF fête cette année ses 50 ans. Notre gouvernement fêtera cet anniversaire et vous le ferez aussi, Monsieur le Président, au Parlement par toute une série d'initiatives et d'actions. Mais cette organisation est à la croisée des chemins: elle a besoin d'un projet concret, moderne et volontariste. La Francophonie internationale ne doit pas se tromper de combat: elle doit être attentive à ceux pour lesquels elle présente une réelle force politique, culturelle et économique. C'est pourquoi je soutiens les efforts de l'actuelle secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, pour imposer sa vision d'une organisation décomplexée, mondialisée multipolaire, efficace et solidaire. C'est pour cette raison – j'ai eu l'occasion de le rappeler ces derniers jours mercredi dernier en séance plénière ou encore lundi en réunion de commission – que nous avons répondu à l'appel de l'OIF pour participer au Fonds de solidarité de la Francophonie pour les femmes «La Francophonie avec elles» suite à la pandémie de la Covid-19. Nous avons alimenté à hauteur de 500 000 euros ce fonds qui vise à soutenir particulièrement les femmes et les jeunes filles dans leurs parcours de formation et d'éducation ainsi que dans leur parcours professionnel et notamment entrepreneurial.

J'en viens au deuxième aspect concret de ces derniers jours. J'avais d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler en séance plénière et en réunion de commission. Il s'agit du soutien au Liban, à travers une aide de 200 000 euros, à la suite de l'explosion survenue à Beyrouth le 4 août dernier. Une action cible en particulier les enfants libanais,

car cette catastrophe aggrave encore davantage la crise que le Liban connaît.

J'ai le plaisir d'entretenir des rapports réguliers avec la secrétaire générale de l'OIF. Je me suis rendu plusieurs fois à Paris afin de discuter de l'organisation, des perspectives et de la stratégie de l'OIF. Sur mon invitation, elle a assisté aux Magritte du Cinéma. Plus récemment, elle est venue à Bruxelles pour visiter BeCode. En effet, outre la langue française, le numérique est une véritable ambition de l'OIF. Un groupe de travail sur le développement numérique a donc été mis en place.

L'ambition de l'OIF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de faire de la francophonie un espace commun à travers l'univers numérique, en développant les nouvelles technologies, en résorbant la fracture numérique entre les pays du Sud et du Nord, en investissant dans les industries culturelles, qu'elles soient dédiées au cinéma, au théâtre, à la danse, à la musique ou aux jeux numériques. Je suis convaincu que l'expansion d'une langue passe par la capacité d'une industrie du spectacle à raconter à un vaste public des récits dans sa propre langue. La NPI traduit aussi la conviction profonde que l'horizon de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également celui de populations dispersées sur les cinq continents, géographiquement éloignées, mais proches par la langue qu'elles partagent, le français.

Si notre expertise en matière de recherche, d'enseignement, de culture, de création artistique, de démocratie ou encore de bonne gouvernance doit sans cesse être renforcée pour nous-mêmes, elle doit l'être tout autant pour celles et ceux avec qui nous la partageons. Si je suis plutôt avare en citation, je ne peux m'empêcher de citer le poète et romancier espagnol Miguel de Unamuno: «Le sang de mon esprit est ma langue. Là où elle résonne, là est ma patrie.»

La défense et la promotion de la langue française, à travers la Francophonie, au sein des institutions de l'Union européenne et du réseau des écoles à programme belge à l'étranger, à propos duquel je répondais encore à une question en commission des Relations internationales ce lundi 7 septembre, constituent des priorités pour notre gouvernement. Soyons clairs: nous ne pourrions pas défendre seuls ces ambitions. Nous aurons besoin d'alliés comme la France avec qui nous avons déjà entretenu certains contacts, notamment au niveau des institutions de l'Union européenne.

Sur le plan européen, le gouvernement a été particulièrement attentif aux négociations relatives au cadre financier pluriannuel 2021-2027 militant, comme je l'ai rappelé en réunion de commission ce lundi 7 septembre, pour un budget ambitieux visant à renforcer le programme «Erasmus», certains programmes ayant un impact sur la recherche ainsi que les fonds de cohésion, à savoir le Fonds

social européen (FSE) et le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

Comme je l'ai déjà expliqué au sein de notre Parlement, nous travaillons activement avec l'ensemble des ministres du gouvernement sur le plan de relance de la Commission européenne. Nous ne sommes ni derniers ni attentistes. Notre Fédération est ambitieuse et prépare un plan cohérent.

Le message que nous donnons à l'Europe est important. Il est donc préférable d'élaborer un plan cohérent plutôt qu'une multitude de mesures ou mesurette qui partent dans tous les sens.

Nous devons concentrer nos demandes sur les besoins réels de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les orienter sur les axes de transition écologique et numérique. Nous savons combien les besoins en matière d'infrastructures scolaires, culturelles, sportives et de communauté sont importants. Depuis début juillet, un groupe de travail, mis en place par notre gouvernement, y travaille avec méthode. La collaboration entre les différents ministres est très étroite. En effet, lorsque les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se seront mis d'accord, il sera important de négocier avec les autres entités fédérées. Cette collaboration permettrait de définir un plan belge cohérent impliquant l'ensemble des entités fédérées et le gouvernement fédéral. Nous avons également sollicité la Commission européenne pour bénéficier d'une assistante technique lors de la mise en œuvre des programmes et projets européens financés par la Commission.

Je souhaite encore aborder deux points essentiels: le Brexit et la présidence belge.

En ce qui concerne le Brexit, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend s'inscrire dans le travail de la Commission européenne et de son négociateur, Michel Barnier, pour négocier un accord ambitieux et global. Elle entend également s'assurer que le futur cadre de coopération avec le Royaume-Uni contient, dans la mesure du possible, des accords qui soutiennent la coopération dans le plus grand nombre de domaines liés aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'éducation, la recherche, la culture, l'audiovisuel, la mobilité de nos talents, ainsi que la coopération universitaire.

En parallèle, le gouvernement a rapidement créé un groupe de travail relatif au Brexit. Composé à la fois de l'ensemble des ministres du gouvernement et d'experts, ce groupe a déjà remis une série de recommandations et continue, au quotidien, à travailler dans cette voie en fonction de l'évolution des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Vous conviendrez du fait que ces relations ne sont pas faciles. Vous savez aussi que certains délais arriveront à échéance d'ici la fin de l'année civile. À ce propos, nous espérons de tout cœur que Michel Barnier pourra négocier un accord qui se révélera positif, tant pour le

Royaume-Uni que pour l'Union européenne et l'ensemble de ses membres, Belgique et Fédération Wallonie-Bruxelles incluses. Cependant, les déclarations de cette semaine ne sont pas rassurantes. Par conséquent, le chemin à parcourir est encore long. Ne nous faisons pas d'illusions, mais malgré l'âpreté du travail qui s'annonce, restons positifs et ne soyons, en aucun cas, résignés.

Je rappelle en outre que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend préparer au mieux le rendez-vous de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne lors du premier semestre de l'année 2024. Le gouvernement sera attentif à cette préparation, qui se déroulera en amont de la réunion de ce conseil, afin que les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient défendus au mieux.

De façon complémentaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles agira aux côtés de la diplomatie traditionnelle et de la diplomatie interparlementaire. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier l'ensemble des députés pour leur pratique d'une diplomatie très active à l'échelle de la francophonie internationale. Certes, l'action devra se déployer par les voies de la diplomatie traditionnelle, mais n'oublions pas que le sport, la culture ou le monde scientifique et académique sont autant de domaines qui comptent de talentueux ambassadeurs de la Belgique francophone.

Dans un contexte de mondialisation économique et scientifique, l'internationalisation de l'enseignement revêt une importance stratégique. L'adaptation de l'offre éducative et des mentalités à l'évolution des technologies numériques, l'amélioration de la transition entre l'école et le monde professionnel, le soutien au développement de la recherche et de son potentiel d'innovation sont devenus des défis urgents à relever. À cet égard, le renforcement de l'apprentissage des langues, le soutien à la recherche et au développement, le soutien à la mobilité et le déploiement à l'international des établissements d'éducation sont cruciaux.

Si l'on souhaite une diplomatie scientifique et académique ambitieuse, il convient d'évaluer les actions et de prioriser les partenariats étrangers et les synergies entre les différents acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que WBI, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), Wallonia-Brussels Campus (WBCampus), le Fonds de la recherche scientifique (FNRS), les écoles ou encore les universités.

Je veillerai notamment à ce que l'ARES et WBI collaborent étroitement en vue d'encourager une réelle co-construction des outils à développer et améliorer. Ceux-ci doivent se concevoir en phase avec les besoins des opérateurs et les intérêts diplomatiques de notre Fédération.

Pour concrétiser ses objectifs politiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose, avec WBI, d'une vitrine et d'une expertise. Dans le cadre

d'accords conclus avec 70 pays et régions, WBI soutient les créateurs et entrepreneurs de notre territoire tout en défendant les valeurs et intérêts de chaque partie, dans un esprit de coopération et d'entraide mutuelle.

WBI exerce aussi son action à travers un réseau de délégations ayant statut diplomatique, notamment à Dakar, à Genève, à Kinshasa, à Paris, au Québec, à Rabat ou encore à Tunis. Enfin, par le biais de WBI, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un réseau de représentants sectoriels répartis à travers le monde et spécialisés dans les thématiques phares de la Fédération Wallonie-Bruxelles: les agents de liaison académique et culturelle (ALAC) et les agents de liaison scientifique (ALS).

Nous souhaitons que WBI fasse office d'ensemblier des relations internationales au sein de l'espace francophone. Nous l'avons répété et mentionné dans notre NPI. En plus de ces rôles d'ensemblier et d'expert en relations internationales, WBI doit pouvoir fournir des expertises sectorielles et être un point de contact central pour les relations internationales de tous les organismes et de toutes les administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des états généraux qui ont été réalisés à WBI, il conviendra aussi d'évaluer le fonctionnement des représentations, des délégations. Ainsi, est-il opportun d'avoir une délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Santiago du Chili? Je pense en tout cas qu'une visibilité accrue des rôles de chacun favorisera l'émergence de l'écosystème international «Wallonie-Bruxelles».

Enfin, des problématiques telles que la consommation à outrance des ressources naturelles et la protection des espèces animales et végétales doivent également préoccuper notre institution, compétente pour les enseignements fondamental, secondaire et supérieur, tant en matière de recherche, que de sciences sociales ou de médias.

Les dérèglements climatiques et les risques de pandémie nous rappellent combien l'humanité n'est pas dissociable du reste du monde vivant. Nous voulons repenser les rapports unissant les humains et son environnement. Agir pour plus d'humanité est un fil conducteur de notre politique internationale, tout comme l'est la prise en considération du développement durable dans toutes les actions internationales que nous mènerons, ainsi que dans les domaines du numérique et de l'évaluation. Je ne suis pas exhaustif, mais je suis disposé à répondre à toutes vos interrogations.

Notre langue est le français. Sur le plan des relations internationales, je suis convaincu que nous en ferons ensemble, avec le gouvernement et le Parlement, la langue d'une nouvelle histoire à écrire.

M. le président. – La parole est à M. Luperto.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir évoqué devant notre Assemblée la stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de politique internationale durant la présente législature. Je veux par ailleurs vous remercier d'avoir perpétué une belle habitude, celle de présenter la note de politique internationale devant les parlementaires.

Disposant d'un temps restreint que je vais partager avec deux de mes collègues, j'exprimerai au nom de mon groupe quelques réflexions générales, mais néanmoins importantes, à la lecture de cette note. J'aborderai également quelques thématiques qui me tiennent à cœur, avant de céder la parole à mes collègues Gwenaëlle Grovonius et Michele Di Mattia.

Avant toute chose, je tiens à vous rejoindre, Monsieur le Ministre-Président, sur l'importance du rappel des dimensions et de la vocation profondément humaine des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces missions découlent directement de nos compétences dans des matières dites personnalisables. Je souhaite aussi souligner la place fondamentale accordée au respect et à la promotion des valeurs universelles sur lesquelles se fonde l'ensemble de nos actions. Ensuite, je vous ferai part de ma très grande satisfaction pour la place centrale accordée à la francophonie qui est aujourd'hui un véritable élément structurant de notre politique des relations internationales.

L'atout incontestable que constitue l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), notamment au regard de la promotion et de la défense de la langue française, n'est plus à démontrer. Vu l'importante contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette institution, dont elle est membre à part entière, il est indispensable que nous continuions sans relâche d'y améliorer notre présence et notre visibilité. Nous devons continuer à veiller au redéploiement d'une stratégie de renforcement de nos capacités d'influence au sein de cet espace francophone commun pour y contribuer pleinement. L'annonce d'une stratégie spécifique à cet effet est donc une excellente nouvelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie, j'aurais aimé vous entendre davantage sur l'une ou l'autre piste plus concrète. Par ailleurs, il m'aurait plu de vous entendre également sur la réflexion qui est menée quant à l'investissements dans certains opérateurs. Je pense notamment à TV5 Monde, à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), à l'Université Senghor et à une éventuelle réorientation de nos financements qui nous permettrait davantage de visibilité.

Comme vous l'avez souligné à de nombreuses reprises dans votre note, si les moyens dont la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose

doivent nous résoudre à une certaine humilité, ils ne peuvent être un prétexte à un manque d'ambition dans nos actions. Au contraire, cela doit nous pousser à développer une vision claire de ce que nous souhaitons atteindre. Nous devons vérifier comment mettre le plus à profit nos interventions. Elles doivent s'opérer aux endroits les plus stratégiques, afin que nos moyens nous permettent d'atteindre nos objectifs et qu'ils soient perçus comme étant pertinents.

Dans le cadre des efforts fournis pour la modernisation de l'OIF, je souhaiterais connaître votre position sur la question du maintien ou de la révision du statut des observateurs au sein de la francophonie, au regard de l'objectif de promotion de la langue française et des valeurs intrinsèquement liées.

Toujours sur le volet de la promotion de la langue française et dans la lignée de l'importance accordée dans cette note à l'éducation comme outil d'émancipation et de promotion de la langue française et aux valeurs universelles qu'elle véhicule, je souhaiterais revenir sur le réseau des écoles à programme belge à l'étranger. Comme vous, je suis convaincu du fort potentiel de cet outil qui forme de véritables ambassadeurs. Ceux-ci constituent un point d'ancrage dans chaque pays où ils sont présents. Cela ouvre le champ à de possibles mobilités futures.

À cet égard, le développement d'un réseau fort, en partenariat avec les pays avec lesquels nous avons des relations prioritaires, devrait constituer une absolue priorité. Ce point, qui figurait déjà dans la Déclaration de politique communautaire, se retrouve à présent dans votre note de politique internationale. J'aurais souhaité vous entendre sur la manière dont vous allez mettre en œuvre ce réseau. Une stratégie spécifique et des propositions concrètes sont-elles en voie d'élaboration?

Enfin, la présente note est propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment envisagez-vous le dialogue nécessaire et la concertation avec la Wallonie en vue de l'alignement des priorités déterminées pour chacune des entités?

Enfin, chaque législature amène son lot de réflexions quant à l'organisation du réseau. Je vous remercie de nous annoncer les principes qui sous-tendront vos choix. J'aimerais aussi que vous nous indiquiez si vous avez un a priori vis-à-vis d'une réflexion sur la mise à contribution, au profit des entités fédérées de ce pays, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, de nos diplomates fédéraux. Ces derniers pourraient loyalement nous représenter également dans nos matières, là où nous n'avons pas de délégation.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite vous interroger sur

quatre thématiques: le numérique et la fracture numérique, la promotion de la littérature francophone, la lutte et la lutte contre la pauvreté infantile, l'Europe, le Brexit et la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des instances européennes.

En ce qui concerne la numérisation, la NPI, dans la section relative aux «*Atouts, défis et opportunités*», identifie l'évaluation continue des représentations à l'étranger comme un enjeu fondamental. Le groupe PS partage ce point de vue. L'informatisation et la numérisation sont présentées comme des outils permettant d'apporter les réponses adéquates aux évolutions du travail de nos représentations dans le cadre des partenariats qu'elles conduisent. Le processus de dématérialisation des actes administratifs et de la communication de WBI, lancé durant la précédente législature, doit être poursuivi. Il permet d'améliorer la qualité du service que rend WBI à nos opérateurs et aux citoyens et de faciliter le travail des agents.

Quels sont les moyens dévolus au processus de numérisation des représentations à l'étranger? Certaines adaptations sont-elles prévues, notamment dans les pays avec lesquels nous entretenons une coopération privilégiée? Dans le cadre d'un nouveau redéploiement de la Francophonie sur la scène internationale, vous identifiez, à juste titre, la jeunesse comme un premier pôle d'attention et vous soulignez l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un vecteur de ce potentiel redéploiement francophone. Dès lors, pouvez-vous me donner des précisions sur la manière dont les technologies numériques peuvent contribuer à un tel redéploiement? Comment faire évoluer l'image de l'OIF de façon à susciter l'adhésion de la jeunesse aux valeurs que la Francophonie entend promouvoir? Quelle stratégie la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivra-t-elle au sein de l'OIF pour contribuer à concrétiser ce redéploiement?

J'aurais également aimé vous entendre à propos de la fracture numérique. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle atteindre les objectifs, notamment en termes d'éducation et de formation, tout en participant à l'objectif de résorption de la fracture numérique au sein de la Francophonie et de sa jeunesse? Quelles sont les priorités futures de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de ses activités et de sa participation au programme «Finnov»?

En ce qui concerne la promotion de la littérature francophone et des éditeurs et écrivains belges francophones, la note fait mention d'un plaidoyer de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur d'une relation plus organisée et plus suivie avec les écrivains francophones. Quelles sont les propositions que la Fédération Wallonie-Bruxelles formule dans ce domaine, les ressources qu'elle y alloue ainsi que les éventuelles convergences qu'elle développe sur ce thème au sein de l'OIF?

Dans la continuité de cette thématique, au niveau du développement culturel et artistique international, vous avez rappelé l'importance du redéploiement et du soutien de la diffusion artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la scène internationale, en vous appuyant notamment sur les agences de WBI. Comment comptez-vous concrètement encourager la promotion internationale du secteur du livre et des lettres? Avez-vous élaboré une stratégie à cet effet?

Par ailleurs, vous ambitionnez «de créer de la valeur à l'aide des banques multilatérales de développement (BMD)» afin de lutter contre la pauvreté. Comment comptez-vous concrètement intégrer les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les projets de lutte contre la pauvreté, en particulier de lutte contre la pauvreté infantile, tels que prévus par les BMD? Quels sont les moyens prévus à cet effet? Quels objectifs sont-ils planifiés?

S'agissant de l'Europe, je souhaitais vous entendre sur l'état actuel du dossier relatif à l'application et à la finalisation du Brexit, ainsi que sur l'élaboration du futur cadre de coopération avec le Royaume-Uni. Si je vous interroge à ce sujet, c'est parce que plusieurs conséquences ont déjà été identifiées dans le champ de nos compétences sur la base des travaux et des recommandations du groupe de travail, notamment pour ce qui est des programmes de mobilité étudiante.

Enfin, la NPI mentionne la présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2024 et la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de contribuer activement aux consultations interfédérales pour déterminer les dossiers européens sur lesquels elle souhaiterait se concentrer. C'est une belle occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'amplifier son rayonnement au sein des instances européennes et de contribuer plus étroitement au processus décisionnel européen.

Qu'en est-il du suivi du travail entamé en vue de la révision de l'accord de représentation de la Belgique auprès des institutions européennes et, partant, du renforcement de la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de l'Europe?

M. le président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vous demander quelques éclaircissements au sujet du chapitre consacré à la coopération au développement.

Avez-vous défini les thématiques prioritaires dans lesquelles nos programmes vont devoir s'inscrire? Vous citez de nombreux éléments, mais vous ne faites pas vraiment de choix.

Quels sont également les critères qui permettront de sélectionner les pays pour nos partenariats stratégiques?

De même, vous avez déclaré dans votre intervention que vous vous interrogez sur certains postes. Mais là encore, pour que nous puissions effectuer notre travail de contrôle parlementaire, nous avons besoin des critères sur la base desquels vous allez définir vos choix et vos décisions.

Une réflexion globale et transversale est-elle menée sur l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour renforcer notre coopération internationale? Vous mettez notamment beaucoup l'accent sur le sport, mais sachant que notre Fédération dispose d'une expertise réelle en matière de maisons de justice, d'aide à la jeunesse et d'institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), ne mènerions-nous pas une réflexion transversale dans tous ces domaines?

S'agissant de l'évaluation, je vous rejoins sur le fait qu'il est important d'évaluer. Mais selon quelles modalités concrètes allez-vous mener cette évaluation?

Tous les éléments que je viens de citer m'amènent à une réflexion globale. Vers la fin de la dernière législature, un projet de décret est passé en première lecture au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce texte fixait un cadre et une série d'éléments que je viens de citer aujourd'hui, notamment l'évaluation, les thématiques, les pays prioritaires. Bien que ce projet de décret figure aussi dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), on n'en trouve aucune trace dans votre note de politique internationale (NPI).

Monsieur le Ministre-Président, où en est l'élaboration de ce décret? La DPC pourra-t-elle suivre son cours ou s'agit-il là de quelque chose que vous ne souhaitez pas mettre en œuvre? Ce serait particulièrement regrettable pour notre politique internationale.

En conclusion, Monsieur le Ministre-Président, si cette NPI contient beaucoup de belles intentions, elle ne me semble pas suffisamment axée sur une approche basée sur les droits humains. La politique internationale de la Fédération n'est pas là, je vous cite, «pour créer des solutions pour ces pays». Nous ne sommes pas là pour «aider les populations locales à émerger, à s'éveiller et à prendre conscience de leur capacité d'accomplissement». Nous sommes là, Monsieur le Ministre-président, pour soutenir des partenaires, afin de renforcer et défendre leurs droits. C'est à cette seule condition que notre politique internationale aura une réelle plus-value parce qu'elle contribuera effectivement au changement.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait une note d'orientation sur la politique internationale. Il est tout aussi important que nous puissions en discuter ce matin. Dans votre note, Monsieur le

Ministre-Président, il y a une série de principes importants que vous relevez, comme la solidarité, la démocratie, les libertés fondamentales et la coopération. Bien évidemment, je vous rejoins sur le respect de ces principes. Vous insistez également sur la volonté de répondre aux attentes de la jeunesse, d'être aux côtés de ceux qui veulent refuser la résignation et œuvrer pour un monde meilleur. Vous avez parfaitement raison. Vous donnez dans ce texte quelques orientations possibles et des exemples d'initiatives, entre autres, en ce qui concerne les échanges et les formations universitaires grâce aux nouvelles technologies. Cependant, je relève quelques contradictions dans la NPI qui m'interpellent.

Vous y mentionnez les objectifs relatifs à la qualité de l'enseignement et de la recherche, à l'évolution du numérique et au monde culturel et artistique. Vous affirmez que: «toutes ces considérations doivent s'inscrire dans une approche fondée sur le principe du retour sur investissement dans le cadre des politiques menées par la Fédération à l'international». J'aimerais que vous précisez tant la nature de cet investissement que celle de ce retour sur investissement. Sommes-nous là pour investir des sommes dont nous attendons un profit ou sommes-nous là pour investir dans des coopérations et des relations équitables et équilibrées qui permettent à chaque partenaire d'avancer?

Vous parlez aussi d'adapter «l'offre éducative aux attentes sociétales et économiques fortes». Sans négliger l'importance que revêt l'économie dans la société, n'est-ce pas là faire dépendre trop fortement l'enseignement des pré-occupations économiques? En effet, pour garantir les valeurs de démocratie et de citoyenneté, le savoir et l'instruction accessibles à tous, sans discriminations, me paraissent tout aussi importants. J'aimerais obtenir plus d'explications à ce sujet.

Vous évoquez la jeunesse du continent africain, qui représente un potentiel d'avenir fondamental non seulement pour la francophonie, mais aussi pour l'évolution de la planète. Je vous pose donc la question suivante, qui peut sembler terre à terre: pourquoi les étudiants africains qui veulent étudier en Belgique doivent-ils s'acquitter d'un montant deux voire trois fois plus élevé que les étudiants belges? Où est l'équité? De quel partenariat parlez-vous? Nous devons bien sûr continuer à promouvoir et à organiser les échanges de type Erasmus. Peut-être devrions-nous toutefois revoir certains critères relatifs à la qualité et au contenu de l'enseignement, mais aussi à l'apprentissage des langues. Souvent en effet, après ces échanges interuniversitaires, les étudiants parlent davantage l'anglais à leur retour que toute autre langue, quel que soit le pays dans lequel ils se sont rendus.

Vous recommandez un usage réfléchi et créatif des outils dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'État de droit et de démo-

cratie. Vous déclarez que, pour cela, il faut mutualiser et coordonner les moyens avec la Wallonie, notamment avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX). En quoi est-elle un outil de promotion de la démocratie? Il me semble qu'il s'agit plutôt d'un outil de promotion commerciale, mais je peux me tromper.

Vous dites aussi vouloir attirer les meilleurs scientifiques et collaborateurs académiques. Dans quel état d'esprit? Ne s'agit-il pas plutôt d'entrer dans une logique de compétitivité reposant sur le fait que nos universités attirent les meilleurs cerveaux du monde, quitte à ce qu'ils restent chez nous plutôt que de retourner chez eux? Cette logique de compétitivité et de défense de nos intérêts se retrouve dans plusieurs passages de votre texte, ce qui ne correspond pas aux aspirations que développent les jeunes d'un monde plus solidaire et plus coopératif, plutôt que d'un monde évoluant dans le conflit.

Je souhaiterais également faire part de quelques réflexions sur les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Union européenne. Vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans les relations avec l'UE et vous parlez notamment du processus annuel du semestre européen. Selon nous, le semestre européen est l'outil de l'Europe permettant de surveiller les budgets et les dépenses des États et, ces derniers temps, par ce mécanisme, la Commission européenne a conseillé 63 fois aux États membres de couper dans les budgets consacrés à la santé. La bataille à mener de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'annonce donc intense dans le cadre des missions et des objectifs liés à l'humain: la santé, l'enseignement, la culture, etc., qui ne sont pas les objectifs les plus mis en avant par l'UE.

Vous évoquez également le rôle que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit jouer pour les accords commerciaux. Je vous soutiens quand vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit veiller à l'exclusion des services d'intérêt général du champ d'application des traités, en ce compris les services sociaux. Vous prenez l'exemple de l'eau. Vous avez tout à fait raison. Cependant, il importe également de s'engager à conserver cette attitude pour l'ensemble des services sociaux et ceux liés aux missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour terminer, je voudrais revenir à l'actualité. La rentrée scolaire nous occupe actuellement. Vous dites dans la NPI qu'il faut lutter pour l'accès gratuit à la santé, à l'éducation sur le plan international. Cela serait donc l'occasion d'appliquer ce principe chez nous. C'est également une bonne nouvelle pour les artistes qui se battent pour le moment contre les mesures liées à la pandémie de la Covid-19. Vous dites que nous nous engageons à investir dans les industries culturelles que sont notamment le cinéma, la mu-

sique, la chanson, les jeux numériques, les supports audiovisuels parce que ces domaines sont nécessaires pour pratiquer et faire connaître la langue. C'est vraiment une annonce positive. J'espère que cette mesure sera appliquée aussi ici et chez nous, en plus que sur le plan international.

Pour terminer, comme vous le dites dans la NPI, nous sommes à un moment charnière. Le monde évolue et la géopolitique aussi. C'est effectivement le moment de collaborer avec les jeunes, d'avoir des idées nouvelles qui changent les rapports qui ont existé jusqu'à présent entre les hommes, entre les pays. C'est le moment de vouloir plus de solidarité et de coopération pour l'ensemble de l'humanité.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Comme Mme Bernard vient de le souligner, nous relevons beaucoup d'engagements, de déclarations et de valeurs qui sont défendus dans cette note et auxquels nous ne pouvons que souscrire. Toutefois, outre un certain nombre de contradictions que Mme Bernard a énuméré dans son exposé, nous pensons également, au sein du groupe PTB, que des engagements concrets dans un certain nombre de dossiers font défaut. Mme Grovonius l'a d'ailleurs épinglé, il faudra évaluer cette note à terme et déterminer si elle a réellement été traduite dans les faits. Pour cela et comme elle l'a mentionné à juste titre, il faut d'abord une méthode. Il est aussi nécessaire de savoir ce qu'il faudra évaluer, concrètement. Nous pointons ce manque d'engagements précis et concrets dans l'un ou l'autre domaine.

En conséquence, je voudrais émettre quelques suggestions et fournir divers éléments concrets dont j'espère constater l'avancée sous cette législature. Pour ce faire, je me baserai sur des passages de la note. Par exemple, vous y dites, Monsieur le Ministre-Président, qu'il faut mettre en avant les valeurs portées en particulier par ceux qui ont combattu le colonialisme. Vous y indiquez également que la question des droits de l'enfant sera au cœur de la politique internationale de notre Fédération. Fort bien.

À propos de colonialisme, il est pourtant acquis – cela fait ne fait l'objet d'aucune contestation de la part d'historiens à l'heure actuelle – qu'une dimension importante de la colonisation du Congo a consisté en un pillage de ses ressources naturelles et de sa main d'œuvre. En tant que Belges, nous avons une dette énorme envers ce pays et celle-ci est loin d'être apurée, car, même après l'indépendance, des relations de domination ont perduré à un point tel qu'un homme de premier plan et quelques autres moins connus l'ont payé de leur vie. Pour leur part, les historiens reconnaissent que la Belgique a favorisé l'élimination physique d'un homme poursuivant la quête d'une vraie indépendance du Congo.

Nous avons une dette et nous ne l'apurerons pas seuls. En effet, nous, Belges francophones, ne sommes pas les seuls à devoir jouer dans cette partition. Concernant plus particulièrement les droits de l'enfant, pour que ce pays puisse hisser sa tête hors de l'eau, il lui faudrait disposer, entre autres, d'un système éducatif performant. Pour aider les enfants du Congo à sortir de la situation souvent difficile dans laquelle ils sont plongés, il suffit de leur permettre d'aller à école dans des conditions plus ou moins acceptables. Si nous ne pouvons pas tout faire, nous pouvons certainement entreprendre diverses actions.

Vous me rétorquerez que nous accomplissons déjà certaines choses et je vous l'accorde. J'ajoute toutefois immédiatement que nous pourrions en faire bien davantage, compte tenu de la dette énorme que nous avons contractée vis-à-vis de ce pays. Nous pourrions, par exemple, nous engager davantage que nous ne le faisons dans la formation des enseignants, dans la fourniture de matériels, etc. C'est ma première suggestion.

Vous affirmez ensuite vouloir porter un regard attentif sur la question des enfants détenus dans des camps de réfugiés. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Nous savons que des enfants de nationalité belge ont été retenus, ou le sont encore, en Syrie ou sur une partie du territoire turc liée au conflit syrien. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Bernard De Vos, a explicitement demandé le rapatriement de ces enfants et leur prise en charge par les services de l'aide à la jeunesse. En ce qui concerne le rapatriement, cette compétence dépend des autorités fédérales. L'aide à la jeunesse relève toutefois de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Combien d'enfants belges affectés par le conflit syrien ont-ils été rapatriés sur notre territoire? Combien ont été pris en charge par nos services d'aide à la jeunesse?

Nous savons bien que beaucoup d'enfants palestiniens se retrouvent dans des camps de réfugiés au Proche et Moyen-Orient. Ils vivent souvent dans des conditions extrêmes. Notre Fédération entretient certains accords de partenariat et mène des actions pour ces personnes. Toutefois, si nous voulons réellement aider ces enfants, il faudrait accroître la pression sur leur oppresseur, l'État d'Israël, et oser des sanctions en supprimant les relations de coopération qui existent encore entre certaines universités belges et Israël. Cet État ne comprend et n'entend que le langage des sanctions: il ne réagit souvent que par rapport à ces sanctions qui démontrent donc leur efficacité. Nous devons avoir le courage de nous exprimer en veillant à ne pas systématiquement renvoyer les occupants et les occupés dos à dos.

Comment la Belgique aurait-elle réagi si des pays neutres avaient renvoyé l'armée allemande et la population belge dos à dos durant la Seconde Guerre mondiale? C'est pourtant ce que nous faisons souvent lorsqu'il s'agit du conflit palestinien.

Le lobby sioniste est souvent agressif et fait passer de manière totalement abjecte l'antisionisme pour de l'antisémitisme. C'est inacceptable. Nous devrions avoir ce courage politique d'intervenir contre l'État d'Israël. Ce n'est pas facile, mais il ne faut pas négliger la position institutionnelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut avoir.

M. le président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Sabine Laruelle (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette présentation en séance plénière qui reflète sans aucun doute l'importance que votre gouvernement accorde aux relations internationales, et en particulier à la place qu'occupe la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale. Je vous exposerai quelques considérations générales avant de passer la parole à mes collègues, Mme de Coster-Bauchau et M. Gardier.

Vous nous proposez une politique internationale plus volontariste, dont les objectifs sont plus ambitieux et plus clairs. Vous faites un certain nombre de constats objectivés et sans concession – à l'instar du multilinguisme du projet européen qui fait progressivement place à l'unilinguisme – et instaurez une véritable culture de l'évaluation.

Votre politique internationale se veut également plus inclusive: au-delà des valeurs universelles de démocratie, de droits humains et de respect des libertés fondamentales qui ont toujours sous-tendu les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des engagements clairs sont pris dans le cadre des différentes compétences. Outre l'enseignement, la culture, la science et le sport deviennent de vraies priorités, tandis que les droits de l'enfant et la jeunesse sont largement mis en avant.

Votre politique internationale sera également plus innovante, notamment avec le développement de nouveaux concepts tels que la diplomatie culturelle, la diplomatie scientifique et académique ou encore la diplomatie par le biais du sport. Mon groupe adhère pleinement à ces concepts. Vous mettez aussi en avant les nouvelles technologies avec, en filigrane, la numérisation au service de l'humain.

Votre politique internationale sera également tournée vers l'avenir et ambitieuse pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez notamment l'intention de défendre nos intérêts sur la scène européenne, que ce soit dans l'élaboration du cadre financier européen ou du plan de relance. J'ai d'ailleurs lu avec grande attention votre interview à ce sujet dans le journal «*Le Soir*» de ce lundi.

Au niveau européen, vous plaidez pour l'instauration d'une garantie pour l'enfant, même si, dans votre chef, ambition n'est pas synonyme de naïveté. Vous resterez et participerez activement et proactivement aux négociations intra-

belges et interrégionales sur la répartition et la programmation des fonds européens.

Enfin, votre gouvernement prépare la présidence belge de 2024. Vous nous proposez une politique internationale décomplexée, dénuée d'angélisme, centrée sur l'humain et accordant une attention particulière aux jeunes et aux droits des enfants. Cette politique prend également en considération les défis actuels, que ce soit la gestion de l'après-Covid-19 ou les changements climatiques. Vous nous proposez une note pragmatique, optimiste, qui ne se contente pas de dresser des constats, de lister nos atouts, de définir des enjeux, mais qui se veut aussi offensive, volontariste, tournée vers l'autre et surtout courageuse. Une des qualités premières d'un ministre est de ne pas remettre en tout ou en partie la responsabilité sur les autres, mais d'assumer ses choix, même quand ils ne font pas l'unanimité.

Je n'ai pas assez de cinq minutes de temps de parole pour synthétiser une note aussi dense. Je me contenterai de lister dix concepts transversaux, autant de critères qui vous permettront de faire les choix dont nous avons parlé.

Ces concepts sont: évaluation, synergie et coordination, décloisonnement, stratégie coordonnée, ouverture, efficacité dans l'utilisation des moyens et efficience, priorisation et rationalisation, simplification et transparence, gouvernance et, *last but not least*, rayonnement et attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international. En définitive, Monsieur le Ministre-président, nous soutenons pleinement et avec beaucoup de plaisir votre NPI.

M. le président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je retrouve clairement dans la NPI une volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'engager au sein de l'OIF et de renouer avec une dynamique de promotion de l'espace francophone commun et, partant, de la langue française. Vous savez qu'une telle dynamique me tient particulièrement à cœur. Ainsi, dans la DPC, le gouvernement avait formulé l'engagement de moderniser l'OIF, notamment par un recentrage de ses actions au sein du Groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance (GROG) qu'elle a mis en place.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous expliciter les propositions concrètes formulées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'OIF, plus particulièrement au sein du GROG? Avez-vous déjà des pistes de réflexion? Celles-ci concernent-elles prioritairement la jeunesse? C'est en tout cas ce que j'ai déduit de votre présentation. Disposez-vous d'un calendrier pour la formulation de ces propositions par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein du GROG?

Je lis avec plaisir que la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite également recentrer ses

actions sur le français grâce à un dispositif de veille, d'alerte et d'action en faveur de la langue française et du multilinguisme. En outre, elle entend soutenir les nouvelles technologies et le numérique en tant que vecteurs de développement et de lutte contre la fracture numérique, et ce, notamment pour l'industrie culturelle et audiovisuelle, secteur qui me tient tout particulièrement à cœur.

Du point de vue de la défense et de la promotion de la langue française, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut agir à au moins trois niveaux différents.

Le réseau des écoles à programme belge à l'étranger constitue le premier niveau. Ce réseau pourrait être élargi grâce au développement, à travers le monde et en plus des six lieux de formation actuels, d'autres lieux de formation de notre langue et de nos valeurs. Monsieur le Ministre-Président, quelle évaluation générale faites-vous des écoles à programme belge à l'étranger? Voyez-vous également des améliorations à apporter aux écoles actuelles ou futures? Dans quels pays serait-il envisageable d'ouvrir une telle école?

La Francophonie est le deuxième niveau, et non des moindres, où la Fédération Wallonie-Bruxelles peut mener une action pour la défense et la promotion de langue française. La Fédération Wallonie-Bruxelles est engagée dans le groupe de travail «Langue française» de l'OIF dont l'objectif est d'endiguer le recul du français. J'espère qu'il ne faudra pas longtemps, Monsieur le Ministre-Président, pour que le groupe de travail vise à susciter une percée du français, plutôt qu'à lutter contre le recul de cette langue.

Ensuite et parallèlement à son action au sein de ce groupe de travail, la Fédération Wallonie-Bruxelles veut véhiculer l'image d'une langue française de communication ouverte, inclusive et progressiste, comme priorité transversale à prendre en compte au sein de la programmation de l'OIF dans des domaines clés comme l'éducation de qualité en français et l'enseignement du français, la place du français dans le numérique, l'innovation et les sciences, ou encore le français comme langue d'influence dans les relations diplomatiques, politiques, économiques et internationales.

Le groupe MR avait déjà fait remarquer qu'il serait opportun de penser à un recentrage et à une priorisation de notre action au sein de la Francophonie. La défense de la langue française constitue en effet une belle priorité. Où en est la réflexion au sein de la Francophonie? Quels événements et quelles actions seraient-ils possibles pour les cinquante ans de l'OIF au vu des mesures sanitaires? Quelles sont les différentes propositions et recommandations qui seront mises sur la table par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici le prochain sommet de la Francophonie? Le gouver-

nement a-t-il déjà élaboré des pistes de réflexion? Existe-t-il déjà un calendrier précis pour leur formulation?

L'idée avait été formulée d'organiser un colloque international. Est-ce que cette piste jouit d'un certain soutien? Dans l'affirmative, par qui? Quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet? Quelle place ce colloque accorderait-il à nos artistes littéraires?

La Fédération ambitionne également de défendre de la promotion de la langue française à l'échelle européenne. Le multilinguisme est inscrit dans les traités européens. Votre mission est de veiller à son application afin de respecter davantage la diversité culturelle. Outre un apprentissage des langues étrangères et un programme Erasmus ambitieux, la Fédération entend déployer une stratégie globale prévoyant notamment de créer, au sein même des institutions, une «Cellule spéciale multilinguisme», d'encourager le personnel à se former en langues, d'imposer l'usage d'un minimum de six langues dans les communications, ainsi que la publication systématique des documents formels en six langues.

Depuis votre entrée en fonction, vous vous êtes montré volontaire au sujet du retour au multilinguisme, plus particulièrement dans la défense du français au sein des institutions européennes, en participant notamment au groupe de travail «Langue française» de l'OIF et en affichant votre volonté de collaborer étroitement avec la France. La création d'une «Cellule spéciale multilinguisme» et l'obligation de communication dans six langues constituent des pas dans la bonne direction. Quels soutiens potentiels sont-ils à votre disposition pour défendre cette position? Un dialogue a-t-il déjà été engagé avec d'autres États membres de l'OIF?

Je me réjouis également du possible retour d'une information européenne en langue française depuis Bruxelles et traduisible dans les autres langues de l'Union européenne. Il s'agit d'un excellent levier à utiliser pour réduire le déficit démocratique et promouvoir le multilinguisme au sein de l'Union européenne. Ce levier servirait également la promotion du français, une langue véhiculaire, internationale et diplomatique.

M. le président. – La parole est Mme de Coster-Bauchau.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – J'aimerais me pencher sur les leviers qui sont à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que vous avez mis en avant dans votre note de politique internationale: les réseaux de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Le réseau diplomatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un atout éminemment important pour défendre ses intérêts à l'étranger. C'est une prolongation de son action. Dans une recherche de constantes améliorations, il est ce-

pendant essentiel de revoir la manière actuelle de fonctionner au moyen d'une évaluation basée sur des critères objectifs et d'en tirer les leçons nécessaires pour réorienter au mieux l'action future. Le 2 mars, vous aviez d'ailleurs rappelé, Monsieur le Ministre-Président, que WBI tire sa raison d'être de sa capacité à mener des politiques efficaces sur le plan international et que ses moyens d'action sont bridés par le budget limité. Les fonds doivent donc absolument être optimisés. Il est nécessaire d'avoir une capacité d'action ciblée et volontariste. Vous estimiez que, compte tenu du budget limité, il convenait d'éviter le saupoudrage en tentant de faire moins, mais mieux. Dans ce cadre, et comme vous l'aviez encore déclaré, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc veiller à améliorer la visibilité, la cohérence et l'efficacité des actions de ses différents réseaux opérant à l'étranger, tant en son nom qu'en celui de la Wallonie et de la Commission communautaire française (COCOF).

La volonté affichée est celle de clarifier les rôles de chacun et les objectifs poursuivis, de renforcer encore l'interopérabilité entre les réseaux des différentes entités à l'étranger et d'intensifier les réseaux extérieurs en collaboration avec les acteurs sectoriels tels que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou le Fonds de la recherche scientifique (FNRS).

Le programme est chargé. Pour rappel, il y a aujourd'hui quinze délégations générales Wallonie-Bruxelles ayant d'un statut diplomatique. Le réseau est complété par six agents de liaison scientifique (ALS), cinq agents de liaison académique et culturelle (ALAC), trois chargés de projets locaux et deux centres culturels. Un réseau d'ALAC devait également être mis en place.

Le rapport d'activité 2018 de WBI mentionnait des évaluations prévues en 2019 en vue d'une plus grande cohérence de l'action des différents réseaux et permettant de clarifier des synergies entre les différentes représentations, tant économiques que diplomatiques et sectorielles.

Monsieur le Ministre-Président, ces évaluations ont-elles pu être réalisées malgré la crise? Le cas échéant, quels en sont les résultats? Pourront-ils servir de base à une actualisation des réseaux? Étant donné qu'un réseau diplomatique n'est jamais statique, comment va évoluer celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le nombre de délégations et d'agences sera-t-il maintenu? Qu'en sera-t-il du réseau des attachés de liaison académique et culturelle et des agences culturelles Wallonie-Bruxelles? Qu'en sera-t-il également des délégations multiservices dont l'efficacité et la plus-value doivent être évaluées avant d'être multipliées?

Nous savons qu'une politique publique basée sur la culture de l'évaluation au sein de WBI doit aussi s'installer pour une meilleure gouvernance et efficience. Nous avons déjà souligné dans le der-

nier rapport d'activité de 2018 un certain manque de données chiffrées et d'évaluations des actions et partenariats. Des informations pourtant indispensables pour mieux orienter l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se rendre compte directement des retombées concrètes.

Nous avons appris que WBI sera chargée d'élaborer un outil flexible d'analyse par compétence, afin de sélectionner les pays où un partenariat aura l'impact le plus positif possible. Cette idée de mieux analyser les partenariats prend tout son sens et est à saluer. Nous espérons, Monsieur le Ministre-Président, qu'elle pourra être concrétisée rapidement.

Mon temps de parole étant écoulé, il me faut donc conclure. Afin d'atteindre les objectifs d'efficacité et de qualité, des états généraux ont été organisés au sein de WBI en 2018, ce qui a permis d'identifier les métiers qui devaient être renforcés. Nous voudrions savoir, Monsieur le Ministre-Président, si ces états généraux vont servir à amener plus de clarté dans la désignation des actions. Le plan d'action est-il déjà réalisé? Pouvez-vous nous dire où en sont les recommandations? Ce rapport peut-il être mis à notre disposition?

En conclusion, Monsieur le Ministre-Président, WBI et les réseaux se doivent d'intégrer absolument cette culture de l'évaluation afin de vous permettre de mettre en œuvre de manière optimale cette NPI, que vous nous avez présentée aujourd'hui, et dans laquelle, comme l'ont souligné mes collègues, j'ai retrouvé le côté volontariste, profondément humain, qui correspond aux valeurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, la NPI est intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles et les relations internationales: une nouvelle histoire à écrire». Mais elle se termine par un intitulé différent: «Les relations internationales et la langue française: une nouvelle histoire à écrire». Le 24 juin, nous avons reçu une NPI ayant deux lignes de force annoncées par deux titres importants. Une seule note pour la Communauté française. Dans la conclusion, les auteurs s'enorgueillissent de l'inscription dans la NPI «dans une pleine continuité par rapport à la Déclaration de politique 2019-2024 [...]». Ils oublient que la DPC prévoit explicitement une note conjointe de la Communauté française et de la Région wallonne: «La note de politique internationale sera présentée au plus tard en 2020. Elle présentera la vision et les missions attendues à court et long terme en matière de relations internationales par les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.» La NPI mentionne seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette différence n'est pas anodine. Mon groupe politique estime qu'il s'agit d'un renoncement politique majeur par rapport aux engagements pris dans la DPC et par rapport à l'attitude politique adoptée par vos prédécesseurs. L'actuel président de cette Assemblée en avait fait une marque de fabrique.

Sur le plan juridique, la NPI viole purement et simplement l'accord de coopération du 20 mars 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) créant une entité commune pour les relations internationales de Wallonie-Bruxelles. Cet accord fondateur prévoit qu'en début de chaque législature, les membres des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne ainsi que le membre du collège de la COCOF ayant les relations internationales dans leurs attributions soumettent aux différents gouvernements une seule note stratégique.

Monsieur le Ministre-Président, cette procédure innovante a au moins le mérite de nous permettre de donner une place prépondérante à la Communauté française dans les relations internationales, mais faut-il y voir la marque de la prudence politique qui vous caractérise, en particulier face à la volonté de collaboration affichée par le gouvernement wallon depuis le début de la législature? En effet, le dernier projet commun en date, le projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi et à la création de nouveaux postes de travail répondant à des besoins de société prioritaires, adopté en première lecture par le gouvernement wallon, ignorait totalement la Communauté française en dehors du secteur de l'enseignement. Or si les déclarations communes précédentes péchaient peut-être par un manque de visibilité de la Communauté française, celle dont il est question ici nous prive d'une vision francophone commune. Je vous avoue que je ne saisis pas très bien l'argument selon lequel deux notes, voire trois notes avec celle de Bruxelles, offriraient plus de cohérence qu'une seule note commune. En termes d'unité des francophones de Belgique pour s'exprimer sur la scène internationale, cette NPI constitue donc un recul par rapport aux précédentes. Ce recul est important en termes symboliques, politiques et opérationnels.

Sur le plan opérationnel et pour concrétiser la cohérence avec les deux Régions que vous avez appelée de vos vœux, il va falloir donner à WBI une nouvelle ligne stratégique claire. Mais comment cet organisme va-t-il pouvoir retrouver un cap si les pilotes politiques ne sont pas capables de définir ensemble un seul cadre stratégique? Certes, la conclusion de la NPI indique que le gouvernement wallon va procéder au même exercice, une tâche à laquelle il s'attellera dès demain. Il est même précisé que les deux parlements effectueront le suivi de manière conjointe. Cependant,

j'espère que la COCOF y sera également associée. Pouvons-nous mettre en place une commission parlementaire conjointe afin d'examiner les notes des trois gouvernements?

La Francophonie occupe une place de choix dans votre note, ce qui est logique, au vu non seulement des moyens consacrés à l'OIF et aux autres structures, mais aussi de l'importance de la langue française. Dans ce domaine également, la Communauté française peut agir avec une plus large autonomie. D'après la NPI, la Francophonie serait à un tournant de son histoire. Il serait indispensable de renouer avec une dynamique de promotion de la francophonie. Voilà bien des formules incantatoires dont nous pouvons nous satisfaire, pour peu que nous puissions rester dans la formule.

Et nous relevons d'ailleurs avec satisfaction dans votre note que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera particulièrement attentive à éviter l'éparpillement des moyens et des programmes de coopération de l'OIF, et à concentrer les actions dans des secteurs qui comportent une valeur ajoutée. Nous partageons cette analyse et cela fait des années que nous réclamons ce recentrage. Mais, concrètement, quelles sont ces priorités de la Communauté française? Comment les mettra-t-elle en œuvre? À la lecture de la NPI, nous pouvons penser que vous voulez vous attacher à trois priorités: la réduction de la fracture numérique, les industries culturelles et la langue française. Dans ces cas-là, vous nous trouverez à vos côtés pour agir.

En ce qui concerne la place du français dans l'Union européenne, nous notons que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend mettre en place une stratégie globale dont la principale nouveauté sera le respect de l'usage d'un minimum de six langues dans les communications des institutions européennes et la publication des documents formels systématiquement en six langues différentes. Quelles seraient ces six langues? La proposition a-t-elle été testée auprès des États qui sont à la fois membres de l'UE et de l'OIF? Par contre, vous ne mentionnez pas un élément crucial qui devrait pourtant être au centre de cette stratégie globale pour l'usage du français dans l'UE. Il s'agit de la question très concrète de la langue source des documents. Nous ne pourrions pas revenir à un meilleur plurilinguisme au sein de l'UE sans un meilleur équilibre entre l'anglais, le français et l'allemand comme langues sources des documents. Au chapitre européen de la NPI, j'ai cependant deux remarques à formuler. Nous n'y trouvons malheureusement aucun élément prospectif sur notre future relation avec le Royaume-Uni suite au Brexit. Pas non plus de trace de la Banque européenne du climat, pourtant identifiée comme une priorité dans l'accord de majorité.

Parmi ce qui pourrait avoir les apparences de la nouveauté, nous relevons un chapitre sur la diplomatie scientifique et académique. Neuf pages

de la NPI sont consacrées à tenter d'en définir le contenu et nous en sommes heureux. Manifestement, vous avez voulu réparer une lacune. Cette idée de diplomatie scientifique et académique était une demande de l'ARES qui avait simplement été oubliée dans la DPC. La diplomatie scientifique et académique sera-t-elle de nature à améliorer les relations entre l'ARES et WBI? Malgré les longs développements, cela reste très abstrait. Dès lors, nous ne manquerons pas de vous interroger à nouveau sur la concrétisation de ce concept.

En matière de coopération avec les pays en développement, la NPI rappelle la liste actuelle des onze pays prioritaires et annonce un recentrage en faveur de l'Afrique francophone. Dois-je en conclure que les moyens consacrés aux partenaires comme Haïti ou la Palestine seront en diminution? Pourriez-vous nous préciser votre pensée à ce sujet et confirmer – ou non – mon analyse, sachant qu'il me semblait vous avoir entendu dire que la Palestine restait une priorité?

Vous indiquez également dans la NPI que «la culture de l'évaluation doit faire partie intégrante de la politique de coopération au développement de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Je pense que cette politique d'évaluation devrait faire partie intégrante de toutes les politiques menées et évidemment aussi de celle de la coopération internationale! Voulez-vous dire que pour l'instant – puisque vous le mettez en évidence dans votre NPI – les projets soutenus sont moyennement évalués ou comptez-vous instaurer un nouveau système d'évaluation? Dans ce cas, quels en seront les critères? Comment comptez-vous définir les indicateurs? Et surtout, par quel dialogue avec les pays partenaires? Tout cela nous intéresse et – si j'ai bien entendu – cela n'intéresse pas que nous!

Dans votre NPI, les développements relatifs aux relations bilatérales sont très courts. Un état des lieux de l'ensemble des accords de coopération internationale doit être réalisé et un assouplissement des modalités de partenariat est annoncé. Cela signifie-t-il un abandon des commissions mixtes? Je ne m'en plaindrai pas, car ce modèle est en effet dépassé et le cdH plaide depuis longtemps pour l'instauration d'un mécanisme beaucoup plus souple. Si tel est votre projet, nous serons à vos côtés, mais est-ce bien cela que vous envisagez?

Au niveau sectoriel, je pointerai quelques questions sur la culture et la jeunesse. Dans le domaine culturel, dans quel esprit comptez-vous faire participer nos artistes aux missions économiques et visites d'État? Nos partenaires économiques ou culturels en sont-ils demandeurs? Ne s'agit-il pas d'une vision utilitariste et réductrice de la culture, même si je partage évidemment votre volonté de voir les artistes de la Communauté française mieux mis en valeur qu'ils ne le sont aujourd'hui? Qu'entendez-vous exactement par là?

Selon la NPI, «les agences WBI doivent être optimisées dans leur organisation». Comment une évaluation de leurs missions a-t-elle été menée? Si oui, pouvez-vous en partager les résultats? Par ailleurs, deux mesures évoquées dans la DPC ne se trouvent pas dans la NPI. La première est l'adoption d'un décret relatif à la diffusion artistique afin de favoriser le rayonnement des artistes sur notre territoire et au niveau international. Je suis étonnée non pas de l'entendre réclamé à ma gauche, mais de ne pas l'avoir entendu réclamé à ma droite. La seconde consiste à mettre en place un soutien spécifique aux artistes dont le talent commence à être reconnu et la notoriété va croissant, un plan «pépites» et un plan «grands talents». Ces mesures ne se retrouvent pas dans la NPI. Pourquoi?

En matière de jeunesse, pour le Bureau International Jeunesse (BIJ) et ses liens notamment avec l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (AEF-Europe), la NPI indique qu'une réflexion sur la mutualisation des moyens humains et matériels, ainsi qu'une coordination accrue des actions est envisagée en termes de bonne gouvernance et d'efficacité. Pourriez-vous préciser ce que cela recouvre? Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la Commission européenne demande des garanties strictes d'autonomie des agences nationales qui s'occupent de programmes destinés à la jeunesse. Il convient donc d'abord d'analyser ces aspects.

Sur nombre d'enjeux majeurs, y compris de gouvernance, la NPI ne va pas plus loin que la DPC. Or, un an après l'installation de votre gouvernement, quel est encore l'intérêt d'une note si elle ne franchit pas l'étape de la concrétisation réelle des projets que vous voulez soutenir? Malgré la longueur du document, nous restons paradoxalement sur notre faim. Ce raisonnement vaut pour les réseaux. La NPI précise qu'il est nécessaire de remettre en question la manière actuelle de fonctionner à l'aide d'une évaluation basée sur des critères objectifs, critères que je cherche désespérément dans le texte. Tant nous partageons l'objectif de synergie maximale entre les réseaux, je serai sceptique sur la notion d'interopérabilité entre les différents réseaux ce qui, justement, génère aujourd'hui des difficultés sur le terrain.

En conclusion, la qualité de ce texte ne se mesure pas à sa longueur. La NPI est assez longue, mais me semble en effet paradoxalement très peu explicite au niveau de sa concrétisation. Mais surtout, le cdH pense que ce texte est une faute politique et juridique. Il aurait fallu une seule note commune aux entités francophones, et y faire peser fortement, comme vous le voulez, la place de la Francophonie et de la Communauté française. Je finirai mon intervention en reprenant des mots de votre présentation: c'est une note volontaire, ambitieuse et responsable. Je l'aurais voulue concrète, ambitieuse, responsable, frater-

nelle, solidaire et cohérente avec les autres niveaux de pouvoir.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Mes propos ont été enrichis par la contribution de plusieurs membres de mon groupe. D'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, pour la présentation de la NPI, au cours de ce débat en séance plénière. Cette NPI est désormais spécifique au gouvernement de notre Fédération, puisque le Parlement de Wallonie rédige sa propre note. Cela nécessitera inévitablement une concertation accrue entre les différentes entités pour agir de manière cohérente sur la scène internationale.

Cette cohérence devra également être trouvée dans notre monde aujourd'hui forcé de tirer les leçons de la pandémie toujours en cours et de cohabiter avec ce virus qui est toujours parmi nous. Pour agir sur la scène internationale, il est donc particulièrement important que notre Fédération intègre les défis que la Covid-19 a révélés, se projette dans un avenir en acceptant que ce ne soit plus comme avant et digère l'idée d'un redéploiement. Notre Fédération doit aussi tenir compte de la situation extrêmement difficile générée par la crise du coronavirus, en particulier dans les secteurs qui relèvent de son champ de compétences. Elle doit agir en innovant, avec souplesse et créativité.

La NPI est basée sur une volonté affirmée d'être «une institution rare» dont l'action «est fondée sur les valeurs universelles que sont la démocratie, la liberté, la solidarité, la justice, le développement durable. Il lui appartient également de montrer une vraie confiance en la jeunesse, en son ouverture au monde et en sa capacité à relever les défis de notre temps». Parmi les défis en question, il y a évidemment l'enjeu climatique. Nous demandons au gouvernement d'affirmer ces valeurs et cette confiance dans les acteurs et nous demandons également à Wallonie-Bruxelles International (WBI) de les concrétiser.

À présent, je passe en revue les sept priorités de la NPI, en évoquant d'abord la promotion des valeurs sur la scène internationale. Notre Fédération veut être au rendez-vous des valeurs de droit humain. Cette notion nous unit et nous pouvons en être fiers, même si nous savons que ce chantier reste important. Cette ambition se reflète dans son action pour la protection des minorités, des enfants et de leurs droits, la lutte contre les atteintes aux droits des femmes, des journalistes, des défenseuses des droits humains. La NPI constitue une référence forte au plein respect de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Nous devons porter une attention constante afin d'obtenir l'égalité entre

les femmes et les hommes. Toutes nos actions et nos politiques doivent la faire progresser.

La politique internationale de la Fédération est aussi fortement axée sur le respect du droit des enfants et des minorités. Elle mentionne adéquatement que des signes inquiétants dans plusieurs pays européens et ailleurs dans le monde démontrent qu'il faut rester attentif à l'indépendance des médias et à leur pluralisme. Parallèlement, la Fédération soutiendra et développera l'éducation aux médias afin de développer l'esprit critique et de lutter contre les fausses informations. Au moment où se met en place le plan «*Next generation EU*» tablant sur la transition numérique à côté de la transition énergétique, c'est de bon augure. Certes, la Fédération n'a pas tous les leviers de la politique internationale à sa disposition, mais elle dispose d'une compétence et elle peut – à notre sens, ce serait plutôt elle «doit» – agir en interpellant la Belgique et l'Europe. Elle peut le faire en Belgique par le biais de ses ministres, en particulier ceux chargés des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Elle peut aussi interpellier l'Europe par l'intermédiaire de sa délégation générale et de la représentation permanente de la Belgique auprès de l'Europe. Comment cette ambition va-t-elle et peut-elle s'exprimer, Monsieur le Ministre-Président?

Faire respecter ces valeurs universelles est une responsabilité confiée aux agents de terrain. Leurs actions doivent être dynamisantes et leurs comportements exemplaires. Un mécanisme de veille stratégique doit devenir opérationnel dans certains pays en matière d'État de droit, de démocratie et de libertés fondamentales. En effet, certains des septante pays avec lesquels la Fédération entretient des partenariats dérivent vers des restrictions de libertés, des atteintes aux droits humains... Notre diplomatie doit s'exprimer à la fois de manière autonome et concertée avec l'État fédéral et l'Europe. Dans ce sens également, la Fédération doit prendre sa place et faire valoir ses compétences sur le plan international et des traités. La conférence interministérielle de la politique étrangère (CIPE) doit être pleinement investie comme lieu stratégique de la concertation alors que la Francophonie est celui de l'amplification.

Identifions la Francophonie comme vecteur de rayonnement. La NPI envisage de renouer avec la Francophonie comme vecteur essentiel d'influence de la Fédération. Comment cette influence sera-t-elle exercée conjointement avec la Wallonie et la Commission communautaire française (COCOF)? La Fédération entend s'impliquer activement dans la modernisation et la réforme de la gouvernance de la Francophonie au sein du groupe de réflexion sur les orientations et la gouvernance (GROG).

Nous noterons, avec intérêt, la valorisation et l'implication voulues dans le numérique, en portant attention aux enjeux qu'il suscite, des enjeux

éthiques et financiers pour valoriser l'*open source* et limiter la position dominante des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et des enjeux écologiques au vu du coût environnemental élevé du recours accru au numérique.

Je voudrais prendre le temps de vous parler de la richesse de la langue qui nous unit. Je voudrais vous parler d'avenir. L'avenir de notre belle langue, qui est aussi celle de la Francophonie qui se situe principalement en Afrique, cette terre d'espoir, de développement, d'échanges, de rencontres et d'ouverture. La valorisation du français sur tous ses supports et par tous ses vecteurs, à savoir les livres, les films et la presse, doit se faire dans le respect de la diversité et de la richesse linguistique locale. La langue française ne doit pas apparaître comme un rouleau compresseur ni se faire rigide ou académique. Le français est une langue d'espoir et de rencontres qui porte la vie et le partage. Celles et ceux qui travaillent à son développement par la rencontre et la confrontation des cultures l'ont bien compris. Cette confrontation doit être résolument positive, mixte, ouverte. Si l'avenir de la langue française est en Afrique, au vu de son poids démographique et que la Francophonie veut y être crédible, notamment face à la concurrence de l'anglais, il faut aussi composer avec l'identité des peuples et les cultures et mener des actions conjointes pour les sauver. Œuvrer avec eux à l'émergence du projet résolument culturel, porteur de liberté, de parole. Libérer la parole, voilà le grand défi de la Francophonie. La libérer sans vouloir la limiter à ses propres règles, accepter son enrichissement par la rencontre.

Au niveau européen, notre attention doit être aiguës par rapport aux traités de libre-échange. Au vu des récents développements dans le cadre du Marché commun de l'Amérique du Sud (Mercosur) et si nous voulons que les enjeux essentiels des droits humains, du développement durable et des objectifs climatiques soient bien pris en compte, il nous faut anticiper et être particulièrement proactifs sur les mandats de négociation. Monsieur le Ministre-Président, quels sont les mandats de négociation sur lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles aura à se pencher prochainement? Où en sont les différentes négociations en cours? Comment se fera la cohérence entre les divers gouvernements dans le positionnement porté par WBI en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Wallonie et à la COCOF?

Pour le Brexit, un *no deal* se profilant, les étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et le programme «Erasmus+» sont sous pression. Alors que la Covid-19 a bouleversé les échanges de l'an dernier et rend ceux de cette année extrêmement incertains ou délicats, lors du dernier sommet européen, il a été décidé de réduire fortement les moyens normalement consacrés au programme «Erasmus+».

Le signal envoyé est véritablement inquiétant.

Pour la diplomatie scientifique et académique, les ambitions reprises dans ce chapitre méritent certainement d'être renforcées et illustrées par des actions spécifiques. Par exemple, pour s'appuyer sur le réseau des alumni, il faudrait le renforcer. Ce réseau est fort variable, parfois inexistant. Pour accroître son potentiel, il faudrait débloquent des moyens et motiver sa plus-value pour les participants. Une telle communauté se construit autour de la réalisation de projets concrets et se nourrit d'opportunités que les moyens actuels de télécommunication décuplent.

En ce qui concerne les bourses d'études, ce chantier est d'envergure. Le paysage actuel des bourses est fragmenté chez WBI. Une des grandes demandes du secteur réside dans la réintroduction de bourses doctorales ou de bourses pour des chercheurs et étudiants internationaux, tant au sein de l'Union européenne qu'en dehors.

Pour le développement culturel et artistique à l'international, une action culturelle forte axée sur la réalisation des objectifs fixés doit être menée. Nous devons être ambitieux et fiers de nos artistes et créateurs et de leurs capacités à aller facilement à la rencontre des autres peuples. C'est là notre marque de fabrique: bienveillance, capacité de dialogue, intérêts pour la mixité et le brassage des cultures. Notre label culturel est celui du vivre-ensemble. Notre surréalisme endémique et notre propension naturelle à la bonhomie, associés à de grands talents artistiques, parfois trop méconnus, nous portent au premier rang de l'expression culturelle mondiale. Nous sommes une alternative à l'ennui.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit privilégier une attitude à l'écoute de ce caractère résolument humain. Soyons fiers de nos artistes humbles, drôles et perspicaces. Soyons fiers de notre recherche permanente du compromis et de l'analyse. C'est cela qu'il faut mettre en avant: ce talent humain et heureux. Nous noterons avec intérêt la volonté d'apporter des réponses et aux créateurs et aux auteurs dans le cadre du développement numérique. Il faut associer cette dynamique à une logique commune et concertée. Il s'agit non seulement de mobiliser nos ambassadeurs et nos référents, mais aussi les outils dont nous disposons, tels que le Théâtre des Doms et le Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) situés à Paris. Pourquoi ne pas les unir sous la bannière des droits culturels qui nous sont si chers? Pourquoi ne pas définir de manière collective un socle d'actions plus précises?

Cette question de la diffusion de la création est essentielle, car elle ouvre des fenêtres importantes pour notre survie. Les artistes, les compagnies, les auteurs, les producteurs ont besoin qu'on leur offre cet horizon: celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que soutien des droits culturels partout, avec tous. Nous voulons aussi assurer la promotion de nos actions culturelles et de nos méthodes. Nous avons de même des cadres

décrétaux exemplaires et des pratiques de médiation qui mériteraient d'être partagées et discutées à l'international.

Notre approche culturelle internationale doit intégrer la logique qui fait des mondes créatif et socioculturel, en ce compris l'éducation permanente, les deux faces d'une même pièce. C'est la promotion d'une culture citoyenne co-construite et ouverte qui doit pouvoir se dessiner.

Pour le sport, je dirai quelques mots sur l'importance de mettre l'accent sur le sport d'élite dans la NPI, mais sans oublier le sport amateur. L'insertion d'un chapitre sur ce thème aurait été bienvenue. Le sport constitue un formidable vecteur d'échanges dans le cadre de nombreux jumelages entre communes. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait jouer un rôle moteur en ce sens, en particulier dans la formation des jeunes.

Concernant l'insertion de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un monde durable, je souhaite mettre en avant le plan transversal en matière de transition écologique. Celui-ci concrétisera des objectifs fixés dans le cadre décretal afin de constituer une réponse sérieuse, volontariste et ambitieuse de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce plan transversal déclinera différentes actions et ambitions, comme nous l'avons dit: la neutralité carbone, au plus tard en 2050, et, d'ici 2030, la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. C'est inscrit dans notre DPC et il y a urgence à avancer dans la concrétisation de cette volonté.

En matière de coopération au développement, un travail important reste à faire. La recherche de la cohérence est un objectif déjà ancien. Cependant, force est de constater que le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) n'est guère sollicité. Comment WBI entend-elle assurer cette cohérence? Pourquoi le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI) n'est-il pas associé, ou au moins consulté, à propos de cette NPI? Le Conseil consultatif genre et développement (CCGD) peut-il également être consulté, puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles fait du respect des droits des femmes et de leur autonomisation un objectif essentiel?

Leur contribution aurait certainement permis d'éviter la teneur passéiste de la note. Par ailleurs, s'il convient de souligner la volonté d'empêcher le saupoudrage des actions et l'éparpillement des moyens, nous pouvons nous demander si certains pays ne seront pas abandonnés par la coopération.

Il est indispensable d'inscrire la culture de l'évaluation dans les actions de WBI. Il faut opter pour des méthodologies ouvertes, des pratiques continues et certifiées d'évaluation en insistant, sur le terrain, avec et par les populations les plus fragilisées, sur la valeur des processus à l'œuvre et des dynamiques d'autonomisation. Il faut se concentrer sur ce que l'ensemble des citoyens mettent

en œuvre sur le terrain, plutôt que sur des objectifs chiffrés de décaissement budgétaire ou de résultats à atteindre. Ce chapitre sur la coopération est encore à écrire, loin des archaïsmes ou d'une vision paternaliste.

La NPI fait référence aux réseaux et à la nécessité d'une évaluation. Comment celle-ci sera-t-elle mise en œuvre? Le processus des États généraux mené en 2018-2019 a largement contribué à la réflexion; il faudra en tenir compte, tout en évitant que les délégations multiservices déforcent la fonction diplomatique au profit des attachés économiques et commerciaux (AEC). Par ailleurs, le renforcement de l'interopérabilité entre les différents réseaux ne peut se faire que si la représentation diplomatique et les droits humains ne sont pas délaissés au profit d'une vision économique ou commerciale.

Nous devons agir sur deux points particuliers: l'amélioration de l'expérience des usagers et des collaborateurs de WBI. Pour y parvenir, il faut mettre en pratique une concertation officielle avec les partenaires. Dans le cas présent, comment et avec qui la note a-t-elle été concertée? Ces deux enjeux restent les parents pauvres d'une institution ébranlée par la démotivation et les trop nombreux départs ou licenciements successifs d'agents compétents et expérimentés. L'affaiblissement du réseau diplomatique est dramatique; cinq postes sont actuellement vacants à Hanoï, Varsovie, Santiago, Buenos Aires et Bogota. Il s'opère un glissement de postes diplomatiques vers des postes d'AEC, dans des délégations multiservices dont nous attendons toujours l'évaluation. La DPC prévoit de suivre les recommandations des États généraux et de la Cour des comptes. Nous resterons attentifs à la manière dont vous agirez à ce sujet.

Je terminerai en évoquant la volonté affichée par le Parlement de suivre les divers processus qui seront lancés par la nouvelle NPI. Nous, parlementaires, faisons face à un nouveau défi: nous serons bientôt devant deux NPI, puisqu'une note est en préparation au gouvernement wallon. Nous devons en assurer un suivi conjoint aux deux Parlements. Nous nous y attellerons certes avec perplexité, mais aussi avec volonté et engagement, afin de porter une politique internationale prospective et novatrice.

M. le président. – La parole est à M. Magdalijns.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez commencé par nous parler de la crise sanitaire de la Covid-19. Le groupe DéFI constate que cette question ne traverse pas la totalité de la NPI. Nous craignons que les plans de relance annoncés et les dommages de la crise sanitaire aient pourtant une large incidence sur votre politique internationale et finissent par remettre en cause vos déclarations d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la régularité de la NPI, nous nous joignons à l'avis du cdH. Nous déplorons qu'il n'y ait pas plus d'échanges aujourd'hui entre Wallons et Bruxellois. On a beaucoup plâtré sur l'agent de liaison, mais peut-être finirons-nous par nous rappeler de ce qu'était la dynamique et la volonté de M. Maingain à son propos. Manifestement, la parole de ce dernier n'a pas essaimé dans les démarches du gouvernement.

La NPI nous paraît assez similaire à la DPC. Vous me direz que c'est normal. Je vous répondrai que la NPI n'est pas seulement ambitieuse: elle a toutes les ambitions! Comme dans la DPC, on y trouve toutes les ambitions possibles et imaginables. Il est donc permis de douter de la capacité de la majorité à la mettre suffisamment en œuvre. Sur un ton similaire à celui de la DPC, vous nous annoncez en effet qu'il y a peu d'arbitrages, que vous allez promouvoir, stimuler, développer. Vous nous dites vouloir tout faire et, à notre sens, votre NPI manque de clarté et de visibilité en termes d'orientations.

J'aimerais que vous nous apportiez des éclaircissements sur trois points de la DPC. Qu'en est-il tout d'abord de la Banque européenne du climat qui y est évoquée? Jouera-t-elle un rôle dans votre politique de développement durable et dans les dialogues que vous aurez avec vos partenaires? Quels sont ses objectifs et les délais nécessaires à son éventuelle création? Ensuite, alors que vous parliez dans la DPC de la «nouvelle Francophonie», vous nous parlez désormais de moderniser l'OIF et la Francophonie. Après un an d'activités, nous aimerions par exemple savoir où en est la création du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie. Avez-vous avancé dans ce domaine? Cette nouvelle Francophonie va-t-elle advenir? Enfin, il est question, dans la DPC, d'un «écosystème WBI-Awex» qui prévoit davantage de synergies, mais dont nous n'avons eu pas de nouvelles. Votre NPI fait état du même genre de promesses: vous comptez partager, coordonner, mutualiser.

En gros, vous créez plus de synergies. Chez DéFI, nous avons quelques inquiétudes à propos de cet «écosystème WBI-Awex». Quelles sont les suites véritables que le gouvernement donne aux États généraux? Quelles en sont les conclusions? En tant que députés, nous sommes assez ignorants des conclusions et de vos intentions. Quelles sont les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces, pour reprendre la fameuse analyse SWOT (*Strengths, weaknesses, opportunities, threats*)?

Quel cap allez-vous donner à l'institution WBI pour qu'elle améliore ses performances et sa visibilité? Un autre élément d'inquiétude concerne les postes à l'étranger. Cinq postes sont vacants. Je ne vais pas les citer à nouveau, mais nous nous questionnons par rapport à l'Amérique du Sud où trois postes sont vacants. Vous manque-t-il de bras? Y a-t-il un problème structurel? Que se

passé-t-il? Est-ce une stratégie voulue par le gouvernement?

La situation n'est pas claire. Le groupe DéFI souhaiterait que nous puissions organiser un débat sur cette question, maintenant ou ultérieurement. En effet, il apparaît que des attachés économiques et commerciaux font office de chefs de poste, ce qui n'est pas régulier. De ce fait, nous craignons que des glissements de moyens provenant de la Communauté française et de WBI ne s'opèrent vers la politique du commerce extérieur de la Wallonie. En soi, ce fait n'est pas grave. Nous sommes très favorables à une collaboration, mais nous voudrions que ce partenariat soit aussi transparent que possible.

Nous avons abordé ces questionnements sur WBI en réunion de commission, notamment pour ce qui est de la capacité de l'institution à faire rapport. Monsieur le Ministre-Président, nous votons une dotation WBI au Parlement. Ce n'est pas un chèque en blanc. Il faut que l'institution fasse la clarté sur les orientations de sa politique, la façon dont elle va se réformer et les services qu'elle va rendre à la totalité des institutions francophones du pays. Cette mise en lumière nous paraît essentielle. Pour conclure, nous voudrions parler un jour d'un Sommet de la Francophonie.

Comment collaborez-vous avec la France pour que le français reprenne effectivement sa juste place au sein des institutions européennes? Nous avons quelques craintes à cet égard. Pourtant, le siège de l'Union européenne se trouve en outre à Bruxelles, une ville francophone et internationale. Ce n'est pas de l'anglais qui est parlé dans les institutions de l'Union européenne, c'est du «globish», une espèce de vocable dépourvu de la richesse du français ou de l'anglais.

Concernant la coopération au développement, et bien qu'étant affilié à un parti de l'opposition, je me joins très largement aux questions qui ont été posées par Mme Grovonius. Nous souhaiterions qu'une attention particulière soit accordée à la République démocratique du Congo (RDC). Nous savons combien la situation est complexe dans ce pays. Nous devons bâtir une relation de confiance et de collaboration avec ce grand pays d'avenir. Nous avons tout à gagner de l'instauration d'une relation saine, amicale et de pleine collaboration. Nous aurions donc voulu qu'un chapitre spécifique soit consacré à la RDC.

Je conclurai en disant que, pour le groupe DéFi, la culture de l'évaluation est aussi un élément essentiel. Nous ferons notre part du travail parlementaire à cet égard.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Je remercie chacun des parlementaires qui sont intervenus dans ce débat sur les relations internationales et sur le rôle de la Fédération Wallonie-

Bruxelles en la matière. Cela démontre tout l'intérêt du gouvernement et du Parlement pour les relations internationales.

Je veux d'abord vous rassurer, Madame Greoli: je n'ai pas assimilé les questionnements de MM. Luperto ou Di Mattia à des attaques. Votre Parlement organise un débat et les questionnements qui y sont formulés sont tout à fait légitimes. Par contre, je ne peux pas accepter l'affirmation selon laquelle cette note ne se base pas assez sur les droits humains! Le premier chapitre, évidemment très long, rappelle dans le détail les valeurs essentielles que sont l'État de droit, la démocratie et les libertés fondamentales. Consciente que ce chantier ne peut être réalisé de manière solitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend coordonner ses efforts étroitement avec les autres entités fédérées, le niveau fédéral et les partenaires européens. Ce faisant, elle gagne en assertivité et pèse davantage dans le cadre des dialogues inhérents à ces questions. L'égalité des chances, les droits de l'enfant, la liberté d'expression et l'indépendance des médias constituent également des droits élémentaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles attachera une grande importance à la protection des droits de l'enfant grâce à ses relations bilatérales. Elle le fera, par exemple, à travers son intervention à Beyrouth. Par ailleurs, la mission d'un acteur institutionnel, comme l'est notre Fédération, consiste à promouvoir une société multiculturelle et démocratique ainsi qu'à lutter contre toutes les manifestations de discrimination, de rejet, d'exclusion, de haine ou encore de violence, fondées notamment sur l'orientation sexuelle.

Je veux être clair! Je peux accepter les reproches, mais je n'admets pas ces propos selon lesquels la NPI ne serait pas suffisamment basée sur les droits humains!

Monsieur Luperto, je vous réponds par rapport au rôle de l'OIF et à sa capacité d'influence. L'OIF n'est pas le seul acteur. J'en veux pour preuve les subventions de l'ordre de neuf millions d'euros accordées à TV5 Monde et celles dédiées à différents autres acteurs. Il est important d'évaluer et de recentrer les missions, les actions et les moyens alloués. L'OIF mène le même travail que nous par rapport à l'évaluation de ses actions. À travers les moyens publics alloués, il faut actionner et créer de véritables leviers pour les politiques que nous souhaitons mener.

Je vous ai déjà expliqué les relations que je tentais d'entretenir avec la secrétaire générale de l'OIF. Par exemple, au niveau du fonds de solidarité que j'ai évoqué tout à l'heure, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptera des représentants francophones dans les instances décisionnelles dès le début du mois de septembre. Un représentant francophone permanent de l'OIF a été désigné à Bucarest. Vous voyez que la Fédération Wallonie-Bruxelles pèse davantage dans l'OIF.

La Francophonie rassemble des pays aux statuts divers; certains sont membres de plein droit, d'autres ont un statut d'observateur. Concernant la révision du statut d'observateur, j'accorde beaucoup d'importance au lien intangible avec la langue française. J'en ai déjà discuté avec la secrétaire générale de l'OIF et je suis d'avis de conditionner l'éligibilité de toute candidature à un investissement dans la langue française.

Je vous rassure, Madame Greoli: il y aura un seul contrat d'administration pour WBI. Ce contrat tiendra compte des deux notes, celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celle de la Région wallonne. Malgré les petits couacs dans la concertation, je vous assure que les ministres de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent. Nous nous rencontrons régulièrement sur de nombreuses matières dans différents groupes de travail. S'agissant de la NPI, je me suis concerté avec le ministre-président wallon Di Rupo.

Il est important d'organiser, d'ancrer et d'amplifier la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un axe majeur de la politique internationale. Développer des concepts et créer des sentiments d'appartenance sont des actions intéressantes, mais celles-ci seront plus fragiles si elles ne sont pas consolidées à travers des actions concrètes. Je suis un fervent défenseur des écoles à programme belge à l'étranger. Ces écoles touchent des milliers d'enfants et de familles. Le réseau scolaire existant fait des émules, les demandes de partenariat nous parviennent d'écoles du monde entier. En étroite collaboration avec ma collègue Caroline Désir, je compte saisir cette opportunité et l'inscrire dans nos actions.

Monsieur Luperto, je vous donne raison: les relations internationales sont à géométrie variable. Dans certains pays, les relations entre les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions et de l'État fédéral sont excellentes et engendrent des synergies. Parfois, ces relations sont moins bonnes, en fonction des personnalités des uns et des autres. Je ferai tout ce qui est possible pour que les représentants et les diplomates fédéraux soient aussi aux services des entités fédérées et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sujet du numérique, Monsieur Di Mattia, il existe bien des moyens dévolus au processus d'informatisation. Il s'agit d'un des chantiers importants dans le cadre des états généraux de WBI. Vous avez aussi évoqué des délégations et parlé de l'évaluation de cette numérisation et informatisation. La crise nous a clairement permis de travailler autrement, que ce soit avec nos délégués ou à travers des déplacements de membres de WBI à Bruxelles. Aucun déplacement n'est inutile, mais tout déplacement a un coût. Il faudra donc réfléchir à la possibilité de travailler plus efficacement avec les nouveaux moyens technologiques à notre disposition.

Par ailleurs, un groupe de travail au sein de l'OIF a pour tâche de lutter contre fracture numérique avec des solutions concrètes. Nous y participons activement, notamment grâce au soutien de l'Agence du numérique (AdN) en Wallonie qui dispose d'une grande expertise dans ce domaine. La secrétaire générale de l'OIF m'a d'ailleurs encore récemment dit combien elle appréciait notre contribution.

Concernant la promotion du livre, nous dialoguons actuellement avec l'association des éditeurs belges en vue de définir une stratégie.

Quant aux critères des partenariats stratégiques, nous ne sommes pas opposés à une évaluation des actions que nous menons. WBI représente pas moins de 13 000 dossiers pour une moyenne de 2 000 euros d'intervention. Imaginez la charge administrative! Est-il possible d'être efficace en pratiquant une dilution des moyens publics? Ne rêvons pas: au niveau de la coopération, l'essentiel des moyens vient du gouvernement fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervenant que de façon complémentaire. Dès lors, si nous voulons peser davantage sur les actions, il nous faut assurer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qui, aujourd'hui, peut dire que nos projets de coopération sont véritablement portés par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Lors de l'évaluation de ce projet, il faut éviter un saupoudrage et une dilution des moyens publics. Les thématiques sont fixées: l'éducation par le développement de l'entrepreneuriat local, la transition écologique, le numérique, la culture comme levier économique, la promotion des droits humains.

J'ai demandé à ce que WBI démarre un *screening* des pays prioritaires et remette des propositions. La rédaction du projet de décret sur la coopération sera bien entamée; la tâche n'est pas évidente, en raison du niveau fédéral et compte tenu de son apport financier. Il faudrait que la Fédération s'approprie une compétence sans bénéficiaire des moyens financiers importants issus du niveau fédéral. Nous resterons prudents lors de la rédaction de ce décret sur la coopération.

La réforme des réseaux est essentielle si nous voulons disposer d'un véritable écosystème efficace au niveau de l'espace de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semble important de susciter les interactions notamment avec l'AWEX. J'ai eu l'impression que d'aucuns me reprochaient de citer l'AWEX à deux ou trois reprises dans la NPI. L'AWEX joue un rôle important à travers ses agents et conseillers économiques qui travaillent de concert avec nos représentants. Un audit sur les acteurs multiservices est en cours. Les résultats nous seront bientôt remis. Nous finalisons également une convention de partenariat entre l'AWEX et WBI. Suivra aussi une évaluation des agents sectoriels tels que les ALS et les ALAC. Ces dif-

férentes évaluations serviront de base à l'actualisation des réseaux. À mes yeux, une délégation WBI à Santiago est pertinente. La question de la pertinence mérite certes d'être posée. Je n'ai pas non plus de tabou par rapport à notre présence dans d'autres villes européennes, importantes du point de vue culturel, scientifique ou académique.

Le «retour sur investissement», ce n'est pas un gros mot. Nous ne disons pas que, pour toute aide et tout soutien à une action, nous réclamons de l'argent en retour de ce geste. Quand nous injectons des moyens publics dans toute une série de projets, nous pouvons légitimement attendre un retour, sous la forme d'une utilisation efficace des moyens, en particulier dans la coopération internationale. C'est pourquoi je me bats aussi en faveur de la gouvernance de l'OIF et que je soutiens la secrétaire générale. Si nous investissons 4 millions d'euros par année dans l'OIF, nous devons aussi connaître la destination et la finalité de cet investissement: est-ce que ces moyens soutiennent des politiques efficaces dans les pays partenaires?

D'aucuns nous reprochent l'absence de solidarité. Or, la NPI contient énormément de solidarité. Je le rappelle systématiquement à cette tribune. Bien entendu, je veux défendre les intérêts et atouts des francophones, que ce soit sur le plan culturel, sportif, universitaire ou académique. Bien évidemment, notre politique internationale doit servir à la défense de nos intérêts et nos atouts. C'est pour cette raison qu'un retour sur investissement en faveur de la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire. D'aucuns disent que la NPI contient beaucoup d'ambition, mais ils critiquent les détails. Si vous le souhaitez, je rallongerai la prochaine NPI de dix pages! D'aucuns m'interrogent sur les actions concrètes. Elles sont nombreuses! J'en ai encore cité une en réunion de commission lundi et je le ferai encore régulièrement.

Comme vous l'avez rappelé, Madame Laruette, la NPI représente une stratégie comportant des concepts transversaux importants et tenant compte de la crise de la Covid-19. Dans la NPI, je ne peux pas faire l'impasse de la survenance de la pandémie. C'est forcément le cas pour des matières comme les relations internationales.

Le groupe MR m'interroge sur le calendrier précis. Force est d'admettre qu'il est compliqué de prévoir aujourd'hui un calendrier précis. Pour la promotion de la langue française, nous sommes évidemment en contact avec les autorités françaises. J'ai entrepris des démarches auprès du président de la République. J'ai rencontré le secrétaire d'État aux Affaires européennes et étrangères. La crise de la Covid-19 a malheureusement retardé une série de contacts, de réunions et de déplacements pour avancer dans ce dossier.

Je me permets aussi de signaler à certains d'entre vous que je ne suis pas ministre des Affaires étrangères. J'entends bien que vous me de-

mandez ce que je prévois sur le plan diplomatique auprès de certains pays. Bien évidemment, je peux me faire le porte-parole des intérêts de la Fédération. Sachez que je suis en contact quotidien avec le ministre des Affaires étrangères. Toutefois, chacun a une place et un rôle.

Au sujet des enfants syriens, par exemple, je peux entendre votre question et préoccupation, mais il appartient aux autorités fédérales de se prononcer sur le rapatriement des enfants qui se trouvent dans les camps de Syrie et d'Iraq. Si toutes les conditions sont réunies et permettent le rapatriement tout en tenant compte de l'intérêt de l'enfant, de la sécurité et de la concertation avec les autres pays européens, il est évident que la Fédération Wallonie-Bruxelles est prête à accueillir des enfants dans les meilleures conditions possible. Nous ne ménagerons pas nos peines pour le faire.

En ce qui concerne le Brexit, nous travaillons tous les jours sur le sujet. Je ne suis pas responsable des tensions et des relations difficiles entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Madame Greoli, vous ne pouvez pas me reprocher de ne rien faire. Mais je vous rappelle que les négociations pour le Brexit se mènent à d'autres niveaux.

Certains d'entre vous ont évoqué la diplomatie académique et scientifique. C'est effectivement une nouveauté importante dans la NPI dont nous aurons l'occasion de reparler. Il en va de même pour le développement culturel et artistique ainsi que du soutien au sport à l'international. Il s'agit d'une vitrine internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, je ne comprends pas certaines critiques. Il nous importe de faire de nos sportifs de haut niveau des ambassadeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'y a cependant pas que le sport de haut niveau. C'est pour cette raison que nous voulons moderniser l'organisation des Jeux de la Francophonie et donner la possibilité à des espoirs, à de jeunes talents de rayonner sur l'espace francophone. Nous avons deux rendez-vous à ne pas manquer: Tokyo en 2021 et, plus important encore, Paris en 2024. En effet, en interaction avec la Région wallonne et la Région bruxelloise, nous pouvons faire en sorte que nos infrastructures soient utilisées en plein pour la préparation de ces Jeux olympiques.

Vous m'interrogez concernant l'abandon des commissions mixtes, Madame Greoli. Le vecteur le plus pertinent doit être déterminé pour chaque partenaire. À nouveau, je n'ai aucun tabou à ce sujet. Chaque partenaire sera soumis à une analyse, ce qui ne signifie pas nécessairement un abandon systématique des commissions mixtes. Certaines fonctionnent mieux que d'autres. Nous ferons en sorte que cette évaluation soit la plus rapide possible.

Enfin, concernant la priorisation de notre action vis-à-vis de la Francophonie, les travaux de modernisation et de recentrage avancement, bien que

la Covid-19 ait provoqué du retard. Par rapport à l'OIF, nous avons déterminé des objectifs et un calendrier précis. La même chose vaut pour l'organisation d'un colloque international. Je vous confirme que nous ambitionnons d'organiser une rencontre d'écrivains francophones lors du prochain Sommet de la Francophonie.

Pour ce qui est d'Erasmus+, Madame Ryckmans, vous ne disposez pas de chiffres corrects. Erasmus+ a connu une augmentation de 52 % et non une diminution. Le programme est passé de 13,9 à 21,2 milliards d'euros. Je présume que, comme moi, vous vous réjouirez de ces chiffres.

Enfin, concernant les accords de libre-échange et les mandats de négociation, il convient de se pencher prioritairement sur les accords en vigueur tels que le CETA et les accords avec l'Amérique centrale, l'Équateur, la Colombie, le Pérou. Une coordination sera nécessaire entre les gouvernements. Seule la Belgique n'a pas ratifié certains de ces accords. Cet immobilisme nous isole par rapport à l'Europe. Une plateforme de concertation permanente entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les accords de libre-échange nous permet de développer une position commune. Le fait que les majorités soient symétriques constitue un avantage à cet égard.

Je reste, chers Députés, à votre disposition lors des réunions de la commission des Relations internationales pour traiter de ce sujet qui me tient à cœur, tout comme à vous, ce qui est de bon augure pour la suite.

M. le président. – La parole est à M. Luperto.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, comme vous l'avez souligné, mon groupe ne souhaite pas polémiquer, mais seulement approfondir un certain nombre de points. D'ailleurs, la NPI est un cadre et nous aurons l'occasion de revenir sur des points particuliers en commission. Je rejoins Mme Laruelle sur le fait que placer ce débat en séance plénière illustre évidemment l'importance que recouvre cette thématique. Cependant, cela a aussi pour conséquence de limiter notre temps de parole. Nous sommes donc contraints à un exercice un peu compliqué alors que nous souhaiterions dire tant de choses!

Concernant les deux notes de politique internationale, par rapport à un seul contrat d'administration, je signale que le plus important est évidemment de maintenir et, mieux, de renforcer les synergies existantes. Vous n'êtes en effet pas ministre des Affaires étrangères, mais lorsque vous êtes présent à l'OIF, c'est sans doute le plus haut niveau de représentation où, en tant que Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous êtes traité d'égal à égal avec les autres chefs d'État. Ce lieu est donc par définition un lieu de résonance pour la Belgique francophone et plus

largement pour la Belgique entière et il ne faut donc pas le sous-estimer.

Je rappellerai l'importance de notre réseau, sa qualité et la crédibilité dont il jouit à l'international. Il convient donc de le renforcer et de veiller à pouvoir les postes qui seraient toujours vacants à ce stade. Vous avez souligné l'importance de la diplomatie parlementaire: il nous revient donc d'être cohérents avec la NPI – bien que nous ayons notre propre dynamique en qualité de parlementaires – et plus largement d'être cohérents avec la politique menée par la Belgique, c'est une évidence!

Je vous remercie pour votre ouverture d'esprit sur la proposition, un peu innovante, consistant à mettre à contribution les parlementaires fédéraux. Ce réseau est riche et ils ont des choses à apporter. Ils disposent parfois d'un peu plus de temps en raison de la réforme de l'État et il serait dommage de ne pas les mobiliser là où nous n'avons pas de postes. C'est une piste à creuser. Je partage votre avis sur la nécessité d'éviter le saupoudrage des actions et de garantir leur lisibilité. Cependant, mes collègues l'ont aussi tous dit, il est important que nous prenions connaissance des critères sur lesquels seront fondées vos actions.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Je voudrais simplement mentionner un point sur lequel je n'ai pas entendu de réponse, la lutte contre la pauvreté, et singulièrement infantile. Je sais d'autant plus que c'est un sujet qui nous tient tous à cœur. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

M. le président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse. Ne vous méprenez pas, je n'ai pas du tout insinué qu'aucune référence aux droits humains ne figurait dans la NPI. En revanche, en tout cas au chapitre «Coopération et développement», il faut être attentif à ne pas utiliser certaines formulations ou thématiques qui pourraient nous amener à considérer que cette note, même si ce n'est pas votre volonté, est empreinte de paternalisme et que nous n'avançons pas du tout sur les questions de la décolonisation.

Là, précisément, se logeait la teneur de mon propos. En faisant référence à des contextes de coopération globaux tels que l'approche basée sur les droits humains, nous aurions évité cet écueil. Cela précisé, j'espère que vous comprendrez mieux ma pensée et les points sur lesquels j'ai réellement voulu attirer votre attention. À mon sens, il s'agit de proscrire certaines formulations figurant dans cette note. Nous ne pouvons plus dire de telles choses aujourd'hui lorsque nous parlons de coopération au développement. Je suis

certaine que vous y serez attentif et que ce chapitre pourra être traduit avec WBI en sortant de ces concepts, selon mon groupe, flirtant un peu trop avec le paternalisme.

M. le président. – La parole est à M. Luper-to.

M. Jean-Charles Luper-to (PS). – Je rejoins l’avis du ministre-président et d’autres collègues sur la nécessité de développer une culture de l’évaluation tant à WBI qu’ailleurs. Il n’y a pas de raisons que cette institution soit traitée autrement. Nous devons tous adopter, dans le champ public, une culture de l’évaluation.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, comme j’ai un peu débordé sur mon temps de parole tout à l’heure, je vais accorder mon moment d’allocution à M. Kerckhofs.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je voudrais réagir à vos propos, Monsieur le Ministre-Président. Lorsque vous considérez comme un «détail» le fait de participer à l’amélioration du système éducatif au Congo, vous visez probablement certaines de mes propositions. Toutefois, il s’agit, selon moi, d’une responsabilité historique et non pas d’un détail.

La question des enfants syriens et palestiniens n’est pas non plus un détail. Certes, vous n’êtes pas responsable si aucun enfant belge d’origine syrienne n’a pu être rapatrié, mais je souhaitais simplement savoir s’il y en avait eu et, le cas échéant, s’ils avaient pu être pris en charge par nos services d’aide à la jeunesse. Cela me paraît important.

Je souhaiterais également évoquer le Brexit. À l’heure où nous parlons, Julian Assange est aux prises avec la justice britannique qui doit décider de son éventuelle extradition vers les États-Unis. J’avais déjà eu l’occasion de vous poser cette question en commission il y a quelques mois, juste avant la crise de la Covid-19, mais vous l’aviez rapidement écartée en évoquant le fait qu’il s’agit d’une compétence fédérale et que vous n’êtes pas le ministre des Affaires étrangères. C’est vrai. Cependant, je constate, à la lecture de votre note, qu’un groupe de travail a été créé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour défendre nos intérêts dans les relations bilatérales futures entre la Belgique et le Royaume-Uni. Nous pourrions profiter de cette situation pour défendre certaines positions au niveau belge et faire passer l’idée intolérable pour la Belgique qu’un homme puisse être menacé de prison à vie pour avoir été un lanceur d’alerte, pour avoir effectué son travail de journaliste. Voilà une manière concrète de défendre l’État de droit et la démocratie. C’est très bien d’avoir des grands principes, mais il importe

de les concrétiser. Je remarque d’ailleurs avec intérêt qu’à peu près tous les groupes, sauf peut-être le vôtre, vous ont reproché un manque de concrétisation.

Cet élément est assez révélateur. Certains l’ont fait à pas feutrés, d’autres de manière plus dynamique, mais tout le monde vous l’a reproché. Cela est donc politiquement intéressant à noter, car vous dites, dans votre note, vouloir répondre aux attentes de la jeunesse, lutter contre l’anti-européanisme, refuser la résignation et œuvrer à un monde meilleur. Tout cela est évidemment honorable, mais la jeunesse doit entendre un parler-vrai. Elle veut du concret et pas un double discours, ou pire, des distorsions entre le discours et les actions concrètes menées. À cet égard, nous pouvons nourrir des craintes à la lecture d’un certain nombre d’actions potentielles consignées dans la note.

Je termine en faisant part de mes regrets. Deux groupes politiques, différents du mien, vous ont posé des questions concrètes concernant la Palestine et Haïti, à savoir, si la Fédération Wallonie-Bruxelles compte désinvestir dans ces territoires. Vous n’y avez pas répondu, ce que je regrette personnellement.

M. le président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Sabine Laruelle (MR). – La vivacité de nos débats démontre l’intérêt de notre Parlement pour la politique internationale. Monsieur le Ministre-Président, le titre de votre note, «*Une nouvelle histoire à écrire*», est fort à propos. Certaines déclarations de mes collègues me laissent perplexe. Je tiens à rappeler que personne au sein de cette assemblée n’a le pouvoir de décider ce qu’il convient de dire, d’écrire ou de penser. Nous sommes en démocratie et la liberté d’expression est, comme vous le rappelez dans votre note, une des valeurs universelles auxquelles nous souscrivons.

Nous partageons votre souhait d’une culture de l’évaluation, de la recherche de résultats ou encore du refus du saupoudrage. Je conclurai mon intervention par un proverbe africain: «On ne peut pas labourer, semer, récolter et manger le même jour.»

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – J’espère que cette note pleine de bonnes intentions ne va pas devenir la note d’aménagements raisonnables entre les partis qui forment cette majorité. Pour en revenir aux questions de fond que j’ai posées durant mon intervention, Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit que votre note était ambitieuse, volontaire et responsable. Je vous ai dit que j’aimerais que les actions soient humanistes, solidaires et garantissent le respect mutuel des partenaires. Je n’ai pas dit que vous n’en aviez pas

l'esprit, mais je voudrais que vous en ayez les actes.

Je ne peux pas admettre que l'on parle de retour sur investissement sans en définir les critères objectifs. C'est pour cette raison que je suis revenue sur ces valeurs qui, selon moi, doivent définir ces critères objectifs. Quand vous nous annoncez une étude sur la plus-value de la culture en tant que levier économique, je suis très étonnée. Cette ligne d'action, que vous prenez pour critère, ne me semble pas être solidaire, elle ne garantit pas le respect mutuel ni l'efficacité du développement culturel de la Communauté française.

Vous aimez l'évaluation, et nous l'aimons tous. Nous estimons qu'elle est indispensable. La première évaluation que je vous propose de mettre en œuvre, c'est l'évaluation d'une note qui ne répond pas au prescrit légal d'un accord de coopération. Cette évaluation devrait se faire au travers d'une commission parlementaire conjointe pour que nous puissions ensemble vérifier la cohérence des politiques menées par les différents gouvernements. Vous ne m'avez pas répondu sur cet aspect. Je tiens d'ailleurs à rappeler à Madame Ryckmans que ces différents gouvernements sont composés des mêmes majorités.

Je suppose que la cohérence de ces majorités ne se limite pas au fait que ce soient les mêmes personnes qui les composent. En début de législature, vous nous aviez dit qu'il n'était pas grave de ne pas avoir de doubles casquettes, puisque l'on avait des majorités homogènes. J'entends aujourd'hui de la part d'un des partenaires de la majorité que le fait qu'il y ait des majorités homogènes n'est pas suffisant pour assurer des développements politiques homogènes.

Enfin, je souligne encore une fois toute l'importance de cette note. Elle présente des aspects particulièrement intéressants. Un de ceux-ci est la remise en avant de la valeur de la fonction diplomatique. Cette dernière a trop souvent été mise à mal par une fonction utilitariste d'un certain nombre de volontés politiques. Je pense que la Communauté française doit être la garante de cette ligne de force diplomatique. Nous vous attendons sur cet aspect, Monsieur le Ministre-Président, et nous reviendrons sur cette question.

Vous n'avez pas répondu à mes questions portant sur la Palestine et sur Haïti. Je n'ai jamais dit que vous ne faisiez rien de vos journées et rien à propos du Brexit. J'ai dit que je ne sais rien de la vision politique du gouvernement, et de la vôtre en particulier, sur l'avenir de nos relations avec le Royaume-Uni, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour conclure, avec mon groupe, nous sommes heureux que nous ayons eu ce débat aujourd'hui et qu'il ait soulevé toute une série de questions. Mais je sais déjà que les prochaines réunions de commission, auxquelles vous avez le plaisir de participer, seront animées de nom-

breuses questions et je crois pouvoir prédire que celles-ci ne viendront pas que de l'opposition.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La NPI a effectivement fait du cadre des droits humains l'une de ses fondations. Il est essentiel que nous nous inscrivions comme défenseurs des libertés, des droits humains, mais aussi des solidarités et de l'émancipation. Cette identité n'apparaîtra jamais assez dans le développement des textes; nous devons le dire, mais nous devons aussi le vivre, le concrétiser. Nous devons assurer la cohésion de cette identité auprès de toutes les parties prenantes qui font la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Notre union autour de ces valeurs est ce qui fait notre Fédération.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez rappelé l'ensemble des mécanismes, des évaluations et des audits prévus; ils sont nombreux. Plusieurs instruments, comme un seul contrat d'administration ou une nouvelle convention de coopération entre WBI et l'AWEX, sont en préparation pour constituer cette batterie d'évaluations et d'audits. Ce qui sera important, parmi tous ces outils, ce sont le calendrier et l'articulation logique et cohérente entre ces différents audits et évaluations, mais aussi la méthodologie qui va être utilisée. Lorsqu'il est question d'évaluation, les critères que nous mettons en avant et la manière dont nous définissons le cahier des charges pour procéder à l'évaluation sont évidemment essentiels. Si nous choisissons de mettre en avant la nécessité de montrer ou d'identifier le retour à l'investissement ou si nous optons pour d'autres grilles d'analyse, comme la pertinence et l'impact des actions pour le développement, l'autonomisation ou encore le développement participatif des populations à travers une méthodologie dans laquelle ils sont acteurs, il ne faudrait pas qu'au détour de ces évaluations, nous nous retrouvions devant la résurgence d'une forme d'aide liée, qui est normalement bannie de nos principes par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis plus de 40 ans.

En ce qui concerne le sport et «Erasmus+», je n'ai peut-être pas été assez claire. Ma remarque quant au fait que la note est focalisée sur le sport d'élite n'était pas une critique. Je voulais simplement dire qu'il aurait été utile d'insérer un chapitre sur le sport amateur et sur la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles peut jouer un rôle moteur dans la formation des jeunes, mais aussi dans la manière dont les associations organisent des échanges internationaux, qui concernent pleinement la formation des jeunes, ou encore pour donner réponse à des questions de transition écologique.

Mon collègue Rodrigue Demeuse a déjà évoqué en commission la réduction des moyens al-

loués au programme «Erasmus+». Vous m'aviez déjà répondu lundi à ce sujet.

Je souhaiterais encore aborder les articulations avec le gouvernement fédéral et surtout avec l'OIF. On a parlé des enfants syriens et on a évoqué toute une série d'atteintes aux droits des minorités et des femmes, à la liberté de la presse, etc. Ce sont des compétences fédérales. Vous avez souvent, lorsque l'on vous interroge, des réactions en commission sur ce sujet. Ce que l'on attend de vous et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est d'avoir des actions proactives. Par exemple, dans le cas des enfants syriens, nous devons être prêts lorsqu'ils arriveront. Il faut être interpellant pour que le gouvernement fédéral avance. C'est la même chose en matière de politique bilatérale, car nous avons un rôle accru au sein de l'OIF ainsi que des contrats, des alliances et de nombreux partenariats bilatéraux. C'est un levier sur lequel nous n'avancions pas suffisamment.

En ce qui concerne les traités de libre-échange, nous devons accorder de l'importance aux mandats de négociation et aux études d'impact que nous appelons de nos vœux, de manière à inscrire les droits humains qui sont au cœur du projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces droits sociaux doivent être intégrés, de manière forte, dans les motivations de nos accords de libre-échange.

Enfin, je n'ai pas eu de réponse concernant la concertation avec les différents acteurs sociaux, de la coopération, du monde académique, des sports, WBI, etc. Cette concertation est essentielle pour concrétiser ce qui est prévu dans la note. C'est un chantier important. Nous attendons une méthode sur laquelle nous reviendrons régulièrement lors de nos échanges en commission. Il est primordial que, chaque année, la note de politique internationale et les actions de WBI fassent l'objet de débats au sein de notre Assemblée.

M. le président. – La parole est à M. Magdalijs.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons senti la sincérité de votre discours. Nous savons que toutes les réponses que nous n'avons pas reçues aujourd'hui nous seront données en commission. Lors des réunions de la commission des Relations internationales, les échanges ont toujours été francs et cordiaux.

Par contre, nous sommes plus inquiets sur la cohérence de votre majorité et sur le soutien de certains de vos partenaires. Or, cette cohérence me semble essentielle, car vous devez vous tourner vers la COCOF et la Région wallonne. À ce propos, nous rejoignons le cdH sur l'idée d'organiser une commission conjointe qui permettra de créer des ponts et d'examiner les dossiers qui n'auront pas été tranchés.

J'insiste sur l'évaluation de WBI. Il ne suffit pas de faire pratiquer la culture de l'évaluation à WBI. Encore faut-il que cette évaluation soit transparente. Aujourd'hui, cette transparence fait défaut au niveau des états généraux. Nous, parlementaires, qui votons la dotation accordée à WBI, n'avons pas toutes les informations en main. Cela fera partie de notre travail dans les mois à venir.

D'autres opérateurs extrêmement importants en matière de coopération au développement mériteraient aussi d'être entendus. Je pense à l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) qui se voit accorder de nombreux moyens budgétaires pour œuvrer dans les différents pays partenaires.

Je sens bien votre implication au sein de l'OIF et nous y accordons aussi beaucoup d'importance. La visibilité de l'OIF pourrait être cependant améliorée en Communauté française et en particulier à Bruxelles. La capitale fait l'objet de toutes les attentions de la Flandre, elle est en cours d'internationalisation au point que certains s'autorisent à dire que Bruxelles n'est plus tellement une ville francophone: c'est une ville internationale où tout le monde se côtoie et où le français perd sa primauté. C'est par la visibilité de nos institutions, y compris de l'OIF, que nous rappellerons ce qu'est l'identité de Bruxelles et des Bruxellois.

M. le président. – La discussion est close.

Je suspends la séance jusque 14h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h40 et reprise à 14h00.*

M. le président. – La séance est reprise.

5 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

M. le président. – Je rappelle que «les questions d'actualité doivent être précises et concises et permettre une réponse aussi brève». Le règlement du Parlement prévoit deux minutes pour la question, deux minutes pour la réponse et une minute pour la réplique.

Pour respecter tant notre règlement que le calibre des télévisions locales, je veillerai à ce que ces temps de parole soient scrupuleusement respectés. Si nécessaire, j'interromprai les orateurs. Je ne souhaite pas brimer qui que ce soit, mais permettre la diversité d'expressions. Par conséquent, conformément à l'article 43, § 4, du règlement, ce qui sera dit après le dépassement du temps de parole ne sera pas consigné dans le compte rendu de la séance.

Je rappelle que «les orateurs formulent leurs questions et réponses sans disposer du moindre document». Je suis tolérant et j'autorise les pense-

bêtes, mais il convient d'éviter de lire un texte du début à la fin.

Enfin, «les questions d'actualité doivent en outre n'exiger aucune étude préalable ni recherche étendue de la part du gouvernement, présenter un caractère d'actualité et ne pas se rapporter à un sujet développé lors d'une séance de commission ou figurant déjà à l'ordre du jour d'une séance plénière ou d'une séance de commission ultérieure».

5.1 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Taux de pauvreté infantile et plan de lutte contre la pauvreté»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Le 3 septembre dernier, l'UNICEF nous a demandé d'adopter urgemment des mesures correctrices. En effet, la Belgique présente, selon le rapport de l'organisation, un taux de pauvreté infantile très important. Dans notre pays, un enfant sur cinq vit dans un foyer avec un revenu inférieur à 60 % de la moyenne. Même si plusieurs facteurs dans ce document sont plus encourageants, certains éléments doivent vraiment attirer notre attention. Je pense en particulier à des indicateurs en termes de pauvreté infantile, de sous-nutrition infantile, ou encore dans le domaine de la santé mentale, notamment en ce qui concerne les taux de suicide. L'UNICEF met en lumière les conséquences de la crise de la Covid-19 sur ce contexte de pauvreté. À ce propos, nous saluons la reprise de l'école qui améliorera sans doute la situation.

Monsieur le Ministre-Président, nous devons urgemment travailler à partir de ce rapport sur le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. Je vous ai déjà interrogé en réunion de commission à ce sujet. Une série de points sont déjà mis en œuvre. Les objectifs stratégiques et opérationnels ont été fixés. La Cellule pour la réduction des inégalités sociales et de la lutte contre la pauvreté est composée. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de cette cellule? Qu'en est-il de l'instauration du centre de ressources «Experts du vécu»? Comment le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté répondra-t-il aux problématiques pointées à la suite du cri d'alarme lancé par UNICEF?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Dans un pays comme le nôtre, il est inacceptable qu'autant d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Et il est vrai que la crise sanitaire a encore renforcé ce constat. Si celui-ci est limpide, les moyens d'y remédier sont pluriels, complexes et transversaux.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) évoque le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction

des inégalités sociales. Nous souhaitons aboutir rapidement sur ce point. Le 2 septembre dernier, le Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales a analysé le plan élaboré par la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales du Secrétariat général. Ce plan est évidemment le fruit d'une concertation avec les acteurs et les différents partenaires. Le conseil s'est réjoui du travail réalisé. Il n'a pas remis d'avis, mais s'est engagé à appuyer la Cellule de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales.

Le projet a aussi été soumis, ce 7 septembre, au comité de direction du Secrétariat général. Des remarques et des propositions seront intégrées dans le plan et la cellule continuera à y travailler avant de soumettre ce dernier au gouvernement. Le centre de ressources «Experts du vécu» et les appels à projets devraient être lancés après l'adoption du plan.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – J'aurais apprécié obtenir plus d'éléments détaillés en ce qui concerne le calendrier. Cependant, je me réjouis que le processus suive son cours, que la progression de ce plan se maintienne et que les différents organes d'avis puissent l'alimenter. Par conséquent, je ne peux que saluer les avancées réalisées en ce qui concerne ce Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales. C'est incontestablement l'une des pièces maîtresses qui permettra à la Belgique – et à la Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier – de lutter plus efficacement contre la pauvreté infantile.

5.2 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Lancement de TV5MONDEplus, plateforme numérique de la francophonie»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Nous avons appris le lancement de la nouvelle plateforme numérique TV5MONDEplus. Elle va mettre à la disposition de l'ensemble des francophones un service de vidéos à la demande. Cela permet naturellement de prolonger l'offre de TV5MONDE. Cette initiative salubre permettra d'offrir, dès ce 9 septembre, des contenus exclusifs et des coproductions de chaînes partenaires, à savoir Radio-Canada, Télé-Québec, la Radio Télévision suisse (RTS) et évidemment, en ce qui nous concerne, la RTBF.

En Belgique francophone, c'est la plateforme Auvio de la RTBF qui portera l'offre. Le projet TV5MONDE est actif depuis 36 ans, porté notamment par notre Fédération. J'aurais souhaité savoir, Monsieur le Ministre-Président, comment vous aviez accueilli le lancement de cette nouvelle plateforme. Y a-t-il eu une participation particulière de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la

RTBF pour la mise en œuvre de ce nouveau projet? Quelle plus-value celui-ci pourra-t-il apporter à la diffusion socioculturelle des valeurs de la Francophonie dans le monde?

Je reviens sur votre note de politique internationale. Je voudrais vous entendre quant à une meilleure information européenne en langue française et traduite dans les langues de l'Union européenne à partir de Bruxelles grâce à une nouvelle structure. TV5MONDEplus sera, si je comprends bien, à prendre en compte dans la réflexion.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à TV5MONDE s'élève à 9 millions d'euros, octroyés par l'Administration générale de la culture (AGC). Wallonie-Bruxelles International (WBI) finance également un projet de la chaîne proposant des outils pédagogiques pour apprendre le français à travers le monde. TV5MONDE joue un rôle important dans le rayonnement de notre Fédération et plus généralement de la francophonie internationale.

Tout comme ma collègue, la ministre de la Culture, je me réjouis de la création de cette nouvelle plateforme qui permettra de mettre en avant nos talents et nos atouts dans tous les domaines et qui cadre avec nos projets d'éducation et de formation. Il est également important que TV5MONDE, qui fait face à la concurrence d'autres plateformes de diffusion, prenne le train du numérique.

Ce service, gratuit, disponible partout dans le monde et sur tous les écrans, sera financé par la publicité. On constate d'ailleurs que les recettes sont en augmentation pour les plateformes de ce type, ce qui n'est pas le cas d'autres médias audiovisuels comme la radio ou la télévision. La Fédération Wallonie-Bruxelles contribuera – pas nécessairement financièrement – à son développement, notamment dans le cadre de son futur plan stratégique et de ses actions relatives à la gouvernance, la promotion des valeurs de la francophonie et la visibilité de ses productions.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je me réjouis de voir que l'initiative de TV5MONDE est accueillie positivement par le gouvernement. J'y vois là un enjeu fondamental: cette plateforme numérique permettra de faire rayonner davantage toutes les productions. Manifestement, il y a une volonté d'inscrire cet objectif dans notre plan stratégique. Nous devons bien entendu soutenir ce genre d'initiative. TV5MONDE est un outil fondamental pour le rayonnement de la francophonie. Je ne doute pas qu'à travers les outils de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pourrions pleinement contribuer à ce rayonnement.

ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «IPTV – vaste opération policière internationale»

Mme Sabine Roberty (PS). – Une opération policière d'envergure internationale réunissant dix-neuf pays, Europol et Eurojust, a permis de démanteler et de mettre un terme aux agissements d'une société clandestine dénommée Sparks. Celle-ci œuvrait dans la distribution illégale de films piratés grâce à des boîtiers IPTV (*Internet Protocol Television*). La technologie IPTV permet aux détenteurs d'un boîtier de regarder à moindre coût des chaînes du monde entier, y compris des chaînes belges payantes qui distribuent des programmes cinématographiques ou sportifs.

Madame la Ministre, les boîtiers IPTV peuvent être achetés très facilement dans le commerce, sans qu'aucune mention d'illégalité ne soit explicitement communiquée au client. Comment mieux conscientiser la population à ce qui se cache vraiment derrière le boîtier IPTV? En d'autres termes, comment mieux conscientiser les futurs acheteurs et leur éviter ainsi de se faire «berner»?

L'an dernier, en réunion de commission, nous avons d'ailleurs parlé d'une opération policière qui avait permis de mettre fin aux agissements d'une autre société pirate. Il s'agissait là du fruit d'un travail coordonné entre six pays. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'était emparé de cette opération et avait rassemblé autour de la table une série d'acteurs en vue de travailler ensemble et de dégager des pistes d'action. Pouvez-vous nous parler de ces pistes d'action? Quelle est l'analyse du CSA sur ce phénomène?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'IPTV n'est pas une mauvaise chose en soi. Des opérateurs comme Proximus, VOO ou Telenet utilisent l'IPTV à l'aide de boîtiers ADSL. Le problème survient lorsque ce dispositif met à disposition du consommateur des chaînes ou des plateformes à très bas prix. Ceux qui produisent les outils permettant cette vente à bas prix, les commercialisent, les achètent ou les utilisent sont tous coupables de contrefaçon. Ils sont donc potentiellement sujets à sanction d'un point de vue pénal. La lutte contre ces fraudes dépasse largement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Puisque vous me posez la question, je me suis renseignée auprès du CSA. Celui-ci s'est bel et bien emparé du problème l'année passée. Dans ce cadre, il a organisé quatre tables rondes entre octobre 2019 et février 2020. Elles rassemblaient toutes les parties concernées en Belgique francophone, dont le service public fédéral (SPF) Économie et le SPF Finance. Ces différents

5.3 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et mi-

organismes n'ont pas terminé d'étudier la question, mais je sais que la communication vers le public est au programme de leurs travaux. Une nouvelle table ronde est prévue en octobre ou en novembre. Je ne sais pas encore s'ils me transmettront des recommandations spécifiques. Quoi qu'il en soit, la problématique est aujourd'hui bien prégnante et le travail se poursuit dans ce domaine.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je n'ai pas posé cette question en réunion de commission parce que le démantèlement est survenu après, transformant quasiment les faits en question d'actualité. Mon objectif n'était pas du tout de stigmatiser les consommateurs d'IPTV, mais bien d'illustrer leur méconnaissance des grands enjeux qui y sont étroitement liés. Derrière les boîtiers IPTV, se cache en effet un marché parfaitement illégal, les chaînes proposées au public n'étant pas rémunérées en droits d'auteur. Cela nuit au secteur audiovisuel dans son ensemble, aux distributeurs, aux chaînes et aux ayants droit.

La question est effectivement complexe et dépasse la juridiction du parlement de notre Fédération. La thématique est vaste, sans parler du fait que les plateformes pirates incriminées sont éloignées géographiquement et que leurs acteurs ont la capacité de réapparaître parfois sous d'autres formes. Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour vos réponses au nom du groupe socialiste. Je n'hésiterai pas à revenir sur le sujet en commission de la culture pour évaluer l'évolution de ce dossier mené par le CSA et saluer également la proactivité des autorités compétentes.

5.4 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne «Les oubliés du numérique» à l'occasion de la journée internationale de l'alphabétisation»

5.5 Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée mondiale de l'alphabétisation et fracture numérique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, le taux d'illettrisme en Fédération Wallonie-Bruxelles est estimé à 10 %. En février

dernier, je vous interpellais à ce sujet en réunion de commission. Cette problématique est non seulement un enjeu d'éducation permanente, mais aussi une problématique de lutte contre les inégalités.

Hier avait lieu la journée internationale de l'alphabétisation. L'ASBL Lire et Écrire a lancé, à cette occasion, sa campagne 2020 intitulée «*Les oubliés du numérique*». Cette campagne met en lumière les énormes difficultés que rencontrent certaines personnes pour accomplir des gestes classiques du quotidien, toujours plus compliqués dans un monde de plus en plus numérique. Tout cela a évidemment été accentué par la crise et le confinement, ainsi que par la généralisation des services à distance. La conséquence directe est une fragilisation accrue des personnes en situation d'illettrisme. Les clips vidéos produits par Lire et écrire montrent l'importance capitale de faciliter l'accès aux outils numériques pour les personnes présentant des difficultés à l'écrit, de même que l'importance de maintenir des services publics en présentiel.

Madame la Ministre, une étude sur l'impact du confinement et plus largement de la crise sanitaire sera-t-elle menée en vue d'évaluer et d'actualiser les dernières données relatives à l'illettrisme en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les différentes difficultés rencontrées par «*Les oubliés du numérique*»?

Le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation a-t-il émis récemment des recommandations sur l'alphabétisation des adultes?

Enfin, de quelle manière collaborez-vous avec votre collègue Valérie Glatiny afin de renforcer les liens entre l'éducation permanente, la culture et la promotion sociale?

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, comme vient de le dire M. Fontaine, le 8 septembre, c'était la Journée mondiale de l'alphabétisation. L'ASBL Lire et écrire a lancé sa campagne, en rappelant qu'une personne sur dix éprouve de grosses difficultés pour lire et écrire. En mettant le doigt sur la fracture numérique, cette ASBL constate que, quel que soit le support, papier ou écran, il pose de toute façon le même problème à ces personnes: la difficulté de lire et écrire.

La crise de la Covid a effectivement aggravé cette difficulté et a aggravé la fracture numérique. Avec les pertes d'emplois et de revenus, les gens ont de plus en plus de mal à payer leurs factures d'internet, de téléphone. Or, ils ont pourtant besoin de ces connexions pour avoir accès à toute une série de services dans la vie de tous les jours. Le problème n'est pas uniquement qu'une personne sur dix ne sait ni lire ni écrire, mais c'est aussi qu'une personne sur dix en Belgique n'a pas accès à un ordinateur ou une connexion internet. C'est un gros problème.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) reprend des objectifs en matière de lutte contre l'analphabétisme, notamment grâce aux outils numériques. Dans cette optique, l'ASBL Lire et écrire demande que les pouvoirs publics financent la formation et l'accompagnement de toutes ces personnes déconnectées des nouvelles technologies de l'information.

Madame la Ministre, quel est votre plan, dans le cadre de votre compétence en éducation permanente, pour faire baisser le taux d'analphabétisme? Quels objectifs avez-vous fixés avec votre administration et peut-être aussi avec l'enseignement de promotion sociale et Mme Glatigny pour lutter contre cette fracture numérique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je vous remercie d'avoir mis cette question en avant aujourd'hui. En effet, hier avait lieu la Journée internationale de l'alphabétisation et il est bon de rappeler en séance plénière l'importance de cette problématique. L'ASBL Lire et Écrire nous a rappelé que de nombreuses personnes sont les oubliés du numérique et que la crise a accentué cette fracture numérique. Le groupe des 52 s'est aussi penché sur cette question, qui apparaît dans ses conclusions.

La DPC suit son cours. Je n'ai pas reçu de recommandations du comité de pilotage permanent. Il reprend ses travaux le 17 septembre et je serai attentive aux conclusions qu'il remettra ensuite. En revanche, au niveau du plan de pauvreté en cours d'élaboration pour l'ensemble du gouvernement, j'ai veillé à alimenter l'administration qui y travaille sur les deux aspects que vous évoquez: la lutte contre l'analphabétisme et la fracture numérique. Ce sont deux points importants de ce plan.

Je ne peux pas entrer dans les détails dans le cadre de cette question d'actualité, mais nous pourrions revenir dans le futur sur la manière dont nous abordons cette problématique. J'attire l'attention sur le fait que cette problématique ne dépend pas uniquement de l'éducation permanente et des politiques culturelles. Cette problématique nécessite une coordination à différents niveaux de pouvoir. J'envisage de relancer la conférence interministérielle (CIM) consacrée à l'alphabétisation, qui s'est réunie pour la dernière fois en 2005. Il est nécessaire que les différents niveaux de pouvoir se coordonnent et la CIM est un dispositif adéquat pour travailler ensemble sur ce sujet.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de l'intérêt que vous portez à la question de l'alphabétisation. L'illettrisme n'est pas une fatalité. À cet égard, il serait bon de relancer, comme vous le proposez, la CIM «Alphabétisation». Vous nous dites que celle-ci ne s'est plus réunie depuis 2005, ce qui est très dommageable.

Avec la fracture numérique, l'illettrisme et d'autres problèmes, nous assistons à une spirale descendante. Je ne doute pas que la ministre Glatigny et vous-même mettez tout en œuvre pour lutter autant que faire se peut contre ces problématiques.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Vous avez effectivement la volonté d'avancer dans la lutte contre l'analphabétisme, mais je pense que l'on va devoir réfléchir à la question des moyens à mettre en œuvre. La crise actuelle renforce encore les problèmes et les difficultés. Vous avez rappelé que la CIM ne s'était plus réunie depuis 2005 alors que le chiffre de 10 % d'analphabètes en Belgique est constant depuis 30 ans! J'ai travaillé 20 ans dans le secteur de l'éducation permanente et ce chiffre est toujours le même! Avec la crise sanitaire, nous avons l'occasion de prendre les choses en mains de manière plus énergique et de consacrer plus de moyens à cette problématique. Des moyens supplémentaires doivent être mis en œuvre pour faire baisser ce taux d'analphabétisme, ce qui n'est pas normal dans un pays aussi riche que le nôtre et qui a les possibilités de former les citoyens correctement!

5.6 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bas salaires des gardes d'enfants»

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le journal «L'Écho» a publié hier un article sur les professions essentielles les moins bien payées de notre pays. Il répertorie seize métiers, dont ceux d'éboueur, de caissier ou encore les différents métiers de garde d'enfants. Ces derniers ont été très importants durant la crise de la Covid-19, confrontés de surcroît aux jeunes enfants, un public qui ne porte pas le masque.

Parmi les métiers de garde d'enfants, trois statuts sont à distinguer: les puériculteurs et puéricultrices, les accueillantes et les co-accueillantes. Les accueillantes et co-accueillantes ont des revendications claires et souhaitent acquérir un statut de travailleur stable. Ce point fait d'ailleurs partie de votre réforme de la petite enfance. Quand allez-vous reprendre les discussions sur le sujet?

Par ailleurs, les salaires des puériculteurs et puéricultrices se situent en bas du classement des rémunérations des professions essentielles. Leurs revendications se basent sur le plan «Tandem» qui permettrait au départ une réduction du temps de travail dès l'âge de 58 ans, avec 80 % du salaire. Ils demandent aujourd'hui que la réduction du

temps de travail repasse à 58 ans, avec maintien du salaire complet. Ainsi, des jeunes pourraient être engagés et le nombre des places d'accueil pourrait être augmenté. Or, le manque de ces places est criant. Quelle est votre position sur cette revendication?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis tout à fait d'accord avec vous et avec le contenu de l'article que vous mentionnez: le secteur de l'enfance compte des métiers extrêmement précarisés. La crise a d'ailleurs mis en exergue encore davantage les fragilités. Nous savons par exemple que les accueillantes, tant les accueillantes conventionnées que celles qui n'ont pas de statut, sont les plus touchées dans ce secteur. J'ai demandé à l'ONE d'accélérer la procédure d'acquisition d'un statut pour les personnes qui n'en ont pas. Dans une société comme la nôtre, il me semble essentiel que tout travailleur puisse posséder un statut et un minimum de revenu, qui plus est lorsqu'il remplit des fonctions essentielles comme l'accompagnement de nos enfants.

N'oublions pas que de nombreux pouvoirs organisateurs (PO) sont également fragiles. Pour une partie d'entre eux, revaloriser le salaire des emplois non subventionnés était donc compliqué. Grâce à son financement supplémentaire des PO, la réforme va les aider à revaloriser les emplois de ce secteur.

Au sujet du plan «Tandem», le crédit temps ne dépend pas du tout de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est en fait liée à des mesures prises par un autre niveau de pouvoir. Ce sont les politiques menées sur le crédit temps qui amènent à des difficultés croissantes. Je continue de soutenir la réforme des milieux d'accueil parce qu'elle vise à refinancer le secteur et à ce que soient prises des mesures pour soutenir les emplois les plus précarisés. J'ai clairement exprimé ma volonté que les personnes sans statut, dans le secteur de l'enfance comme dans celui de la culture, puissent obtenir un statut de travail décent.

M. Jori Dupont (PTB). – La crise sanitaire a plongé les accueillantes et co-accueillantes dans une précarité encore plus grande que celle de la plupart des travailleurs: faute de statut, elles n'ont même pas eu droit au chômage temporaire, à savoir 70 % du salaire. Il est temps de donner un statut à ces travailleuses qui s'occupent de nos enfants.

Quant au plan «Tandem», il relève certes d'autres niveaux de pouvoir, mais vous pouvez influencer sur ceux-ci, notamment pour modifier l'âge.

5.7 Question de Mme Françoise Schepmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et mi-

nistre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Suivi de la note méthodologique sur le chantier des bâtiments scolaires»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, le 7 septembre dernier, vous avez affirmé dans la presse que le suivi réservé à la note méthodologique sur le chantier des bâtiments scolaires pourrait donner ses premiers résultats d'ici la fin de l'année. La priorité des travaux serait évidemment accordée à l'urgence. Pour réussir ce défi, hérité de plusieurs décennies de sous-investissement dans les bâtiments scolaires, il faut évidemment de l'argent. Un milliard d'euros pour la rénovation et la remise à niveau des bâtiments scolaires semble tout à fait nécessaire.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous dresser succinctement l'état d'avancée de ce dossier? À la suite de la désignation d'une coordinatrice générale avant l'été, les groupes de travail ont-ils été constitués? Sont-ils aujourd'hui opérationnels? Avez-vous des propositions concrètes à annoncer d'ici la fin de l'année? Certaines pistes sont-elles déjà privilégiées? Vous annoncez un budget au-dessus d'un milliard d'euros, quelles en sont les possibilités de financement?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, sur l'aspect de votre question relatif à l'avancement du chantier, je vous confirme que la coordinatrice a pris ses fonctions et qu'un premier comité de coordination s'est réuni la semaine dernière. Les lettres de mission et les feuilles de route pour les différents groupes de travail ont été arrêtées. En résumé, les groupes de travail sont en phase de démarrage. Je n'ai donc pas encore d'état d'avancement et *a fortiori* de bilan à vous présenter. J'ai pu exposer mes priorités qui sont notamment le cadastre qui est morcelé actuellement, alors qu'il doit être mis en forme et complété. Il y a aussi l'inventaire des urgences qui accompagnera le cadastre. L'objectif est d'arriver avec des solutions concrètes d'ici le début de l'année prochaine. Ce chantier est de longue haleine.

Sur l'aspect financement de votre question, j'ai exprimé depuis longtemps un besoin de refinancement basé sur les constatations de terrain que j'ai pu faire. Ce refinancement passera notamment par des pistes européennes telles que le plan de relance, des fonds structurels et fonds de cohésion.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis très frustrée. Je veux bien couper mon temps de parole afin de

laisser plus de temps au ministre pour répondre. C'était un sujet important! Nous sommes satisfaits de la mise en place de ces groupes de travail qui doivent être opérationnels le plus rapidement possible. J'entends que la feuille de route a été distribuée.

Nous sommes également ravis des lignes directrices qui ont été dégagées. Vous reviendrez vers nous d'ici le début de l'année prochaine. Bien entendu, nous espérons que ce sera le plus rapidement possible. Au vu de la situation financière, il est bon de rappeler que le groupe MR espère que la piste du partenariat public-privé (PPP), qui sera très prochainement explorée lors d'auditions, sera concrétisée afin de garantir le bien-être de nos élèves.

5.8 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée ««Union sacrée» des universités francophones autour de l'intelligence artificielle»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, la presse a relaté l'union sacrée des universités, leur front commun autour de l'intelligence artificielle (IA), cette mutation profonde de la société qui consiste à appliquer des algorithmes et de nombreux traitements aux tonnes de données disponibles en vue de produire d'autres données utiles au bien-être de la société pour la faire progresser. On imagine aisément ce que cela peut donner en mobilité, par rapport au climat et notamment au respect de l'environnement. Ces universités ont ainsi décidé de ne plus se faire concurrence, d'unir leurs capacités parce que la mutation est internationale et que, dans ce contexte, il vaut mieux avoir une taille critique. Elles sont allées chercher le meilleur chez chacune d'entre elles pour développer un nouveau programme, une nouvelle approche, un nouvel institut dénommé Trail, orienté essentiellement sur la recherche, sur la mise à disposition d'outils et sur le service aux entreprises. Ce projet me semble extrêmement important pour le bien-être et les emplois de demain.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle ce projet? Comment la FWB peut-elle l'aider à progresser? Le volet recherche de Trail consiste à envoyer nos talents en matière d'IA à l'étranger pour avoir des échanges d'idées, se nourrir des avancées les plus récentes et ensuite pouvoir essaimer? La presse a relevé d'autres collaborations de ce type au sein de nos universités, notamment avec quatre centres

de recherche. Comment cette dynamique positive pour la recherche peut-elle rejaillir en Région bruxelloise et en Région wallonne à travers les efforts des universités pour le futur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je salue cette initiative autour du projet d'intelligence artificielle puisqu'elle rassemble les universités, ce qui est déjà un exploit, mais aussi les centres de recherche. D'autres projets similaires existent, tel que celui porté par l'Université de Mons (UMONS) et l'Université libre de Bruxelles (ULB) autour de la création d'un centre d'imagerie.

Ce projet de recherche appliqué est principalement soutenu par la Région wallonne au travers de *Digital Wallonia for Artificial Intelligence* (Digital Wallonia 4 AI), mais nous lui avons bien évidemment accordé notre soutien politique. Je vais d'ailleurs assister demain à l'événement inaugural. Ce projet très intéressant correspond à ce que nous souhaitons mettre sur pied au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles: un centre de référence pour les *science, technology, engineering, and mathematics* (STEM). Il s'agit de susciter des vocations et des talents autour de l'intelligence artificielle et des STEM en général. Ces filières de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles souffrent d'un déficit d'intérêt, et notamment de la part des filles puisque seulement un étudiant sur neuf dans la filière numérique est une étudiante. Ce type de projet est donc à encourager.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre soutien à ce projet transversal entre les universités, mais aussi entre les institutions et leurs niveaux de responsabilité. Nous devons effectivement être aux côtés des partenaires qui portent ce type de projet qui crée un climat favorable au développement des nouvelles technologies pour ensuite inspirer d'autres carrières et d'autres vocations, avec l'angle d'égalité des genres que vous avez signalé.

5.9 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Présence de 500 spectateurs à un match de football à Mons»

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, le club de football montois, momentanément dénommé «Renaissance Mons 44», mais

mieux connu sous le nom RAEC Mons, a été l'un des premiers à accueillir du public à l'occasion d'un match de coupe de Belgique qui se disputait le week-end dernier.

La presse écrite et les différents journaux télévisés nous apprennent que le club avait obtenu une dérogation de la ville de Mons afin d'accueillir jusqu'à 1 000 personnes à l'occasion du match l'opposant à KVV Schelde Serskamp-Schellebelle. Bien qu'il soit tout à fait réjouissant de recevoir à nouveau du public dans nos stades, ces rassemblements restent risqués du point de vue sanitaire s'ils ne sont pas correctement encadrés.

Une procédure spécifique a ainsi été développée afin d'obtenir tous les feux verts nécessaires. La configuration de chaque stade étant spécifique, les clubs qui souhaitent pouvoir recevoir davantage de spectateurs que les 400 actuellement prévus pour tout événement extérieur doivent élaborer un protocole sanitaire spécifique. Celui-ci doit ensuite être transmis au bourgmestre local pour validation avant d'être soumis à l'avis d'un virologue et enfin de la ministre des Sports, à savoir vous-même. Dès lors, pouvez-vous me confirmer que le club de football «Renaissance Mons 44» avait bien respecté cette procédure et obtenu les accords nécessaires avant d'ouvrir la porte à des centaines de spectateurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, votre question me permet de faire le point sur la procédure visant à déroger à la règle des 400 personnes maximum autorisées à participer à un événement extérieur. Pour la reprise progressive et sous conditions du retour des supporters dans les stades, il existe en effet un protocole générique établi par l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) pour la *Pro League*. Celui-ci a été analysé, étudié, amendé avec des experts sanitaires et approuvé par les ministres chargés de la compétence du Sport.

Les conditions sont strictes: des bulles limitées à cinq personnes, une distanciation de 1,5 m entre ces dernières, un maximum de 400 personnes par compartiment, une gestion des entrées et des sorties, un système de billetterie impliquant l'assignation de places et permettant, le cas échéant, une opération de traçage efficace. Ces conditions sont toutes énoncées dans le protocole générique. Parallèlement, des protocoles spécifiques et établis sur la base de la taille des infrastructures doivent en effet être créés. Ainsi, une demande doit être adressée au bourgmestre, l'avis d'un virologue est requis et une autorisation doit être délivrée par les ministres compétents.

À ce stade, nous avons approuvé un premier protocole spécifique pour des rallyes automobiles,

puis deux autres concernant le football et plus spécifiquement les équipes de Charleroi et d'Anderlecht. Par la suite, nous n'avons pas reçu de demande émanant du RAEC Mons. Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous indiquer si une demande a été introduite auprès du bourgmestre ou si un virologue a donné son accord. L'occasion m'est ici fournie de rappeler aux clubs que tous les protocoles relatifs à la reprise de tous les sports se trouvent sur le site de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS). Concernant le protocole relatif au retour progressif des supporters dans les stades, la procédure indiquée précédemment est de mise: un protocole générique qui doit être traduit en protocole spécifiquement lié aux événements sportifs.

Mme Rachel Sobry (MR). – Le football est un véritable sport populaire, indissociable de ses supporters. Il était donc important de veiller à ce que ceux-ci puissent retrouver le chemin des stades. Dans ce cadre, il est à noter que vous avez validé hier le protocole autorisant le retour du public dans les stades pour deux clubs de football professionnels, Anderlecht et Charleroi. C'est une excellente nouvelle.

Cependant, à côté de ces clubs professionnels, certains clubs amateurs – dont le club de Mons – rassemblent également des foules conséquentes. Ils doivent également suivre la procédure instaurée pour garantir le respect des règles sanitaires en vigueur et pouvoir ainsi accueillir un nombre de supporters plus important que les 400 personnes prévues par le protocole générique. En effet, cette procédure est identique pour tous les clubs, tant amateurs que professionnels.

5.10 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise de la saison au niveau du football amateur»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – La saison de football amateur a repris sur un terrain pour le moins inhabituel: le tribunal de première instance de Namur. Comme vous le savez, le club de Waasland-Beveren n'a finalement pas été relégué en division 1B. Plusieurs clubs ont profité de cette décision de jurisprudence pour attaquer l'Association des clubs francophones de football (ACFF) en justice sur deux points. Ils demandent l'annulation des descentes issues des résultats sportifs de la fin de la saison précédente et le passage à des séries de 18 clubs au lieu de 16. Ces clubs exigent aussi que leurs propositions soient

soumises au vote au sein de l'assemblée générale de l'ACFF, ce qui n'est apparemment pas prévu dans les statuts de cette association.

Madame la Ministre, nous sommes éloignés des préoccupations des footballeurs en tant que tels. Je ne vous demande pas de vous prononcer sur le fond de l'affaire, mais sur les conséquences potentielles de ce dossier. En effet, on risque de faire face à un blocage et un arrêt des compétitions, non seulement celles des adultes, mais peut-être aussi celles des jeunes.

Hier matin s'est tenue une première audience au tribunal de première instance de Namur. Le verdict devrait être prononcé aux alentours du 22 septembre 2020. L'ACFF a décidé de reprendre les compétitions dès ce week-end, mais la menace reste présente. Le football amateur ne peut plus se permettre un nouvel arrêt de ses activités après la crise sanitaire qui l'a durement frappé. Quelle est votre analyse de ce dossier? Quelles mesures avez-vous déjà pu adopter en collaboration avec l'ACFF pour que le sport puisse reprendre ses droits? Le cas échéant, avez-vous envisagé des mesures complémentaires d'aide en faveur du football amateur, surtout pour les petits clubs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'annulation des descentes des clubs n'est en effet pas prévue dans les statuts de l'ACFF. La procédure en référé s'est déroulée hier et le tribunal rendra sa décision le 22 septembre. L'ACFF a indiqué qu'elle maintiendrait entre-temps le calendrier actuel.

Je regrette profondément cette judiciarisation de décisions strictement sportives, même s'il convient de souligner que seuls 11 des 80 clubs concernés par une descente se sont exprimés et que l'ACFF a reçu plus de 360 courriers de soutien à sa décision. Une éventuelle décision positive du tribunal ne serait pas sans conséquence et pourrait entraîner l'arrêt du championnat. L'action de ces clubs est contraire à l'éthique sportive et risque de porter préjudice à des milliers de jeunes footballeurs. Je suivrai avec attention l'évolution de la situation et reste en contact étroit avec l'ACFF.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – En effet, les footballeurs, particulièrement les plus jeunes, ne doivent pas être pris en otage. Le sport doit retrouver ses droits et s'exprimer sur les terrains en herbe. C'est une priorité! En cas de blocage des championnats, ce sont les plus petits clubs qui vont trinquer. Or, ils ont déjà subi des conséquences importantes dues à la crise sanitaire et risquent de mettre en péril leurs projets. C'est inacceptable! Madame la Ministre, votre intervention me rassure. Votre implication dans ce dossier peut être déterminante, pour autant que tous les acteurs fassent preuve de bon sens.

5.11 Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sous-financement de l'enseignement supérieur et augmentation constante de la population étudiante»

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Madame la Ministre, vous avez sûrement entendu le recteur Yvon Englert parler et reparler du sous-financement de l'enseignement supérieur et de ses conséquences. Nous savons depuis hier que le pourcentage d'augmentation du nombre d'étudiants est significatif puisqu'il serait de 5 à 8 %. Tout le monde connaît l'historique de l'enveloppe fermée. La Communauté française a demandé aux universités et aux hautes écoles des gains de productivité supérieurs à tous ceux demandés aux autres institutions publiques. Je peux me tromper, mais pas de beaucoup, et c'est regrettable compte tenu des missions essentielles que ces institutions remplissent.

Votre Déclaration de politique communautaire (DPC) dit que vous allez sortir du mécanisme de l'enveloppe fermée et c'est très bien. Mais, au vu du rappel du professeur Englert et de la situation de cette année particulière, quelles sont les initiatives, en dehors de l'adoption de crédits budgétaires supplémentaires, qui ont été prises pour sortir de ce mécanisme? Suite à l'augmentation des inscriptions, quels sont les éléments pris en considération par votre cabinet et votre administration pour éviter que le montant du financement par étudiant ne diminue une fois de plus? J'avais demandé dans cette enceinte qu'un mécanisme de gestion transparente des documents budgétaires soit élaboré. Avez-vous avancé sur ce point?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, il s'agit bien d'une promesse initiale de ce gouvernement. Je me souviens de cette conférence de presse, avant même la distribution des portefeuilles ministériels, durant laquelle l'engagement de la coalition de refinancer l'enseignement supérieur à hauteur de 50 millions d'euros d'ici 2024 avait été annoncé.

Comme premier signal, le gouvernement a décidé, en décembre 2019, d'allouer 5 millions d'euros pour ce refinancement en 2020. Évidemment, nous travaillons pour l'instant sur le budget 2021, mais je présenterai prochainement au gouvernement une planification pour atteindre l'objectif annoncé de 50 millions d'euros de refi-

nancement structurel progressif d'ici 2024. Nous avons également soumis un projet dans le cadre du plan de relance européen destiné aux établissements supérieurs afin de les aider à réaliser la transition énergétique de leurs bâtiments et également pour travailler sur la transition numérique. Nous ferons une demande à l'Europe.

Je rappelle aussi que, dans l'urgence, nous avons soutenu les établissements, puisque nous leur avons prévu un budget de 2 285 000 euros pour aider les étudiants touchés par la crise sanitaire. Nous avons également travaillé sur une compensation de leurs pertes, car nous savons que plusieurs ont redirigé leur projet de recherche vers la Covid-19 au plus fort de la crise. Nous avons donc compensé ce fait, de même que la fourniture de matériel de laboratoire de recherche, par exemple aux maisons de repos ou aux hôpitaux, à hauteur de 2,7 millions d'euros. Nous continuerons à travailler sur cette problématique parce que nous sommes bien conscients que la seule matière première que nous ayons en Fédération Wallonie-Bruxelles est la matière grise de nos étudiants.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Madame la Ministre, vous avez tout à fait raison. L'intellect et l'individu wallon ou bruxellois constituent bien notre matière première. Si plusieurs initiatives ont été prises, je constate cependant qu'il est impossible de faire dire à la majorité que le financement par étudiant ne va pas diminuer. Or c'est bien ce que les universités attendent aujourd'hui. Après tant d'années d'efforts, les universités et les hautes écoles attendent qu'une telle garantie soit donnée au cours de la présente mandature. M. Daerden a annoncé que nous allions emprunter cette année 2,3 milliards d'euros. Il doit donc y avoir suffisamment de moyens affectés à l'enseignement supérieur pour que ce financement soit garanti. C'est une priorité parmi les priorités.

5.12 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de l'interpellation par Infor Jeunes sur la prolongation de la session du troisième quadrimestre pour les étudiants boursiers»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, la question de l'accessibilité de l'enseignement supérieur nous préoccupe beaucoup. En raison de la crise de la Covid-19, le troisième quadrimestre a été prolongé, permettant ainsi à des étudiants qui avaient rencontré des difficultés particulières au deuxième quadrimestre

de reporter certains examens ou stages au troisième quadrimestre.

Toutefois, selon Infor Jeunes, l'attribution d'allocations d'études à ces étudiants serait problématique puisqu'ils ne peuvent pas encore fournir de preuve d'inscription. Comment leurs nouvelles demandes en vue d'une inscription et/ou d'une réinscription dans une nouvelle année seront-elles traitées par le service des allocations d'études? Quelles informations fournir aux jeunes et aux associations qui les représentent afin de les rassurer? Le délai d'introduction d'une bourse d'études étant limité dans le temps, ces associations peuvent-elles conseiller aux jeunes de réintroduire une demande de bourse dès ce début d'année académique «au cas où», afin d'en bénéficier dans l'éventualité d'un échec? Quelles solutions sont-elles envisageables pour éviter un accroissement de la précarisation étudiante? En concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, quelles mesures comptez-vous prendre pour ces étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je m'étonne que vous me posiez cette question, alors que je n'ai toujours pas reçu l'interpellation d'Infor Jeunes. Je suis néanmoins heureuse de pouvoir faire le point sur la situation et les rassurer.

Bien évidemment, la procédure habituelle d'inscription prévaut. Les étudiants peuvent donc bel et bien s'inscrire depuis le 1^{er} juillet. La preuve d'inscription pourra également être rentrée après le 31 octobre. Nul besoin de s'inquiéter outre mesure, leur demande sera analysée et, une fois les documents rentrés, leur dossier sera considéré comme complet. L'administration prendra en compte la situation de l'établissement à ce moment-là.

Toute question particulière peut être adressée. Ce point était d'ailleurs au centre de la demande d'Infor Jeunes. Par conséquent, je me réjouis de la recevoir prochainement. Nous continuerons à suivre le sujet de la précarité étudiante. Pour rappel, nous avons déjà consacré 2,285 millions d'euros de subsides sociales destinées aux établissements, pour soutenir les étudiants qui ont été touchés par la crise. Nous continuons également à suivre la manière dont les établissements utilisent ce budget.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette clarification limpide qui était absolument nécessaire. Nous n'hésiterons pas à la transmettre à Infor Jeunes. Si vous n'avez pas reçu l'interpellation, je l'enverrai à votre cabinet afin que vous disposiez de toutes les informations.

5.13 Question de Mme Mathilde Vadorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Inquiétude des directions de l'enseignement spécialisé concernant les projets d'intégration»

5.14 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suppression des intégrations temporaires totales»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Madame la Ministre, je voulais vous réinterroger sur le sort des intégrations d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Vous avez été alertée par les associations de directions de l'enseignement spécialisé. Pour notre part, nous avons également été informés par des courriers, des reportages et autres. Ces appels relaient les plaintes des parents par rapport à la disparition lors de cette rentrée scolaire de l'intégration temporaire totale (ITT). Les parents entrent des demandes et se les voient refuser.

Vous avez annoncé un projet de décret sur les ITT. Certaines circulaires les abordent également. Étant donné la situation, ce texte n'a pas encore pu être déposé au Parlement. Nous ne vous en tenons pas rigueur bien entendu. Ce projet de réforme était prévu pour être simultané à la création des «pôles territoriaux», dossier qui a également pris du retard vu la situation. En effet, les enseignants qui accueillent les élèves dans l'enseignement ordinaire doivent être encadrés par des professionnels, de l'enseignement spécialisé ou des centres PMS. Malheureusement, la réforme des centres PMS n'a pas avancé non plus.

Pouvez-vous faire le point sur la réforme de l'intégration, de l'enseignement spécialisé, sur les pôles territoriaux et sur les centres PMS? En effet, ces quatre réformes sont liées. Quelle suite accorderez-vous au courrier de ce groupe d'associations de directions? Comptez-vous les recevoir pour discuter de cette problématique et de la réforme de l'enseignement spécialisé?

M. le président. – Vous êtes arrivés au bout du temps de parole, Madame la Députée.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, dans un courrier récent, vous avez été interpellée par les responsables de 56 écoles de l'enseignement spécialisé de la Communauté française sur l'avenir de l'intégration scolaire de leurs élèves. Ils expriment leur inquiétude à propos de la circulaire 7689 intitulée «*Organisation des écoles d'enseignement fondamental spécialisé*» et parue le 19 août dernier. Cette circulaire prévoit la suppression de l'ITT et, par conséquent,

l'intégration des élèves en difficulté le 15 janvier, si ceux-ci voulaient rejoindre l'intégration permanente totale (IPT).

Madame la Ministre, comment pouvez-vous rassurer les auteurs de ce courrier? Pouvez-vous préciser les intentions du gouvernement afin de garantir la qualité de l'enseignement pour tous les élèves en difficulté? Qu'en est-il des élèves qui avaient démarré leur projet d'intégration? Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a l'ambition d'instaurer une table ronde pour une éventuelle réforme, en réunissant tous les spécialistes de l'enseignement spécialisé?

Pourriez-vous faire le point sur l'avancement des travaux liés aux futurs pôles d'intégration? Dans le cadre de la mise en place, pour la rentrée 2021, des pôles d'aménagements raisonnables et d'intégrations, pourriez-vous indiquer où en est le travail de concertation avec le secteur?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Hier, j'ai reçu le courrier envoyé par 56 directeurs d'établissements relevant de l'enseignement spécialisé. Je leur ai répondu dès aujourd'hui. J'aimerais les rassurer sur mes intentions et celles du gouvernement. Seront en effet renforcées les mesures visant à inclure ou à maintenir dans l'enseignement ordinaire des enfants présentant des besoins spécifiques.

Pour rappel, le chantier prévoyant la réforme de l'intégration est prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il a d'ailleurs été lancé par ma prédécesseure et il ne se résume pas à cette seule mesure de suppression des ITT. Le soutien spécifique assuré par les enseignants de l'enseignement spécialisé pour venir en aide aux enfants intégrés dans l'enseignement ordinaire continuera à exister. Il ne disparaîtra pas, mais il changera de forme en lien avec la création des pôles territoriaux. Une note d'orientation est désormais finalisée; elle sera prochainement soumise au comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence. Par conséquent, nous avançons sérieusement sur ce dossier. La mission des pôles territoriaux sera d'accompagner ces élèves à besoins spécifiques, le cas échéant, tout au long de leur scolarité.

En 2021, nous commencerons la création des pôles territoriaux, mais nous avons, d'ores et déjà, dès la rentrée scolaire 2020-2021, prévu une série de projets pilotes. Par conséquent, 30 coordinateurs sont mis à la disposition des réseaux d'enseignement et 1 000 périodes sont octroyées à des projets existants. L'encadrement sera aussi totalement préservé, car toutes les ITT qui ont été prévues entre le 15 janvier 2020 et le 3 juillet 2020 sont maintenues ou...

M. le président. – Vous êtes arrivés au bout du temps de parole, Madame la Ministre.

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – Madame la Ministre, que faites-vous des personnes qui se

sont vus refuser les demandes d'ITT introduites à partir du 3 juillet et jusqu'à ce jour? En l'absence de base légale justifiant la suppression des ITT, vous vous situez dans un vide juridique.

La bonne gouvernance voudrait que, pour cette année, vous trouviez une solution. J'espère que vous apporterez une réponse à cette problématique. Quelle est la valeur de la circulaire en cas de recours? Je ne doute pas de vos bonnes intentions pour la suite. Jusqu'à présent, à partir des bancs tant de la majorité que de l'opposition, nous avons toujours été sur la même longueur d'onde. Je reviendrai donc sur ce sujet en commission avec des questions plus précises sur cette problématique, en espérant que les personnes en attente obtiendront une réponse concernant les refus survenus depuis le 3 juillet.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Président, je ne conteste pas le fait que vous fassiez respecter le règlement. Là n'est pas du tout mon intention. Par contre, nous sommes en démocratie et les spectateurs ont intérêt à recevoir des réponses. Je ne voudrais pas laisser croire que certains ministres n'ont pas envie de répondre. Visiblement, la ministre voulait donner une réponse qu'attendait la députée et qu'attendent sans doute aussi les spectateurs.

M. le président. – Madame Greoli, je vais répéter ce que j'ai dit en début de séance. Plusieurs débordements d'horaire se sont produits lors des deux premières séances et on nous a fait savoir, sur plusieurs bancs, qu'on souhaitait que les horaires soient respectés. Une demande similaire est venue de certaines télévisions pour des questions de relais. J'entends bien vos arguments. Si le règlement ne vous convient pas, je vous propose de soumettre une révision à la Conférence des présidents pour assouplir les temps de parole. En attendant, je ferai respecter le règlement, comme il se doit.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Président, si vous le permettez, je peux céder mon temps de parole à la ministre pour lui permettre de terminer sa réponse, d'autant qu'il me semble qu'elle s'apprêtait à nous communiquer une bonne nouvelle. Avec votre permission, je le ferai volontiers. Est-ce que c'est possible?

M. le président. – Monsieur le Député, le règlement ne permet pas à la ministre d'avoir le dernier mot. Par contre, ce qui est permis, c'est que la ministre réponde à une question qui lui a été posée et à laquelle elle n'a pas répondu au départ, ce qui permet une réplique des parlementaires. Reconnaissez quand même que c'est le chien qui se mord la queue! Je propose donc que vous posiez vos questions en commission. Le règlement ne pouvant être modifié au cas par cas, je l'applique tel quel. Dès lors, je terminerai la discussion là-dessus, sauf si vous souhaitez intervenir pour votre réplique...

5.15 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Scolarisation d'enfants et de jeunes primo-arrivants du centre Fedasil d'Herbeumont»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, dans ce contexte particulier, j'aimerais vous faire part de ma préoccupation après la lecture de deux articles relatifs à la mise en œuvre des dispositifs d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA) dans des établissements avoisinant le centre Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) d'Herbeumont.

Tout d'abord, je reviendrai sur les deux exemples contrastés dont il est question. Le premier est positif: quatre écoles ont décidé collectivement de se lancer dans cette aventure humaine qu'est le DASPA, en accueillant chacune une dizaine d'élèves primo-arrivants. Ce processus semble se dérouler dans un contexte particulièrement chaleureux, solidaire et collectif. L'exemple suivant est moins reluisant, puisque l'école communale d'Herbeumont a dû faire le constat d'une réduction drastique du nombre de réinscriptions à la suite de l'ouverture de l'établissement à des élèves primo-arrivants.

Je suis particulièrement attentif à ce que notre Fédération Wallonie-Bruxelles puisse être hospitalière, conformément aux décisions parlementaires prises il y a plus d'un an. Je suis convaincu que le dispositif DASPA s'inscrit dans cette mouvance, mais je ne vous cache pas que ce second exemple me questionne par rapport à notre capacité collective de rendre nos écoles hospitalières pour tout un chacun.

Êtes-vous au courant des difficultés rencontrées à Herbeumont? Existe-t-il d'autres cas similaires? Quelle analyse faites-vous de cette situation? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle soutenir les établissements qui décident de participer à cette aventure solidaire? Je ne parle pas ici d'un soutien pédagogique, mais bien d'un soutien social pour permettre à un maximum d'établissements scolaires d'adhérer à ce projet. Celui-ci doit être collectif pour être une réussite.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Comme vous, j'ai pris connaissance de cette situation difficile. Je voudrais d'abord adresser tout mon soutien et ma sympathie à l'école communale d'Herbeumont, ainsi qu'aux autorités communales qui doivent y faire face. Mais j'aimerais aussi féliciter et remercier les quatre écoles qui se sont mobilisées pour accueillir des adolescents réfugiés.

Il s'agit d'un droit fondamental pour des adolescents. Le droit à l'éducation doit évidemment être garanti pour tous nos jeunes, ainsi que celui à retrouver un peu de stabilité après un parcours de vie particulièrement difficile. Le fait que certains

souhaitent s'opposer à un droit aussi élémentaire dépasse l'entendement. Je n'ai pas connaissance d'autres cas de ce type, mais s'il en existe, il serait bien qu'ils soient portés à ma connaissance.

En ce qui concerne les moyens d'aide spécifiques, les conditions d'octroi sont prévues dans le décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dit décret «DASPA». Aucune autre demande particulière ne m'a été adressée, mais je reste à disposition.

De manière générale, je pense qu'il faut encourager l'éducation de l'ensemble des citoyens, de la société et donc la création d'un centre d'accueil dans une commune. Or, force est de constater que les réactions de la population ne sont pas toujours faciles. Je me tiens à la disposition de tout qui rencontrerait des difficultés pour garantir le droit à l'éducation de ces jeunes.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je me joins à vos félicitations pour les projets menés à bien et à votre soutien des écoles en difficultés. J'espère que ce type de problèmes ne s'étendra pas et que l'on parviendra à contre-carrer cette dynamique négative. L'école est un formidable outil qui permet de former des citoyens critiques, solidaires et ouverts au monde. Cependant, cette noble tâche est semée d'embûches. L'exemple vécu à Herbeumont nous rappelle que la peur de l'autre est une réalité malheureusement bien trop prégnante. Le chemin restant à parcourir avant que les droits humains soient garantis à tout un chacun est long. Il nous faudra faire preuve de créativité et de pédagogie. En tant que mandataires publics, nous devons investir toute notre énergie pour y parvenir. Il en va de notre responsabilité de tracer ce chemin.

6 Débat thématique: «Lien culture-école dans le contexte de la Covid-19» (Article 84 du règlement)

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat sur le thème «Lien culture-école dans le contexte de la Covid-19». Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les temps de parole sont fixés comme suit: 15 minutes par groupe politique reconnu, 5 minutes pour le groupe Défi, 20 minutes pour la réponse du gouvernement et, pour les répliques, 5 minutes par groupe politique reconnu et 2,5 minutes pour le groupe DéFI. En application de l'article 43, § 2, de notre règlement, prendront successivement la parole les représentants du PS, du PTB, du MR, du cdH, d'Ecolo et de DéFI.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, nous étions ensemble sur le terrain lors de la rentrée scolaire. La première chose que nous avons vu, c'est l'enthousiasme, mais aussi l'inquiétude des enseignants, et la joie des élèves qui retrouvaient leur classe et leurs professeurs. Plusieurs questions se posent.

Qu'en est-il du port du masque?

Vous avez rencontré les porteurs de projets pédagogiques. Que va-t-on pouvoir faire pour sortir avec un projet pédagogique? Comment peut-on sortir des murs de l'école? Quelle est votre vision à ce sujet?

Aujourd'hui, le groupe socialiste souhaite porter à votre attention et à celle de Mme Linard tout ce qui est revenu du terrain.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Ce débat m'apparaît important parce qu'il concerne le droit à l'éducation et les droits culturels. Ces droits sont consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant ainsi que par un ensemble de textes qui régissent les droits et l'accueil des enfants en Belgique.

Pour le groupe PS, il est important que tous les enfants bénéficient de ces droits. C'est précisément pourquoi le retour à l'école de tous les enfants était, et reste, une priorité pour notre groupe. C'était une joie pour les enfants de revenir à l'école, mais c'était également le cas pour les familles et les équipes éducatives qui font vivre nos écoles.

La reprise scolaire reste un enjeu majeur, tout comme l'est l'accès à la culture, précisément à l'école. Seule, cette dernière peut garantir un accès à tous et une égalité entre les enfants. Sans l'école, de nombreux enfants sont privés d'activités culturelles, et donc d'ouverture sur le monde et sur les autres, de connaissance de soi-même. Le carrefour de l'école et de la culture est crucial dans le développement de ces enfants et de ces jeunes, encore plus pour les publics les plus vulnérables.

Enfin, je voudrais rappeler l'importance de culture pour les enfants. Il s'agit d'une dimension essentielle de l'éducation. La culture et la création permettent l'ouverture de la pensée, l'acquisition d'apprentissages et de compétences autres que ceux strictement scolaires et c'est fondamental pour le développement des enfants. La culture fait partie de ce que l'on nomme l'éducation non formelle qui, malgré qu'elle soit trop peu considérée, est pourtant essentielle dans le développement, l'épanouissement, la construction et l'émancipation d'une personne, des enfants et des jeunes en particulier, mais aussi de nous, adultes, puisqu'on apprend toute notre vie. Cette éducation ne peut pas et ne doit pas être réservée aux enfants de familles aisées financièrement.

Cela étant dit, évidemment on n'est pas indifférents à l'impossibilité actuelle et momentanée – j'insiste sur «momentanée» – de proposer des sorties culturelles aux élèves de l'enseignement secondaire (sachant qu'elles sont autorisées pour les élèves de l'enseignement fondamental).

Il faut bien avoir en tête tous les éléments qui sont entrés en compte dans cette reprise scolaire en période de crise sanitaire. La priorité était de faire rentrer tous les enfants à l'école et de garantir une rentrée la plus sereine possible malgré les protocoles sanitaires, le port du masque, etc.

Tout cela s'est fait en concertation avec les équipes, en imaginant plusieurs scénarios possibles. On a déjà longuement abordé ces questions depuis la rentrée parlementaire, notamment en commission de l'Éducation. Pour rendre possible le retour de tous ces élèves à l'école, les experts ont préconisé une limitation des contacts afin d'éviter la propagation du virus. C'était la condition préalable à une rentrée en code jaune et qui a pour conséquence, on le regrette, de suspendre les activités en dehors de l'école, dans les institutions culturelles, pour le secondaire.

On se retrouve, malgré nous, malgré vous, ministres et gouvernement, qui avez pris ces décisions, avec un conflit entre des droits fondamentaux: le droit à l'éducation, le droit à la culture et le droit à la santé. Nous connaissons votre attachement, Madame la Ministre de l'Éducation, Madame la Ministre de la Culture et de l'Enfance, à la dimension culturelle à l'école, le gouvernement s'étant engagé en juillet dernier sur un parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), intégré dans le tronc commun.

Nous faisons confiance au gouvernement. Nous savons que vous ferez votre possible pour maintenir ce lien fondamental entre l'école et la culture et que vous resterez à l'écoute de ces secteurs éducatif et culturel.

Des inquiétudes se font entendre. Il faut rassurer et donner les indications les plus claires possible sur les possibilités de reprise de ces activités, tant à l'intérieur de l'école qu'en dehors de ses murs.

Pourriez-vous nous éclairer un peu plus sur les circonstances et les perspectives liées à la réévaluation qui devra être faite en fonction de l'évolution de l'épidémie? Selon quel processus et quand seront réévaluées les mesures de restriction des sorties? Quels sont les retours reçus de la part du terrain et quelles sont les pistes que les secteurs proposent? Ils savent en effet se montrer créatifs dans les solutions qu'ils proposent. En plus d'autoriser la venue en classe, d'autres dispositions pourraient-elles être prises en vue d'alléger ces mesures?

M. le président. – La parole est à M. Hardy.

M. Maxime Hardy (PS). – Cette rentrée est effectivement particulière à plusieurs égards. Pour

des raisons sanitaires que je ne remets nullement en question, le gouvernement a dû prendre des mesures pour encadrer la reprise scolaire. Parmi ces mesures figure l'interdiction provisoire des sorties culturelles ou l'interdiction de recevoir des tiers dans les établissements secondaires. Cette mesure a été assouplie récemment, notamment si les visites rentraient dans le cadre du projet pédagogique, première ouverture que je salue déjà. Nous partageons tous la nécessité d'encourager les sorties culturelles, dans les écoles maternelles jusqu'aux classes rhétoriques. La note d'orientation du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), approuvée en juillet, va dans ce sens et je m'en réjouis. Je sais que le gouvernement s'efforce de tout mettre en œuvre pour assouplir cette mesure.

Si je suis de nature optimiste, les nombreuses quarantaines de ces derniers jours me conduisent à penser que nous devons redoubler de créativité dans les prochaines semaines pour maintenir un lien étroit entre l'école et la culture. Madame la Ministre, la découverte des pratiques culturelles comme le théâtre, la musique et le cinéma à l'école détermine les comportements futurs des plus jeunes. Les premières expériences vécues dans le cadre scolaire sont alors déterminantes pour une consommation culturelle à l'âge adulte.

Outre les conséquences économiques pour le secteur culturel, ces sorties sont pour nombre d'élèves l'occasion de découvrir de nouvelles passions et parfois même des vocations. Des alternatives aux sorties classiques ont-elles déjà été évoquées avec le secteur culturel pour la période qu'on espère la plus courte possible? Des contacts avec les secteurs ont-ils été pris afin de trouver des alternatives? Depuis le 26 août dernier, avez-vous rencontré des experts sanitaires pour discuter de la manière d'organiser dans les plus brefs délais les sorties culturelles des élèves du secondaire?

Les opérateurs culturels sont prêts depuis de nombreuses semaines à accueillir les publics adulte et scolaire. Ils se sont adaptés et ont mis tout en œuvre pour respecter les protocoles sanitaires. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, il faut leur faire confiance. De même, les artistes ont adapté leurs prestations à ces contraintes sanitaires. Il ne devient dès lors pas plus dangereux d'aller au théâtre que de fréquenter un centre commercial. En ce qui concerne les opérateurs culturels, vous avez proposé la révision de la distanciation à un mètre ainsi que la révision des capacités d'accueil dans le protocole de base générique. Quelles sont les dispositions qui ont été intégrées concernant l'accueil des élèves?

M. le président. – La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Une étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles a montré que six élèves de l'enseignement secondaire sur dix ne se

rendent pas aux activités culturelles en dehors de l'école. Or pour ces jeunes, l'accès à la culture est essentiel. Elle fait partie des programmes scolaires et permet aux jeunes de s'ouvrir sur le monde, d'en découvrir la diversité, de se forger une opinion, et de développer une finesse dans l'observation et dans l'expression. Les compétences à développer en éducation artistique sont ambitieuses. En voici quelques-unes tirées du référentiel de compétences terminales, qui est le document définissant les compétences et savoirs à acquérir au terme de la scolarité: argumenter et relativiser le jugement, construire le jugement éclairé en structurant la pensée critique, permettre d'échanger ses raisons d'aimer en argumentant, s'ouvrir et être ouvert au monde d'aujourd'hui, et enfin, s'ouvrir aux expériences esthétiques contemporaines de manière à les intégrer dans sa culture et ses intérêts.

Grâce aux projets de collaboration culture-école, de riches partenariats ont lieu chaque année entre des associations de terrain et des établissements. Ce sont plus de 360 opérateurs culturels, et autant de projets, qui permettent la présence dans les écoles de professionnels de la culture: musiciens, musiciennes, plasticiens, plasticiennes, actrices et acteurs de théâtre. Ils ont des compétences et une expérience autres que celles enseignants. Le travail en complémentarité de toutes ces personnes permet de développer des apprentissages de manière très riche.

Madame la Ministre, en une année, 91 % des établissements scolaires de l'enseignement secondaire voient leurs élèves participer à des activités culturelles et artistiques avec un opérateur culturel. Comme déjà dit, suite à la pression du secteur, vous avez finalement accepté la possibilité de faire venir les acteurs culturels dans les écoles, mais pas celle de permettre aux jeunes de profiter de sorties culturelles. Pour quelle raison avez-vous choisi d'interdire ces sorties scolaires? Est-ce un manque de confiance vis-à-vis du respect des mesures sanitaires? Je pense que nous devons faire confiance aux théâtres, aux musées et aux autres lieux culturels. Ils sont déjà équipés pour accueillir le public selon les normes prescrites. Est-ce un problème de transport? Les élèves se déplacent déjà en masse pour rejoindre leurs écoles dans des bus bondés. Conformément à ce qui est permis, ils se déplacent aussi avec leur classe pour se rendre à la piscine. De plus, certains des espaces culturels sont très proches des écoles et sont atteignables à pied.

La culture est essentielle, affirme la FAPEO (Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel). Elle demande que, rapidement, les élèves puissent sortir des murs de l'école et les artistes y entrer en toute sécurité. J'ai parlé aussi avec la directrice d'un centre de théâtre jeune public dont l'activité majeure est l'ouverture à la population scolaire et à la qualité des contacts avec les écoles. Ce centre initie aux arts vivants en

les invitant au spectacle, en les incitant à s'exprimer par des ateliers et il offre, par ailleurs, une palette de formations croisées aux enseignants. Pour ses animateurs, c'est le flou total. En conséquence, ils ont programmé deux spectacles destinés au public scolaire de l'enseignement secondaire. Ils espèrent en maintenir les dates pour octobre. Par prudence, le reste du programme a été déplacé à janvier 2021, avec l'espoir que cette programmation puisse se réaliser.

La préoccupation est la même pour Jean, père d'un adolescent: «Mon fils, comme ses camarades de classe en secondaire, a besoin de s'enrichir, de développer son esprit critique et c'est aussi par des sorties culturelles qu'il le fait. Musées, théâtres font parties intégrantes de l'enseignement. J'aimerais que les jeunes aient accès à ces visites. Tout comme ils ont pu aller à Walibi au mois d'août, ils doivent pouvoir aller au musée, au théâtre aujourd'hui.» Sarah, une maman, ajoute l'argument: «La classe est déjà dans sa propre bulle. Je pense que c'est possible et essentiel. Si c'est possible de respecter les mesures de prévention mises en place par l'école, je ne vois pas où est le problème pour les sorties extérieures.» Les activités culturelles devraient pour elle, rester accessibles pour l'éducation de nos enfants.

Laurence est enseignante de français en quatrième année de l'enseignement secondaire et elle explique que chaque année, elle rentre ses projets de sortie en mai pour la rentrée suivante. Cette année, elle ne l'a pas fait, et c'est normal puisque l'incertitude régnait encore à la fin de l'année scolaire dernière. Aujourd'hui, les partenaires aimeraient pourtant qu'elle puisse leur confirmer les partenariats. Son projet d'année, surtout, est orienté autour de la pièce de théâtre qu'elle devait mettre sur pied avec l'aide d'une comédienne. L'école a débuté depuis plus d'une semaine et elle ne sait toujours pas où elle va avec son projet.

Il est indispensable que l'école puisse continuer à remplir cette mission essentielle parce que tous les élèves n'ont pas la possibilité de fréquenter les lieux culturels lors de leur temps libre. Pas moins de 60 % des élèves de l'enseignement secondaire ne vont jamais visiter de musée ou d'exposition en dehors du temps scolaire et ils sont 90 % à ne jamais se rendre au théâtre en dehors de l'école! Pour ces raisons, nous pensons qu'il est essentiel, dans le respect bien entendu des mesures sanitaires, que les activités culturelles en dehors de l'école puissent reprendre.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Pour le PTB, des sorties culturelles qui respectent les règles sanitaires, c'est possible, mais surtout nécessaire. À la fois pour les jeunes, dont on vient de parler, mais aussi pour la survie des lieux culturels et tous les emplois qui en dépendent. Dans

le cadre de ce débat, on ne veut pas mettre en opposition le respect des règles sanitaires avec le bien-être des jeunes et la reprise de secteur culturel. D'une part, ces trois points sont liés et, d'autre part, il n'y a pas de contradiction fondamentale entre lever les interdictions des sorties culturelles et respecter les règles sanitaires imposées. Tout dépendra de la manière employée.

Il y a déjà des bulles déterminées au niveau des classes. Les règles sanitaires sont prévues pour des groupes de cette taille. Des aménagements dans les lieux culturels existent pour gérer les flux de visiteurs. Par conséquent, il y a des règles du côté des écoles et des lieux culturels. Règles qu'il faudra bien évidemment respecter. L'interdiction totale est quant à elle absurde. Le PTB n'est pas le seul à le dire et c'est la raison pour laquelle je citerai beaucoup de personnes dans ce débat.

Je commencerai par Michel Condé, responsable des publics de l'ASBL Les Grignoux, qui a indiqué dans la presse qu'il trouvait que la circulaire avait un côté absurde. Il a déclaré: «Nous avons une jauge dans nos salles, nous ne remplissons actuellement que 30 % de notre capacité, la distanciation sociale est donc respectée. Nous avons revu le système d'aération et le port du masque est obligatoire. Avec ces mesures, je ne vois pas en quoi nos lieux culturels sont moins sécurisés que les écoles. [...] Nos cinémas sont déjà ouverts, pourquoi le public du secondaire serait-il plus en danger que le public qui se rend actuellement en salle?»

Nous avons également interrogé une médecin à ce sujet. Du même avis, elle nous a informés qu'il est tout à fait possible d'adapter les sorties. En supprimant toutes les sorties culturelles des élèves de l'enseignement secondaire, c'est en fait la solution de facilité qui a été choisie. La levée de cette interdiction est nécessaire pour que les élèves puissent tous continuer à vivre, respirer, découvrir, créer. En outre, c'est aussi indispensable pour la survie des lieux culturels eux-mêmes.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 75,4 % des opérateurs subventionnés réalisent des activités culturelles et artistiques destinées au public scolaire. Le directeur du Théâtre royal du Parc déclarait ce mardi dans la presse: «Nous avons besoin de recettes et l'annonce d'un retour possible à 100 % est très rassurante. Par contre, si les ados restent privés de sortie scolaire, ça restera problématique, car c'est une bonne partie de notre public.»

En effet, c'est une bonne partie de notre public. L'interdiction des sorties culturelles scolaires a entraîné des annulations à la chaîne, pas seulement pour le mois de septembre, mais aussi pour les mois suivants, jusqu'à l'année prochaine. De nombreux abonnements scolaires n'ont toujours pas été achetés. L'absence des élèves crée un vide

physique, un vide au niveau des billetteries, mais aussi un manque de sens, puisque la mission éducative de ces lieux est mise à terre, tout comme leurs projets.

La directrice d'une maison culturelle nous a donné son témoignage. Elle nous a expliqué avoir été contrainte d'annuler les spectacles, les animations, des projets entiers. Elle explique que les compagnies de théâtre sont frustrées. Elle dit que même si ce n'est pas de sa faute, elle comprend leur désarroi et que la situation devient trop pesante pour eux. Les lieux culturels sont maintenant confrontés, non seulement à l'annulation de tous les projets qu'ils ont mis sur pied, mais à la frustration des compagnies de théâtre et de tous les artistes et techniciens qui se retrouvent sans emploi. C'est eux qui doivent gérer leur colère, qui est légitime.

La levée de l'interdiction est possible et nécessaire pour les élèves, les lieux culturels et bien entendu les travailleurs de la culture. Comment ne pas parler d'eux dans ce débat, alors qu'ils se mobilisent depuis des semaines pour avoir droit, eux aussi, à leur rentrée, leur reprise? Il y a eu les mouvements «Red alert Belgium», «#Still Standing #Still alive», «No culture no future». Les fédérations professionnelles, les artistes, les techniciens, les opérateurs de l'événementiel, tous s'insurgent contre les mesures insuffisantes instaurées par les gouvernements. Ils demandent que la culture puisse reprendre au fur et à mesure ses activités comme d'autres secteurs. La question abordée aujourd'hui fait partie de ces mesures incohérentes qui ont été pointées du doigt par tous les groupes que j'ai cités.

Dans une lettre ouverte, 40 fédérations professionnelles ont demandé la suppression de l'interdiction des sorties culturelles pour les élèves du secondaire. Elles indiquent que les lieux de culture sont équipés et sécurisés pour accueillir tous les publics, y compris scolaires, dans le respect des normes de sécurité.

Face au mécontentement du secteur, Madame Désir, vous avez publié, le 26 août, un communiqué de presse indiquant que «dans l'enseignement secondaire, la suspension des activités extra-muros est en effet d'ordre provisoire». Madame Linard, quand je vous ai interrogée lors de la dernière séance plénière, vous avez aussi évoqué la possibilité d'un assouplissement de cette interdiction.

Quels sont les assouplissements envisagés? Dans quels délais seront-ils communiqués et mis en œuvre? Il est très important que les enseignants, les élèves et les opérateurs du secteur culturel le sachent. Enfin, comme le PTB l'a demandé hier dans sa motion, est-il envisageable de lever purement et simplement cette interdiction des sorties scolaires, dans la mesure où la réglementation sanitaire serait respectée par les écoles

et les lieux culturels, plutôt que de procéder à son assouplissement?

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Le 19 août dernier, compte tenu du contexte sanitaire particulier, les acteurs du monde scolaire et du monde culturel apprenaient que la rentrée dans l'enseignement secondaire se ferait sans sorties culturelles ni présence de tiers dans l'école. En revanche, ces visites culturelles sont toujours possibles dans les enseignements maternel et primaire. Cette interdiction a engendré de nombreuses réactions négatives et bien compréhensibles de la part des opérateurs culturels. Trois quarts d'entre eux organisent ou accueillent des activités culturelles et artistiques pour le monde scolaire. Je prends deux exemples. Chaque saison, le Théâtre Jean Vilar dans le Brabant wallon accueille non moins de 15 000 lycéens sur un total de 70 000 spectateurs. L'an dernier, le Cinéma Palace a accueilli quant à lui plus de 16 000 jeunes dans le cadre scolaire.

Le 25 août dernier, la ministre de l'Éducation Caroline Désir et la ministre de la Culture Bénédicte Linard sont allées à la rencontre des représentants des secteurs culturels, afin d'aborder sans tabou cette question de la collaboration culture/école dans le contexte de la gestion de la pandémie. Mesdames les Ministres, les acteurs culturels vous ont expliqué en long et en large – et ils ont bien fait – les difficultés qu'ils rencontreraient en raison des normes appliquées dans les écoles secondaires pour la rentrée 2020. Vous vous êtes engagées à réévaluer ces normes, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, mais également en tenant compte du droit de l'élève à avoir accès à la culture. Vous avez annoncé que vous proposeriez, dès ce mois de septembre, des modalités pratiques permettant d'envisager rapidement la reprise des sorties culturelles. Vous avez aussi indiqué que les interventions des tiers dans les écoles sont désormais possibles et je m'en réjouis. Si l'école est momentanément empêchée d'aller vers la culture, la culture, elle, peut désormais retourner dans les écoles. Cette formule fonctionne et est pratiquée de plus en plus depuis plusieurs années. En témoigne l'excellent programme «Théâtre à l'école».

Chers Collègues, une évidence s'impose à nous désormais: c'est malheureux, mais le virus ne nous lâchera pas tout de suite et il nous faudra apprendre à vivre en sa présence.

Nous n'y parviendrons pas «comme par enchantement»: il faudra faire preuve de bon sens et y aller progressivement, par étapes. En effet, il faut du temps pour que chacun puisse intégrer les nouveaux réflexes, les gestes barrière et les nouvelles procédures.

Je comprends donc parfaitement que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ait opté pour le pragmatisme et la prudence en ce

début d'année scolaire. La priorité était en effet de permettre à tous les élèves de reprendre le chemin de l'école à temps plein, ce qui constituait un défi de taille. Les directions d'écoles et le corps enseignant ont dû repenser l'organisation de leur école, adapter les procédures et faire preuve de créativité. Ce ne fut pas simple non plus pour les élèves et leurs parents, qui ont dû surmonter leurs peurs. Tout le monde a dû s'adapter, et ce n'était pas gagné d'avance!

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui font croire que toutes les activités auraient pu reprendre dès la rentrée, comme avant, comme si le virus avait disparu. Les circonstances nous imposent de faire preuve d'honnêteté pour reconnaître que l'essentiel était de ramener tous les élèves à l'école. La prochaine étape dans l'indispensable apprentissage de la cohabitation avec le virus sera – je pense que les deux ministres en conviendront – la reprise des activités culturelles.

Nous partageons néanmoins tous un constat: la fréquentation des lieux culturels et l'expérimentation des pratiques artistiques favorisent la créativité et le développement de la personnalité, offrent une meilleure appréhension de l'ensemble des matières scolaires et ouvrent la porte à l'interdisciplinarité. Par ailleurs, s'il y a bien une vertu fondamentale que doit avoir l'école, c'est d'être un ascenseur social. De nombreux jeunes n'ont bien souvent jamais de contacts avec la culture en dehors de l'école. Il est donc essentiel de rétablir dès que possible les visites culturelles en milieu scolaire, mais aussi de renforcer structurellement la synergie entre les écoles et le secteur culturel.

Le gouvernement s'est engagé à renforcer structurellement ses collaborations et à s'assurer que chaque élève bénéficie d'un véritable parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans le cadre de sa scolarité. Cet engagement s'est traduit par l'adoption d'une note d'orientation, le 17 juillet dernier, fixant une trajectoire budgétaire et définissant les modalités de mise en œuvre du projet, en articulation avec la réforme du tronc commun. Il s'agit d'une belle avancée!

Le cadastre de l'offre culturelle en matière de collaborations culture-école doit conduire à la création d'un nouveau type de projets spécifiques au PECA. Cette offre d'enseignement concrète qui s'annonce mérite d'être bien préparée en amont, notamment avec les opérateurs culturels et artistiques. Un parcours est un chemin déterminé pour aller d'un point à un autre. Le parcours qui nous intéresse ici devra être balisé, continu et évolutif pour effectivement mener quelque part. Nous resterons attentifs à sa réalisation. En outre, l'école a pour mission fondamentale d'apprendre aux jeunes à se connaître, à s'émanciper et à s'épanouir. J'espère que cette plus grande synergie entre culture et écoles permettra à de nombreux élèves de révéler leurs talents artistiques, de prendre confiance en leurs compétences et, qui

sait, de percer dans cette voie professionnelle en faisant rayonner la culture francophone belge.

Mesdames les Ministres, comment analysez-vous la situation actuelle au regard de la situation sanitaire? Vous aurez compris que je vous soutiens pleinement. Vous avez fait preuve de bon sens: tout ne pouvait en effet pas être fait en même temps. L'impatience est là, tout comme la nécessité économique. Il est vital, pour de nombreux opérateurs culturels, de renouer avec le public scolaire. D'autant que ces derniers ont très vite adopté de nombreuses mesures sanitaires pour satisfaire aux normes de sécurité: distances, masques, gel, gestion des entrées et des sorties, réservations par internet, etc. Félicitons-les, car eux aussi ont dû s'adapter, consentir à d'importants efforts et faire preuve d'un sens des responsabilités.

Mesdames les Ministres, dans quelle mesure est-il aujourd'hui possible d'envisager la reprise des sorties culturelles dans l'enseignement secondaire? Dans quels délais? Avez-vous, comme prévu, formulé aux experts et aux autres communautés une proposition de modalités pratiques pour la reprise des sorties culturelles? Le cas échéant, pouvez-vous nous en dire plus concernant le contenu de cette proposition?

À plus long terme, même si les visites culturelles sont autorisées dans tout l'enseignement, j'ai été informé du fait que certains acteurs culturels craignent que les écoles ne reviennent pas rapidement dans les lieux culturels. En effet, les enseignants souhaiteraient d'abord rattraper les retards accumulés dans l'apprentissage des différentes matières.

Partagez-vous ces craintes? Que répondez-vous à cela? Envisagez-vous d'autres initiatives pour encourager les écoles à collaborer avec des opérateurs culturels? Par exemple, des alternatives aux sorties classiques sont-elles à l'étude?

Concernant le PECA, il me semble essentiel que ce dernier ne subisse pas les mêmes péripéties que l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), caricaturée, souvenez-vous, par l'expression suivante: «le cours de rien». Ne serait-il pas intéressant d'analyser les possibles synergies relatives à la sensibilisation et la formation entre les services académiques et les professionnels du monde culturel et artistique? Dans le même esprit, puisque le référentiel de l'éducation culturelle et artistique (ECA), une fois adopté, sera adressé à tous les enseignants, qu'en sera-t-il de la formation en cours de carrière? Tous les enseignants devront-ils la suivre? Comme vous pouvez le constater, je m'efforce d'élargir le débat.

J'espère une reprise progressive des visites culturelles dans le monde scolaire dès que cela sera possible. Le plus vite sera le mieux. Cependant, laissons le temps au temps. Dix jours à peine se sont écoulés depuis la rentrée scolaire. Il faut

laisser le temps d'appréhender les nouvelles procédures. Cependant, j'espère que d'ici quelques semaines les portes des écoles pourront s'ouvrir vers l'extérieur. Je prends l'exemple de l'écologiste qui se rend le matin à l'école en bus, celui-ci ne court pas plus de risque l'après-midi de prendre le bus pour aller au théâtre ou au musée.

Quoi qu'il en soit, il faut procéder par étapes et assimiler progressivement les indispensables nouveaux réflexes d'hygiène qui, malheureusement, ne sont pas près d'être abandonnés. Il est évident que la Covid-19 ne disparaîtra pas du jour au lendemain.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Nous pourrions nous réjouir de tenir ici en séance plénière un débat sur des matières aussi importantes que l'école et la culture. Ces matières sont effectivement essentielles à la Fédération Wallonie-Bruxelles: la culture en fut la compétence initiale et l'école en est devenue la compétence majeure depuis 30 ans. Ces matières sont aussi déterminantes pour notre avenir, en particulier pour l'avenir de nos jeunes. Reconnaissons toutefois que ce débat se déroule dans un contexte pénible lié à la pandémie de la Covid-19.

Les deux secteurs dont nous débattons sont en souffrance! Bien sûr, cette rentrée scolaire est empreinte d'enthousiasme, en particulier de la part des enseignants et des directions, pour faire en sorte que tout se passe au mieux. Mais il ne faut pas négliger ce désarroi et cette souffrance, intenses et profonds, en particulier dans le secteur culturel. Nous avons eu l'occasion d'en débattre hier longuement en réunion de commission de la Culture.

Les acteurs de la culture ne savent plus trop à quel saint se vouer. Ils désespèrent et ont besoin d'une réponse claire et d'une communication compréhensible. Dans ce contexte de désarroi, la décision prise par le gouvernement le 18 août dernier, visant à suspendre jusqu'à nouvel ordre les activités *extra-muros* et à interdire la présence de tiers et d'acteurs culturels dans les écoles, a fait mal. Cette décision a suscité l'indignation de très nombreux acteurs. Une pétition a été lancée; en quelques jours, elle a recueilli 1 500 signatures d'artistes et d'enseignants se disant consternés et considérés comme des pestiférés. En effet, le message envoyé était celui d'un danger à renouer le contact avec les acteurs du monde culturel.

Nombreux sont-ils à s'être exprimés: ils ont interpellé le gouvernement pour savoir comment, dans ces conditions, ils pouvaient encore assurer leur mission de médiation, de transmission, d'aide à l'émancipation et de lutte contre l'exclusion. Nombre d'entre eux ont témoigné de leur regret d'avoir dû annuler les réservations scolaires au théâtre ou dans d'autres lieux culturels.

Face à cette levée de boucliers, vous avez tenté de corriger le tir et d'amorcer une courbe rentrante, à la faveur des contacts que vous avez pris à la fin du mois d'août. En effet, Madame la Ministre, vous vous êtes engagée à réévaluer ces normes début septembre en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire, mais également des droits de l'enfant, dont celui d'accéder à la culture.

Je me réjouis de ce changement de stratégie qui va dans le bon sens. Il n'empêche: au départ, il s'agissait tout de même d'un mauvais coup porté aux opérateurs du secteur culturel! Le coup est d'autant plus mauvais qu'il a été porté par l'institution même qui a pour mission de les défendre et de les promouvoir! Par sa décision du 18 août dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a alimenté une crainte et une défiance à l'égard des opérateurs culturels. Or, sa mission devrait être de nourrir et de renforcer la confiance dans la capacité logistique des opérateurs culturels à accueillir les publics scolaires, à les canaliser, et ce, dans le respect des protocoles sanitaires qui leur sont imposés. Or, au lieu de nourrir cette confiance dans la relation entre la culture et l'école, vous avez alimenté une sorte de défiance! À présent, vous tentez de corriger le tir!

La décision porte aussi un mauvais coup, car la collaboration entre l'école et la culture ne va pas de soi. Historiquement, ces institutions n'avaient pas l'habitude de collaborer. Le rapprochement au fil du temps est né d'une volonté politique forte que je salue et qu'incarne le Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Pacte a eu le mérite de créer le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et de renforcer les rapprochements. Les acteurs du terrain, enseignants et opérateurs culturels, ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté: ils se sont impliqués pour nourrir des projets. Les projets «Culture-enseignement», par exemple, sont des projets formidables. Cette bonne volonté et les acquis des dernières années sont aujourd'hui remis en question par la décision du gouvernement.

Le coup est d'autant plus mauvais qu'il s'ajoute à une série de gifles administrées au monde culturel! Je ne peux pas utiliser un autre terme! Le désarroi que le secteur culturel exprime depuis le début de la crise sanitaire va dans ce sens. Hier encore, en commission de la Culture, un membre éminent de la majorité disait à quel point les décisions prises, notamment par le CNS et ensuite traduites dans la réalité par le gouvernement, étaient incompréhensibles à ses yeux. Les acteurs culturels partagent cette incompréhension et se demandent pourquoi leurs activités sont traitées différemment. Pourquoi les avions peuvent-ils être remplis et les lieux culturels, eux, sont-ils laissés en souffrance?

Une oratrice précédente a évoqué, tout à l'heure, un match de football tenu à Mons avec des spectateurs. Dans les stades, plusieurs milliers

de personnes pourront désormais assister à des matchs. Le secteur culturel ne comprend pas pourquoi il est logé à une enseigne différente. Il se sent délaissé depuis longtemps, depuis le début de la crise sanitaire. Le message délivré naguère par le gouvernement vient accentuer ce sentiment d'incompréhension!

Madame la Ministre, je vous ai interpellée à ce sujet lors de la réunion de commission d'hier. Je vous ai notamment demandé pourquoi les propositions de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) n'avaient pas eu vos faveurs. La FEAS a fait la proposition, tout à fait raisonnable, d'accueillir les spectateurs au départ d'une jauge établie à 60 % de la jauge réelle de chaque salle. Vous leur avez répondu que c'était impossible en raison des mesures adoptées par le CNS. Vous avez précisé que vous aviez entamé une procédure de dérogation, tout en ajoutant que les mesures vous étaient imposées par le CNS. Depuis lors, j'ai appris que, du côté flamand, le ministre de la Culture, M. Jambon, vient d'accepter l'application de cette jauge de 60 % de la capacité des salles. C'est une mesure simple, générale, prudente. Elle tient compte des précautions sanitaires assumées par les opérateurs culturels et ouvre des perspectives plus encourageantes pour le secteur culturel et son public que les mesures administratives compliquées adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces mesures de votre gouvernement posent beaucoup de problèmes sur le terrain.

Je voudrais vous inciter à ouvrir les portes des écoles pour rétablir le dialogue, l'échange, la collaboration et la coopération entre l'école et la culture. Je voudrais aussi vraiment vous entendre à propos de la possibilité, désormais avérée, comme le montre l'exemple flamand, d'améliorer l'accès aux lieux de culture. Pourquoi ce qui est envisagé en Flandre ne pourrait-il pas l'être aussi facilement du côté de la Communauté française? Il y a chez vous beaucoup d'empathie à l'égard du secteur culturel; c'est donc un comble de devoir constater qu'il y a plus d'efficacité dans le chef de M. Jambon.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, vous avez été très complète sur vos intentions, notamment celle de proposer un projet de décret permettant d'engager les quarante référents culturels dans des écoles, les enseignants relais dans chaque établissement et les opérateurs scolaires culturels référents scolaires dans chaque bassin.

Lors de nos discussions au sujet du Code de l'enseignement à la fin de la précédente législature, nous avions intégré les aspects du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans les missions de l'école. Cette intégration, qui ne faisait l'objet d'aucune demande spécifique des

acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence, envoyait alors un signal politique essentiel. J'espère que le gouvernement actuel fera preuve de la même ouverture d'esprit au moment d'étudier nos propositions.

Le PECA est aujourd'hui intégré, comme le souhaitent les acteurs de l'enseignement, dans le référentiel des compétences initiales adopté le 8 juillet dernier, ce dont nous nous réjouissons tous. En outre, l'éducation culturelle et artistique constituera un référentiel à part entière, qui s'incarnera dans un cours spécifique pour le nouveau tronc commun et concernera donc les élèves de la troisième année primaire à la troisième année secondaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque les textes seront examinés.

Par contre, alors que le PECA a commencé à se déployer dans l'enseignement maternel, les activités culturelles dans les écoles et en dehors de celles-ci sont menacées par la pandémie toujours bien présente et par les décisions prises par le gouvernement à travers ses circulaires. Ce n'est certes pas le cas pour l'enseignement fondamental, mais bien pour le secondaire. Bien que, Mesdames les Ministres, vous semblez faire preuve pour ce niveau d'enseignement d'une certaine souplesse, la suspension des activités extra-muros est en revanche maintenue pour les élèves du secondaire.

Au moment de cette reprise de l'obligation scolaire, au moment de pallier les difficultés des enfants en variant les approches, en créant de la motivation, comme vient d'ailleurs de le souligner M. Dispa, le lien école-culture est l'une des pistes importantes de réponse aux besoins des élèves et des enseignants. Dans ce cadre, clairement, la venue des artistes dans les écoles, les résidences d'artistes, l'acceptation d'artistes diplômés ou de services pédagogiques des musées, de centres de création, viendraient bien sûr tout à fait à point pour répondre aux besoins de remédiation.

M. Hardy parlait tout à l'heure de la créativité que l'on devait avoir. Je vous avoue qu'avec ma collègue, Marie-Martine Schyns, et notre collaborateur, nous avons un peu cogité sur tout ça et je pense que nous avons tenté de faire preuve de créativité. Nous avons, il y a quelques semaines maintenant, adopté le décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire Covid-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales

d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

On se demandait s'il n'était pas envisageable que des acteurs du monde culturel puissent être engagés par les écoles dans le cadre de ce décret. Si oui, pourrait-on adapter les choses pour savoir dans quelle fonction, dans quel statut on pourrait les intégrer? Si non, est-ce que les écoles ne pourraient pas convertir les périodes octroyées en budget, puisque votre disposition, Madame la Ministre, convertit le budget de 17 millions d'euros en périodes professeurs ou en capital-périodes? Ne pourrait-on pas convertir ces périodes en budget pour pouvoir travailler avec le monde de la culture?

Bien sûr, il resterait un problème à résoudre, puisque cela ne toucherait que 50 % des élèves. Que pourrait-on alors faire pour les 50 % des élèves et des écoles qui ne sont pas concernés par ce décret que je viens d'évoquer?

Voilà selon nous une piste de réflexion qui pourrait être intéressante et qui, dans cette période un peu morose, fait preuve de créativité.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Il est 2h32 du matin, nous sommes le 23 avril 2019. Les mines sont fatiguées, mais assertives. Nous venons d'avaler des auditions convoquées en urgence, ainsi que quelque quatorze heures de réunion de commission. Il est 2h32 du matin, nous sommes le 23 avril 2019, et je comprends réellement, pour la première fois, l'impact que peut avoir un engagement politique. J'ai été arraché quatre mois plus tôt à la société civile, et je suis dans les bancs de l'opposition. Il est 2h32, nous sommes le 23 avril 2019, et l'amendement par Ecolo et soutenu par tous les partis est unanimement adopté. Cet amendement ancre, dans le décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, une balise forte garantissant que le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), bien qu'outrepassant le seul tronc commun, en constitue un des éléments fondamentaux et indissociables. Il est 2h32, nous sommes le 23 avril 2019, et, ce faisant, le Parlement, en réunion de commission, vient d'écrire une page historique sur les liens qui marient l'éducation à la culture.

C'était il y a à peine 504 jours.

Le PECA est une opportunité formidable de « faire école » autrement, en intégrant pleinement, structurellement et officiellement à l'enseignement la créativité, la réflexion culturelle et l'éducation à la culture, souvent par sa pratique. Nous ne sommes qu'à l'ébauche ce PECA. Il faut le construire étape par étape, et, pour ce faire, il faut du temps, de la vigilance, de la volonté politique. Il faudra aussi que la formation initiale des

enseignants intègre cette ouverture. Il faut le faire étape par étape.

L'histoire de ce PECA, qui a commencé à s'écrire à 2h32, le 23 avril 2019, est celle de l'unanimité politique exprimée dans sa pluralité. L'idée que chaque idéologie représentée à l'époque au sein de la commission puisse défendre le développement de la culture, de l'art et de l'école est une fabuleuse réussite pour notre démocratie. À ce titre, permettez-moi, chers collègues, de remercier Mme Schyns et ses partenaires de l'époque qui voyaient l'opportunité de cette unité.

Ce jour-là, je comprenais pleinement que l'action parlementaire, le dialogue et l'engagement ont un sens direct et immédiat. Je comprenais que ce qui me tient le plus à cœur parmi mes choix de militance peut trouver écho et exister au sein du Parlement. Il est important d'évoquer cette charnière pour comprendre où nous en sommes aujourd'hui.

C'est aujourd'hui la même personne qui se présente devant vous, avec la même intime conviction que cette nécessité profonde existe de « faire culture et école ensemble ». De construire une école de la vie, qui soit citoyenne, participative, créatrice et émancipatrice. Je ne vous demande pas de rejoindre directement toutes nos aspirations d'écologistes visant à créer une école de demain pleine et entière. À la lumière de ce que nous avons entendu ici, je vous demande par contre de marquer un temps d'arrêt sur notre unanimité à vouloir défendre la place des arts et de la culture à l'école.

Non, une école sans art et sans culture, ça n'existe pas!

Chers collègues, je dois vous faire un aveu. Fin juin, je regrettais que le code orange ne puisse permettre le plein développement des activités culturelles et artistiques. J'étais inquiet, mais j'étais confiant. Fin août, en apprenant que la rentrée ne permettrait pas d'assurer les sorties scolaires dans l'enseignement secondaire, une rentrée pourtant inscrite en code jaune, j'ai vomi. J'étais malade d'imaginer le désastre que cela représentait pour les étudiants, les professeurs, le monde scolaire, mais aussi le désastre pour les acteurs de la culture, les acteurs des arts, les créatifs, les médiateurs culturels, les organisations de jeunesse, l'éducation permanente et l'aide à la jeunesse et, au-delà, toutes les organisations et tous les acteurs qui font vivre et rayonner l'école autrement. Il faut continuer à les valoriser! Ils ont leur place à l'école, qui est un lieu essentiel pour soutenir les enfants et les jeunes. Non, une école sans art et sans culture, cela n'existe pas! J'ai été malade face à ce désastre annoncé.

On pourrait penser qu'il ne s'agit pas d'un désastre, mais juste d'un inconvénient, d'un problème, d'un écueil. Mais pour la personne que je suis et dont les racines artistiques sont nées dans

une école mixte particulièrement ouverte à la question de l'alliance entre la culture et l'école, dont le combat journalier au sein de son parti est de défendre cet engagement, je peux dire que tout coup d'arrêt porté au développement de la créativité est un drame et un désastre.

Si le mot est fort, je voudrais au moins que vous le partagiez avec moi le temps de ce débat. Je voudrais que nous puissions ici collectivement nous rappeler et affirmer que l'école ne peut pas s'envisager sans sortie scolaire, sans accès à l'expression, sans travail ouvert avec la société et avec les acteurs qui la font vivre, et qu'il s'agit actuellement d'une exception absolue de priver ces sorties.

Notre mouvement écologiste envisage l'école sous le spectre d'une école de la vie. Une école qui donne le pouvoir au citoyen et qui fait du sens. Nous avons une pensée pour tous les jeunes qui seront privés de sorties. Il ne faut pas prétendre vouloir dispenser à tout prix de l'enseignement au sein de cadres datant parfois d'un autre âge. Les bâtiments, les cours de récréation, les salles de classe, les savoirs même: ces cadres sont d'un autre âge! Ils sont adaptés à une ère où les femmes, les hommes et le monde entier étaient ce qu'ils ne sont plus! Le monde est en profonde mutation et l'école de demain – et même l'école d'aujourd'hui, devrais-je dire – doit être celle qui invente d'inimaginables nouveautés hors des cadres encore trop désuets qui forment notre conduite, nos médias, nos projets adaptés à une société dite de spectacle. Allons-nous sacrifier cette marche en avant, car l'épidémie appelle à la protection?

Face à la détresse que j'évoque, face aux décisions qu'il a été convenu de prendre pour assurer la rentrée scolaire, de nombreuses questions se posent. Et je souhaite vous faire part de mon désir de comprendre.

Oui, je suis en demande de compréhension. Je veux rappeler l'absolue nécessité du débat entre nous. Il nous permet de trouver nos points de convergence, de nous interroger de manière pertinente et de comprendre les choix qui ont été faits. Nous devons être informés des raisons et des développements scientifiques qui appellent à ces mesures. Il y va de notre capacité à les questionner et de notre devoir de les expliquer aux citoyens, ainsi qu'aux professeurs avec lesquels vous êtes en contact direct. Expliquons-leur pourquoi ces mesures ont été prises. Dois-je rappeler que, pour beaucoup d'étudiants, si le quartier est fragilisé, l'école est effectivement le seul espace qui les amène à la culture et à l'art? C'est donc important. Imaginez une seule seconde que les étudiants soient privés, par exemple, des sorties scolaires dédiées à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Allons-nous créer un problème sanitaire à court terme ou à moyen terme?

En ce qui concerne la culture, la question est sensiblement la même. Je souhaite la poser ouvertement. La remise en question des sorties culturelles induit une perte indéniable, également en termes de développement et de santé mentale. Il nous faut cerner et comprendre l'idée selon laquelle les élèves qui sortent à la rencontre de la culture sont plus en danger. J'ai entendu les arguments et j'ai constaté les choix cornéliens des ministres, liés à leur volonté de revoir les mesures.

Si les chiffres se révèlent rassurants, on peut décider de prendre une mesure et la revoir par la suite. C'est le rôle de la démocratie. J'ai lu que les experts redoutent une ouverture de toutes les vannes, qu'ils craignent l'augmentation des déplacements en transports en commun. Nous ne devons pas minimiser nos incompréhensions en qualité d'élus. Nous devons comprendre que la première raison de ces décisions est un virus et non une décision politique. C'est notre devoir de vous en faire part et de travailler ensemble pour que tous les doutes, toutes les interrogations, tous les errements à la recherche du sens soient aplanis.

Lorsque nos engagements politiques sont à ce point tiraillés, ils appellent à de la considération. L'objet d'un signal de détresse est d'être entendu, pour que vous puissiez venir à notre secours. Aujourd'hui, nous devons tout mettre en œuvre pour sortir le plus rapidement possible de cette détresse. Nous devons continuer de dialoguer avec les acteurs du monde scolaire et de la culture. L'appel au secours que nous avons entendu témoigne d'une détresse. Cet appel est entendu. On en parle ici aujourd'hui.

Je tiens, tout en vous partageant mes questions, à souligner le travail commun de Mme Désir et de Mme Linard. Le 25 août encore, elles rencontraient des représentants du secteur culturel pour dialoguer et collaborer sur la question de la culture à l'école. Nos ministres ont pris un engagement formel: celui de réévaluer les normes en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, tout en tenant compte du respect des droits de l'enfant. Le droit d'accéder à la culture est un droit fondamental.

N'oublions pas les signaux positifs. Rappelons la possibilité de continuer à travailler dans l'école, de recevoir des tiers dans l'école, de pouvoir sortir de l'école, du moins en ce qui concerne le primaire et le maternel. Tous ces éléments nous permettent de dégager un peu d'horizon et de voir qu'il existe une solution. L'école et la culture ne sont pas mortes. Non, tous les projets ne sont pas morts. Certains continuent même de se développer. D'autres sont mis entre parenthèses et nous devons travailler à les relancer.

Il faut expliquer et réexpliquer que malgré nos questions, nos craintes, nos peurs, nos doutes, une chose ne doit jamais vaciller en période d'épidémie. C'est la confiance que nous portons à nos pairs, c'est le respect de la cohérence et de la

confiance que nous avons dans le gouvernement. Mesdames les Ministres, je souhaite vous rappeler la pleine confiance que nous vous portons.

C'est avec cette confiance que nous voulons travailler en refusant de courir comme des poules sans tête et d'ouvrir des champs d'imbroglie administratif. La meilleure voie politique que nous voyons chez Ecolo pour assurer la reprise totale de l'école est la voie de la confiance, de votre action au sein du CNS et des différents espaces où vous pourrez faire modifier ces applications. C'est pourquoi au regard de nos échanges, de nos volontés et de notre confiance, nous demandons au gouvernement de porter cette parole forte au sein du prochain CNS et de continuer à porter cette parole pour qu'une évolution se concrétise et que, demain, l'accès à la culture regagne du terrain.

Nous voulons une vie scolaire normale. Non, une école sans art, cela n'existe pas. Quels sont vos souvenirs de votre vie scolaire? Est-ce la capacité à développer des équations à deux inconnues ou encore l'examen de biologie sur la mitochondrie? Pour ma part, je me souviens d'un tout émaillé de petits moments magiques: la rencontre avec Julos Beaucarne, le spectacle Eldorado au Centre culturel d'Evere, Edward Hopper au palais des Beaux-Arts, la maison Horta et la longue marche que nous avons faite ensuite dans les rues de Saint-Gilles pour découvrir toutes les façades. Il y a aussi les amours et les passions qui sont nés dans ces moments. Il s'agit de moments où la hiérarchisation des classes n'existe plus! On peut voir nos camarades autrement. L'art et la culture nous apprennent, nous confrontent et nous rendent créatifs! Je vais vous faire un aveu: moi, j'aime ça quand ça fait ding, ding, di gue ding comme dans une samba.

Cette école de la vie, que nous défendons, nous la voyons comme une école où les enfants pourront se construire avec élégance et critique. Pour y arriver, la place des créatifs et des «questionnants» est essentielle. Il faut que quand le diable, qui est bon diable, les tire par les pieds, cela les gratouille, les chatouille et ça leur donne des idées!

Il s'agit d'une école où chacun peut se demander: « Mais en fait qu'est-ce qu'il y a sous mon grand chapeau? Si dans ma tête, il y a des tas d'oiseaux et même un grelot... il faut que je puisse l'exprimer et être engagé, responsable. » On ne veut pas d'une reprise rikiki, le petit kiwi de l'école. Nous appelons à ce que l'école soit une île au soleil, une île aux merveilles où il y a des arbres à fleurs, des dragons siffleurs... Nous voulons une école créative, libre et ouverte... Et je le dis haut et fort avec conviction avec l'ensemble de notre groupe que pour avoir cette école-là, nous sommes plus «Cho Cho Ka Ka O!» (*Applaudissements et rires*)

M. le président. – Merci, M. Segers, de nous rappeler aussi que la culture a toute sa place dans

notre Assemblée. Qui plus est: certains possèdent un grand talent.

La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Merci, c’est toujours un plaisir de parler après M. Segers.

M. le président. – Continuez à mettre de l’ambiance!

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le 23 avril 2019, aux alentours de 2h45 du matin... (*Rires*)

Je reprends. Aux alentours de 2h45 du matin, un petit peu après Matteo, je faisais inscrire la maîtrise de la langue française au cœur des missions d’enseignement. Cela peut paraître étonnant, mais cette mission n’y figurait pas. Il est 16h20, nous sommes en séance plénière du Parlement, ce 9 septembre, et le groupe DéFI vous l’affirme par mon intermédiaire: la maîtrise de la langue française est indissociable de la lecture, des bibliothèques, des théâtres et de la rhétorique.

Les études scientifiques confirment que la pratique artistique et les compétences culturelles contribuent aux développements de tous les apprentissages. Les activités culturelles permettent aux élèves de développer une intelligence sensible et créatrice, jouant sur les maîtrises de langages différents et complémentaires à ceux qui sont traditionnellement enseignés. La discipline artistique fait appel à l’intelligence du cœur et de l’esprit, du corps et des sens. Elle réconcilie technique et abstraction. Elle sublime, développe la créativité, mobilise les compétences et encourage les projets collectifs. Lorsqu’ils apprennent à apprécier une œuvre et à entrer en relation avec elle, les élèves développent également l’empathie et l’ouverture à l’autre. Ce sont là des conditions essentielles du vivre-ensemble.

De façon plus prosaïque, les sorties culturelles et l’intervention d’artistes dans les écoles secondaires auraient un effet doublement vertueux. Le premier, c’est d’offrir aux adolescents une bouffée d’oxygène au sens propre comme au figuré. Pendant des mois, ces jeunes ont été assignés à résidence, parfois dans des conditions extrêmement précaires, anxiogènes et étouffantes. Aujourd’hui encore, cette jeunesse que la Covid-19 a privée d’insouciance se voit imposer des contraintes qui s’opposent à tout ce qui caractérise l’adolescence, à savoir la recherche de la liberté, l’opposition aux normes et la volonté de s’émanciper.

La seconde vertu, c’est de soutenir le secteur culturel. C’est probablement le secteur le plus durement frappé par la crise. Il convient de permettre enfin à ces artistes, chanteurs, acteurs, conteurs, musiciens, plasticiens, comédiens de reprendre l’ensemble de leurs activités culturelles et artistiques. Ces activités s’adressent à un public scolaire et représentent une part importante dans les revenus des artistes.

Le PECA est l’un des piliers du Pacte pour un enseignement d’excellence. Il vise à décroïsonner l’enseignement et la culture et à organiser une meilleure intégration des arts dans les politiques éducatives pour permettre, enfin, à chaque élève, quel que soit le milieu dans lequel il est issu, à avoir accès à l’art et la culture.

Il n’en demeure pas moins que, pour les élèves du niveau secondaire, les activités culturelles extra-muros sont aujourd’hui interdites et limitées au strict minimum. Seuls les élèves provenant de milieux très favorisés pourront donc, en dehors de l’école, avoir accès aux musées ou aux théâtres. En revanche, tous les élèves, de quelque milieu qu’ils proviennent, se voient confinés toute la journée, à 25 ou 30, dans des locaux très souvent vétustes. Comme bon nombre de ces élèves, d’enseignants et de citoyens, je peux difficilement comprendre et encore moins adhérer à l’argument avancé qui est celui de la sécurité. Quantité de lieux, dont les moyens de transport, ont été ouverts au public, sans distance physique. Les avions et les trains certes, mais aussi les autobus et les trams sont de nouveau opérationnels. Pour les utiliser quotidiennement, je peux vous affirmer que les bulles se côtoient, se juxtaposent et s’entremêlent.

Précisément, les bulles sont déjà un concept très théorique dans l’enseignement secondaire supérieur. Les jeunes qui pour la plupart se rendent à l’école en transports en commun, se voient donc privés de sorties culturelles après avoir été privés d’écoles, de sorties, de fêtes, d’amis, alors même que les musées, les centres culturels, les bibliothèques et autres salles de spectacle ont pris, à grands frais et moyennant d’importants sacrifices, toutes les mesures pour assurer la sécurité de leurs visiteurs.

Le 26 août dernier, j’apprenais que la ville de Barcelone, aux antipodes de l’orientation suivie en Fédération Wallonie-Bruxelles, avait mis gratuitement à disposition des enseignants 230 lieux culturels pour y accueillir leurs élèves, afin de permettre la distanciation physique et d’offrir le cadre scolaire le plus agréable possible aux enfants. Voilà qui semble pourtant relever d’une implacable logique: proposer à des élèves et à des enseignants des activités qui concilient bien-être, apprentissages, développement du sens esthétique et de l’esprit critique, tout en soutenant un secteur culturel durement frappé et en minimisant le risque de contagion dans les classes surpeuplées.

Mesdames les Ministres, comment accueillez-vous l’initiative de la ville de Barcelone? Quels éléments pourraient-ils vous déterminer à lever l’interdiction des sorties culturelles pour les élèves du niveau secondaire? Le strict minimum auquel se réfère le groupe d’experts dans le cadre du code jaune est aisément interprétable dès l’instant où les sorties culturelles et l’intervention d’artistes dans les écoles sont considérées comme des droits fondamentaux. Les liens actifs entre la

culture et l'école sont indispensables et font intégralement partie de tout cursus secondaire qui se respecte. Le nier, c'est aussi nier la philosophie du Pacte pour un enseignement d'excellence et le PECA qui en constitue, je le répète, l'un des axes majeurs.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, je commencerai par vous expliquer le processus décisionnel qui a amené à la suspension temporaire des activités extra-muros dans l'enseignement secondaire et à la limitation de la présence de tiers dans les établissements, Mme Linard poursuivra notre réponse. Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'il n'existe aucune mesure de restriction pour les écoles fondamentales. Il est important de transmettre ce message au grand public, aux établissements et au secteur culturel.

La grande priorité du gouvernement est de garantir le droit à l'éducation à tous les élèves, en permettant la présence de tous en classe, y compris le mercredi. La majorité des quelque 900 000 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait plus mis un pied à l'école depuis le mois de mars. Nous avons étudié les conditions permettant cette rentrée en présentiel de tous les élèves, tout en veillant à leur sécurité et à celle du personnel.

Le GEES avait formulé des propositions de scénario possibles, en fonction de l'évolution de la propagation du virus. Le CNS avait validé ces propositions le 24 juin dernier, celles-ci ont alors été déclinées sous forme de codes couleur dans la circulaire 7625 et la circulaire 7626. Étant donné la hausse des contaminations à partir de la mi-juillet, nous avons sollicité l'avis de ces mêmes experts sur la situation et les dispositions à prendre pour la rentrée des classes. Un avis qui nous a été remis le 14 août dernier. Mes collègues ministres de l'Éducation et moi-même, nous nous sommes concertés dans la foulée, avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, les organisations syndicales, les fédérations des PO, les organisations représentatives des associations de parents, mais également avec des représentants du GEES et du groupe de travail pédiatrique.

Sur cette base, après concertation avec les experts du GEES et les autres Communautés, nous avons obtenu – cela n'était pas du tout évident – d'organiser cette rentrée en code jaune à tous les niveaux, à condition d'imposer une vigilance accrue et quelques ajustements. Cela s'est notamment traduit, uniquement dans le secondaire, par la limitation temporaire des activités extra-muros et des contacts avec des tiers à l'école.

Je m'arrête ici un instant pour vous rappeler que, si la rentrée avait dû s'opérer en code orange pour tout le monde, cela aurait impliqué non seu-

lement la présence uniquement à mi-temps d'environ 300 000 élèves, mais aussi l'interdiction des activités extra-muros et de la présence de tiers pour tout l'enseignement obligatoire, maternel et primaire compris.

Cette décision n'a évidemment pas été prise de gaîté de cœur. Moi aussi, je suis convaincue de l'importance cruciale de la découverte culturelle à l'école. Moi aussi, je souhaite soutenir au mieux les acteurs culturels, soumis à rude épreuve ces derniers mois.

Je discute beaucoup avec les experts pour que leurs recommandations tiennent compte d'une série de réalités et des besoins pédagogiques. Je ne peux pas décider non plus de m'asseoir sur une mise en garde sanitaire formulée par les experts mandatés à ce titre par le niveau fédéral, quoi que certains puissent en penser. Il faut souligner que je ne suis d'ailleurs pas autorisée à le faire. En effet, mon action dans l'organisation des écoles face à cette crise sanitaire est encadrée par l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

Certains d'entre vous ont parlé d'interdiction des activités culturelles. Je tiens à corriger cette expression qui n'est pas exacte. Je le répète, il s'agit d'une limitation temporaire des activités. Comme M. Segers l'a rappelé, j'ai rencontré des représentants du secteur culturel jeune public et précisé les choses avec eux. D'abord, aucune restriction n'existe pour l'enseignement fondamental. Il faut marteler ce message, car il me semble souvent oublié.

Deuxièmement, les activités extra-muros sont suspendues, à l'exception, et j'insiste, des activités d'observation et des leçons pratiques en déplacement faisant partie du programme d'études. Les sorties culturelles indispensables au programme d'études peuvent donc avoir lieu.

De plus, les acteurs du lien culture-école figurent explicitement parmi les tiers autorisés à entrer dans l'école en primaire comme en secondaire, pour autant que leur animation s'inscrive en cohérence avec le projet pédagogique de l'équipe éducative. Une liste d'intervenants tiers a été précisée dès le 26 août dernier, de même d'ailleurs que d'autres acteurs, comme ceux qui s'occupent des animations EVRAS.

Enfin, je le répète, ces limitations ne valent que jusqu'à nouvel ordre: ces restrictions sont appelées à être réévaluées prochainement en fonction de la situation sanitaire. J'ai immédiatement relayé les difficultés exprimées par le secteur au GGES et à mes collègues des autres Communautés. Mme Linard et moi-même finalisons différentes propositions à soumettre aux experts en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives, tout en veillant à la sécurité de tous.

Sur l'avis de ces experts, et en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, je lèverai le cas échéant les restrictions que vous soulignez et, ce faisant, donnerai ce bol d'air nécessaire tant pour les acteurs culturels que pour les acteurs de l'école et les élèves.

Le PECA a été longuement évoqué hier en commission. Mme Linard et moi-même travaillons en étroite collaboration sur ce beau projet. Elle complétera dès lors ma réponse. Le gouvernement a adopté au mois de juillet une note d'orientation relative au PECA, ainsi qu'un avant-projet de décret relatif à l'engagement de référents culturels au sein des cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement: il s'agit d'une première étape concrète dans la mise en œuvre du PECA, qui se déploiera progressivement dès cette rentrée tout au long du parcours scolaire de l'enfant, en commençant par les écoles maternelles, et en se poursuivant jusqu'à la fin du secondaire.

Ce déploiement sera coconstruit avec l'ensemble des acteurs impliqués et permettra de mettre en cohérence de nombreuses initiatives culturelles et artistiques qui existent déjà au sein des écoles, mais aussi de les intensifier et de les compléter afin de toucher chaque élève par le biais de la rencontre d'artistes et d'œuvres, de la fréquentation de lieux culturels et de l'expérimentation de pratiques artistiques. Comme je l'ai dit hier à M. Seghers, nous ne devons pas nous précipiter, cela doit se construire.

Madame Vandorpe, j'en viens au recrutement des acteurs culturels prévu par le décret du 1^{er} juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19, des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Ce décret précise que les périodes de cours affectés aux établissements et aux implantations concernés doivent permettre la création d'emplois dans les fonctions de recrutement telles que définies pour le niveau d'enseignement concerné, ou le niveau directement inférieur ou supérieur par le décret du 11 septembre 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, dénommé décret «Titres et fonctions», au sein des différentes catégories de personnel.

Le dynamisme des équipes éducatives et des directions me pousse à penser que les moyens dégagés pour aider les élèves les plus fragiles à reprendre le chemin de l'école et à pallier les retards engendrés seront utilisés. Si cette proposition ne me semble donc pas envisageable, je partage évidemment l'intérêt relatif à l'importance du lien entre la culture et l'école. Le dispositif prévoit par ailleurs des facilitateurs du PECA, tels que 40 référents culturels auprès des écoles, des enseignants-relais dans chaque établissement et les opérateurs culturels référents scolaires désignés dans chaque bassin.

M. le président. – La parole est à Mme Linard, ministre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – «La culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde», cette citation d'Edgar Morin démontre les liens indissociables qui existent entre savoirs et culture: cette dernière est nécessaire pour donner du sens aux premiers. Poète, essayiste, diplomate mexicain et lauréat du prix Nobel de littérature en 1990, Octavio Paz a écrit quant à lui que «Toute culture naît du mélange, de la rencontre ou des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations».

Mesdames et Messieurs les Députés, vous partagez probablement ces points de vue puisque vous avez été nombreux à m'interpeller, ainsi que ma collègue Caroline Désir, au sujet de la reprise des activités culturelles dans le cadre scolaire. Ces nombreuses questions dépassent le cadre strict de la problématique des sorties culturelles et interrogent le lien entre notre système éducatif et nos pratiques culturelles, c'est la raison pour laquelle nous avons tenu aujourd'hui ce débat thématique.

Dans l'enseignement secondaire, la suspension des activités *extra-muros* et donc des sorties culturelles en a choqué plus d'un. Je partage totalement le mécontentement du secteur culturel et celui des enseignants. Comme vous, je regrette les mesures que les experts sanitaires ont imposées à l'enseignement en Belgique et au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que l'école puisse reprendre à temps plein pour tous les enfants et adolescents. Même si le retour de tous les élèves était primordial, je déplore que cette décision n'ait pas suffisamment pris en compte l'importance de la culture et sa place à l'école.

À la suite de l'instauration du code jaune renforcé, les 18 et 19 août, ma collègue Caroline Désir et moi-même avons convenu de travailler ensemble afin que cette mesure de suspension, envisagée comme provisoire, puisse être levée au plus tôt. Nous avons aussitôt clarifié le fait que les activités culturelles à l'intérieur des écoles étant assimilées aux interventions de tiers mentionnées

dans les circulaires enseignement restaient donc autorisées.

Notre communiqué commun a indiqué la ferme intention du gouvernement de prendre en considération le respect des droits de l'enfant dont celui, fondamental, d'accéder à la culture et de participer à la vie culturelle. Nous considérons, la ministre de l'Enseignement et moi-même, que ce point n'est pas accessoire par rapport aux autres enjeux de la rentrée scolaire. Il en va de la santé globale et du bien-être des enfants, comme l'ont expliqué les experts en pédopsychiatrie.

Le droit des enfants d'accéder à la culture est au cœur du projet PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique) qui débute lors de cette rentrée scolaire. Le sujet a encore été évoqué aujourd'hui. Il l'avait déjà été longuement hier, lors d'une réunion de commission autre que la mienne. Il sera déployé progressivement, en commençant par l'enseignement fondamental. La note d'orientation, adoptée par le gouvernement cet été, a souligné l'importance du lien entre l'école et la culture, et la nécessité de garantir aux élèves l'accès et la participation à la vie culturelle. Elle a aussi rappelé l'apport pédagogique de la fréquentation des lieux culturels: développement de l'esprit critique, créativité, pensée complexe, capacité d'expression personnelle et de la personnalité de chaque enfant.

Le PECA constitue une avancée inédite en matière d'interactions, de projets communs entre monde scolaire et monde culturel, et une avancée prometteuse en matière de jouissance des droits culturels. Je me réjouis de porter ce projet avec ma collègue, la ministre de l'Éducation Caroline Désir. Les adolescents ne doivent pas être davantage écartés des sorties culturelles que les élèves de l'enseignement fondamental. N'oublions pas que les mesures de confinement comme la fermeture des écoles, mais aussi des lieux culturels, festifs et de l'horeca ont eu un impact énorme sur le bien-être des jeunes et des enfants. L'accès à la culture est fondamental pour leur permettre de décoder la société, notamment la crise sanitaire que nous traversons ces derniers mois.

Nous avions annoncé que nous allions identifier les modalités pratiques permettant la reprise des sorties culturelles dans le cadre scolaire. À cet égard, je rappelle que le secteur culturel s'est montré très volontariste pour permettre la reprise des activités et l'accueil du public dans des conditions sanitaires optimales. La construction de protocoles détaillés et adaptés aux activités du secteur culturel a accompagné le déconfinement. Ces protocoles sectoriels ont régulièrement été mis à jour jusqu'à la publication, fin août, du protocole de base qui les synthétise et les actualise en fonction des décisions prises par le Conseil national de sécurité (CNS) du 20 août dernier.

Concernant plus particulièrement l'organisation d'activités culturelles s'adressant à

un public jeune, par exemple le théâtre jeune public, le protocole sectoriel, adopté dès le mois de juin, prévoyait que les mesures spécifiques définies par le protocole d'organisation de l'accueil temps libre, mis à jour pour cette rentrée scolaire, soit appliqué. La rentrée scolaire marque aussi la reprise de toutes les activités organisées dans le cadre de l'accueil temps libre, c'est-à-dire les activités culturelles, sportives, les écoles de devoirs et autres qui ont lieu avant ou après l'école, dans ou en dehors des bâtiments scolaires, les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les jours de congé.

Dans la pratique, les règles de gestion des groupes-classes dans les écoles peuvent être appliquées aux activités culturelles organisées en dehors ou dans le cadre du temps scolaire: des groupes encadrés de maximum 50 personnes qui ne se mélangent pas, le respect de la distance physique à l'intérieur des groupes, le port du masque pour les enfants de plus de douze ans et les adultes qui encadrent les activités, la ventilation des locaux, les mesures d'hygiène des mains et le nettoyage des lieux, l'inscription préalable des participants, la gestion des groupes à risque, l'organisation des arrivées, des départs et des transports, la communication claire des mesures aux participants, etc.

Dès le début du mois de septembre, ma collègue Caroline Désir et moi-même, nous nous étions engagées à défendre, auprès des experts et des autres Communautés, les modalités pratiques permettant d'envisager rapidement la reprise des sorties culturelles dans le cadre scolaire pour tous les niveaux d'enseignement.

Des mesures précises permettent un accueil des publics scolaires de manière sécurisée et sécurisante pour tous, enfants, adolescents, enseignants et professionnels de l'art et de la culture; elles sont définies pour l'accueil des groupes scolaires par les opérateurs culturels. De plus, des circulaires prévoient des mesures encadrant la rentrée scolaire. Quant au protocole de l'accueil temps libre et le protocole de base des opérateurs culturels, ils ont été renforcés. Puisque ces mesures s'appliquent à tous les opérateurs culturels et à toute structure reconnue proposant des activités au public scolaire et qu'elles seront encore rappelées à l'ensemble des opérateurs concernés, je propose, avec ma collègue Caroline Désir, de rétablir la possibilité d'organiser des activités *extra-muros*, en ce compris des activités culturelles. Ma proposition englobe tous les élèves du fondamental et du secondaire, que nous nous trouvions dans une situation de code jaune ou orange, et porte sur l'école et l'accueil temps libre.

Concernant le calendrier, la réunion de préparation du CNS aura lieu ce jeudi avec les ministres de la Culture des autres Communautés. J'en profite, Monsieur Dispa, pour faire une petite incise à la suite de votre intervention. J'en suis désolée, Monsieur Dispa, mais vous êtes à côté de

la plaque! C'est parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué la distance physique entre les bulles de spectateurs d'un mètre et demi à un mètre depuis le 1^{er} septembre que la Flandre a suivi et qu'elle parvient, elle aussi, aujourd'hui, à atteindre des jauges de 60 %.

La Flandre, M. Dispa, nous a demandé notre protocole de base pour retravailler le sien. Si vous avez lu la presse d'hier, cette mesure, qui conjugue la limitation ou la réduction de la distance entre les bulles de spectateurs et la permission de dérogation, permet à certains opérateurs d'atteindre un taux d'occupation de 60 %, voire 70 % dans certains cas. C'est eux-mêmes qui le disent.

Cela me permet d'insister sur des points que j'ai déjà soulevés. Les opérateurs culturels ont fait le maximum pour assurer à leur public et leurs participants un accueil sécurisé dans le respect des règles sanitaires. Ils s'y engagent également avec force auprès des publics scolaires. Les mesures qui permettent la participation d'adultes à des activités culturelles doivent *a fortiori* permettre au public scolaire adolescent, moins fragile, de reprendre simultanément le chemin de l'école et celui des lieux culturels et artistiques. J'invite les enseignants et les équipes pédagogiques à ne pas précipiter les annulations d'abonnements et les sorties qu'ils avaient prévues au programme.

Les sorties culturelles doivent reprendre. J'ajoute même qu'il est indispensable qu'elles reprennent de plus belle. S'il est important que les enfants reprennent le chemin de l'école et retrouvent un cadre plus normalisé pour leurs apprentissages, s'il est important qu'ils puissent rattraper d'éventuels retards ou lacunes, qui les empêcheraient, dans la suite de leur scolarité, d'acquérir l'ensemble des compétences que l'on souhaite leur transmettre, il est également important que les enfants reprennent le cours de leur vie sociale, qu'ils restent ouverts au monde qui les entoure et les questionne, qu'ils s'y frayent un chemin, y trouvent leur place et y développent leurs capacités d'action citoyenne et leur imagination, enfin, qu'ils puissent devenir demain des adultes accomplis et autonomes, autant instruits et créatifs qu'épanouis.

Je termine par un dernier point. Je plaide aujourd'hui pour assurer la viabilité de l'ensemble des opérateurs du secteur culturel, entre autres, les opérateurs et artistes actifs dans le lien unissant les mondes culturel et scolaire. C'est pourquoi je suis favorable à la reprise des activités *extra-muros* et *extra-scolaires*. La survie du monde culturel en dépend. Je plaiderai aussi en faveur du secteur culturel auprès du CNS. Ma détermination est intacte, vous le savez. Le travail se poursuit!

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Mesdames les Ministres, je tiens à vous remercier, au nom du groupe socialiste, pour vos réponses et votre com-

portement responsable. Tout le monde souhaitait que la rentrée scolaire ait lieu, afin que les élèves et le corps enseignant puissent retrouver leurs classes, et cela a été fait.

Cette rentrée était soumise à une condition *sine qua non* que vous avez dû accepter. Il reste désormais à écrire l'histoire, ce qui arrivera rapidement, en fonction de l'évolution de la pandémie.

Toutes les deux, vous avez exprimé votre volonté de réconcilier l'enseignement et la culture le plus rapidement possible; sachez que nous vous soutenons dans ce combat.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Merci, Mesdames les Ministres, pour ce débat et pour les réponses à nos questions. Je trouve que le débat était vraiment intéressant et important, à partir d'un constat qui n'amuse évidemment personne. Nous sommes tous tristes de cette situation, de l'incapacité momentanée des enfants, des jeunes à participer à des activités culturelles dans le cadre scolaire, ou extra-muros pour les élèves du secondaire.

Comme mon chef de groupe, Monsieur Devin, je vous remercie, Mesdames les Ministres, pour vos réponses; en outre, en plus de la qualité du travail, vous donnez l'image de travailler main dans la main, une ministre de la Culture et une ministre de l'Enseignement. Je pense que ce n'est que de cette manière qu'on trouvera des solutions. Vous faites la démonstration que le sujet est pris à bras-le-corps. Nous avons toute confiance en vous deux pour relayer auprès du Conseil national de sécurité (CNS) l'importance de cette question et la nécessaire souplesse attendue autant par les acteurs de l'école que par les acteurs de la culture.

Je partage l'avis exprimé par certains quant à l'importance de la pédagogie. Nous devons être capables d'expliquer pourquoi ces décisions difficiles ont été prises, de les expliquer aux acteurs de l'enseignement comme aux acteurs culturels. C'est ce que vous faites, et je pense que c'est aussi notre travail à tous de relayer ces informations puisque nous avons eu ce débat et que nous en comprenons les tenants et les aboutissants.

Enfin, j'ai l'impression qu'on sort de ce débat avec des pistes positives. J'ai entendu la possibilité de rétablir des activités extra-muros: cela va nous mobiliser. En commission de l'Éducation, nous reprendrons évidemment très vite nos débats et notre suivi sur le PECA, car ce pacte entre la culture et l'école est fondamental. Nous serons créatifs pour trouver des solutions, pour qu'il puisse se développer malgré tout.

M. le président. – La parole est à M. Hardy.

M. Maxime Hardy (PS). – Mesdames les Ministres, je vous remercie pour l'attitude respon-

sable et positive dont vous faites preuve. Je suis convaincu que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son gouvernement ont une influence positive sur les autres niveaux de pouvoir. Le groupe PS sera du côté de la créativité. En effet, la situation ne va pas se débloquer du jour au lendemain, et il faut utiliser tous les outils qui sont à notre disposition – je pense notamment aux nouvelles technologies et à une concertation nouvelle – pour mener à bien ce chantier.

M. le président. – La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, j'aimerais simplement revenir sur vos propos au sujet des activités *extra-muros* qui sont suspendues, à l'exception de celles liées aux programmes scolaires et à la natation. A priori, à part quelques sorties purement de loisir, la plupart des sorties sont liées au programme. Elles sont dès lors utiles puisqu'elles contribuent aux apprentissages. Du coup, je ne comprends donc pas s'il s'agit d'une contradiction ou d'une mauvaise compréhension de la part des directions et des opérateurs culturels. Si cette interdiction ne concerne pas les cours de natation ni les sorties en lien avec le programme scolaire, où est alors le problème sanitaire que vous évoquiez venant d'instances d'un niveau supérieur? Je suis quelque peu étonnée.

M. le président. – Je donne la parole à Mme Pavet

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses. Selon moi, il est indispensable d'envoyer une circulaire par rapport à ce que vous venez de développer. Comme vient de l'expliquer ma collègue, Mme Groppi, il semble y avoir une mauvaise compréhension par rapport à certaines sorties autorisées dont il est fait mention dans la circulaire. C'est important, car les réactions qui nous parviennent ne vont pas du tout dans le sens que vous évoquez. C'est vraiment un blocage quasiment complet.

Pendant ce débat, on a dit qu'il existait, au sein de cette Assemblée, des «yaka». Je me demande qui est visé par cette remarque. Durant cette intervention, on n'a fait que relayer l'inquiétude du secteur, c'est-à-dire des enseignants, des lieux culturels et des travailleurs de la culture. Ceux-là même qui ne sont pas des «yaka», mais plutôt ceux qui vont devoir appliquer les mesures. On sait que cela ne sera pas facile, que c'est une contrainte pour eux. À la fois en termes d'organisation et pour un travail au jour le jour. Et pourtant, ils demandent la reprise des sorties scolaires le plus rapidement possible.

Nous avons pris contact de notre côté avec des médecins et des virologues qui nous ont confirmé que le risque était très limité concernant cette reprise. Certains ont mis en avant l'absurdité de pouvoir prendre le bus pour se rendre à l'école, mais pas au musée. Pourquoi peut-on aller faire du

shopping, mais pas des sorties scolaires? Il est important de garder cela en tête. J'espère que le message que vous porterez sera pris en compte afin qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures entre une activité aussi essentielle que la culture à l'école et d'autres activités d'un autre secteur qui, elles, se déroulent en dehors de l'école.

Si j'ai bien compris votre propos, vous avez plaidé pour une reprise assez rapide. Vous avez appelé les écoles à ne pas annuler les abonnements et, j'ose espérer que vous dites la même chose à tous les lieux qui sont encore aujourd'hui, en train de se demander s'ils annulent des spectacles ou non. Il faut mettre tout cela en *stand-by*, en particulier si une solution risque d'arriver rapidement.

Pour le PTB, cette interdiction doit être purement et simplement levée puisque les lieux culturels et les écoles sont à même d'appliquer les mesures en toute sécurité. Ils en sont tout aussi capables que d'autres secteurs qui ont été cités et auxquels les décideurs semblent faire jusqu'à présent davantage confiance. Il y va de la sauvegarde des emplois et des droits fondamentaux d'accessibilité à la culture pour tous les élèves.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Mesdames les Ministres, vous avez magnifiquement remis les pendules à l'heure et à leur place ceux qui voulaient simplement souffler sur les braises. Ces derniers ont cru tenir quelque chose pour mettre en danger les ministres et la majorité. Je constate d'ailleurs avec ravissement que le ton a quelque peu changé sur certains bancs en l'espace de quelques dizaines de minutes. Madame Pavet, nous ne sommes pas là comme élus pour simplement relayer des préoccupations, qui sont légitimes. Notre rôle, c'est aussi d'expliquer, de faire preuve de pédagogie.

Madame la Ministre de l'Éducation, je voudrais particulièrement vous remercier, car vous avez magnifiquement remis les choses dans leur contexte. L'objectif était vraiment de faire en sorte que les enfants puissent rentrer à l'école, à temps plein et pas à mi-temps. Cette mesure était vraiment essentielle. Je ne dis pas que le lien avec la culture ne l'est pas. Bien entendu, il l'est! Tout le monde est d'accord et nous nous réjouissons des avancées dans ce domaine. Je suis moi-même intervenu plusieurs fois sur cette thématique durant la précédente législature. Franchement, c'est un petit pas pour l'homme et un grand pas pour l'humanité. Nous avons vraiment bien progressé sur cette question-là, notamment avec le PECA.

Mais il fallait faire en sorte, avant toute autre mesure, que les enfants puissent rentrer à l'école. Cela relève du bon sens et du pragmatisme. Je suis ravi d'entendre, avec mes autres collègues de la majorité, que cette situation est temporaire. Tout va être fait pour que, le plus rapidement possible, ces sorties puissent reprendre. Il est responsable de permettre aux corps enseignants, aux direc-

tions, aux acteurs de l'école d'appriivoiser d'abord les nouveaux codes, les nouveaux réflexes. Il était nécessaire de rentrer dans un premier temps, et puis, assez rapidement nous espérons, dans les semaines qui viennent, pouvoir reprendre le chemin des musées et des théâtres.

Monsieur Segers, je ne serai pas aussi bon que vous, qui avez donné un véritable spectacle aujourd'hui, pour souligner tout le bien que la culture peut apporter à l'école. Mesdames les Ministres, je vous remercie pour vos explications très claires. J'espère maintenant que l'incident est clos et que nous pourrons arrêter de pinailler sur des débats qui n'en sont pas. Les activités vont bientôt reprendre. L'engagement a été très clairement énoncé par les ministres.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – Mesdames les Ministres, ainsi vous confirmez les inflexions annoncées par rapport à la décision initiale du 18 août, et je m'en réjouis. Cependant, pour que tous les acteurs de terrain puissent comprendre le cadre dans lequel ils peuvent intervenir, il est important que ces évolutions se traduisent dans des textes clairs et qui soient rapidement communiqués aux acteurs de l'école et aux opérateurs du monde culturel. Sans quoi le flou va subsister et le flou est anxigène.

Madame la Ministre de la Culture, la circulaire du 26 août 2020 de mise à jour des protocoles de déconfinement prévoit que pour les événements assis, la distance de 1,5 m peut être réduite à 1 m ou à un siège entre chaque personne ou bulle de spectateurs. Personne n'a remis en question cette avancée. Mais en Flandre, il y a une avancée beaucoup plus importante. Le secteur revendiquait de pouvoir appliquer la jauge à 60 %, revendication que vous partagiez. Il a eu gain de cause. Cette règle serait beaucoup plus facile à appliquer que la procédure dérogatoire que vous avez adoptée au travers de cette même circulaire. Cette procédure dérogatoire fait en effet intervenir trois instances différentes et crée une procédure d'exception qui, sur le terrain, pose des problèmes. Faites encore un effort! Acceptez d'appliquer cette règle comme en Flandre. Elle donnera enfin des perspectives générales et claires au secteur. Une procédure dérogatoire pourrait toutefois être conservée pour les acteurs ou les lieux culturels qui voudraient aller au-delà de la jauge de 60 %.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Mesdames les Ministres, je regrette que nous ne puissions creuser davantage la proposition que nous vous avons adressée. Une grande partie des artistes sont diplômés d'une école supérieure des arts et sont donc détenteurs d'un titre pédagogique; il y a donc vraiment quelque chose à faire de ce côté.

Par ailleurs, on entend de plus en plus dire que nous sommes parvenus à organiser une rentrée «normale». Ce n'est pas le cas. Les enfants et les jeunes portent un masque toute la journée et ils n'ont pas l'occasion d'entretenir des liens extrascolaires à travers des activités potentiellement sources de motivation. En outre, il faut bien comprendre que les règles qui leur sont imposées ne sont pas toujours faciles à comprendre, par exemple lorsqu'ils constatent une contradiction entre le bus bondé et l'interdiction d'une sortie culturelle ou scientifique.

Enfin, nous n'avons pas abordé la question de l'impact économique subi par les autocaristes, qui se retrouvent totalement à l'arrêt en raison de cette mesure. Je ne manquerai pas d'évoquer le sujet au niveau du parlement wallon, mais il y a là aussi un travail à réaliser et nous devons en être conscients.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Restons unis sur cette notion du lien entre la culture et l'école! Cela me paraît important même si je comprends que certaines tensions interviennent du fait de nos idéologies différentes. J'ai entendu la ministre dire que, si elle pouvait lever les restrictions, elle le ferait. Je lui tire mon chapeau: ça, c'est de la responsabilité politique! Je tire mon chapeau pour cette prise de conscience générale! J'aimerais que la société civile en ait connaissance. Si nos échanges sont libres et ouverts, si nos explications sont importantes, si notre travail sur le terrain nous permet d'échanger, il y a aussi une question à se poser sur la publicité de nos travaux au regard des débats que nous avons eus aujourd'hui.

Nous avons insisté sur les droits de l'enfant. Il faut retaper sur le clou de manière permanente. Nous sommes dans une logique de progressivité. Ces pas progressifs autoriseront des reprises d'éducation, de culture... Changer tout du jour au lendemain sous un coup de baguette magique ne fonctionne pas! Ce n'est pas démocratique! La démocratie se construit avec l'ensemble des parties prenantes!

Nous avons également entendu des «yaka». Dans trois minutes, nous allons analyser une motion qui demande de reprendre toutes les activités en l'état. Chers collègues du PTB, je vous exhorte à retirer votre projet de motion et à être dans la nuance! La démocratie exige de construire en fonction des parties prenantes et des échanges tenus, des risques existants et des données disponibles. Arrêtez d'instrumentaliser les populations et de dire qu'il suffit de supprimer les restrictions et de reprendre les activités. Seuls les États autoritaires fonctionnent de cette manière! Arrêtez de pointer toujours ce qui ne fonctionne pas! Il y a un élan démocratique et une unité qui se dégage, mais votre choix est de ne pas nous rejoindre! Votre choix est d'être dans le refus!

Ce n'est pas notre choix de démocrates! Ce que nous voulons, nous, c'est construire une société où, après avoir écouté ce que les experts et les autres Communautés ont à dire, nous aboutissons à une solution partagée! Notre rôle de parlementaires est de préférer l'information à l'instrumentalisation de témoignages. Je dispose exactement des mêmes témoignages que ceux que vous avez livrés! Croyez-vous que je vais citer des noms ici et pointer des personnes!

Si vous voulez construire une vraie démocratie, si vous voulez que les citoyens soient responsables, si vous défendez tellement la culture à l'école parce que celle-ci permet de former de futurs citoyens responsables et solidaires, adoptez une attitude d'ouverture et de dialogue, plutôt que de contradiction systématique et de simplisme! C'est épuisant!

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Mesdames les Ministres, je ne crois pas avoir cité d'associations ou d'avoir dit «yaka». Comme certains collègues, je me suis appesantie sur le constat que les précautions sanitaires sont mieux respectées dans les lieux culturels que dans les transports en commun. Vous avez aussi, l'une et l'autre, évoqué le droit fondamental à la culture dont est titulaire chaque élève, en ce compris ceux du secondaire. Vous avez plaidé en faveur d'une reprise des activités extra-muros. Nous nous en réjouissons tous.

Avant cela, j'avais envie de vous dire de ne pas vous faire les thuriféraires d'un groupe d'experts. Comme je l'ai dit hier en réunion de la commission de la Culture, les citoyens attendent de ceux qui les gouvernent des décisions cohérentes, courageuses et responsables, parfois franchies de ce que peuvent décider les experts. Les sorties culturelles et les rencontres avec les artistes sont autant d'occasions de constater la juste place qu'occupent les arts et la culture comme fondations dans les apprentissages. Les opérateurs culturels se sont organisés pour que les élèves puissent en bénéficier en toute sécurité. Nos jeunes en ont besoin aujourd'hui plus que jamais.

Monsieur Segers, en écho à la fin de votre précédente intervention, aussi en hommage à un philosophe du 16^e siècle et encore en hommage à un autre chanteur belge, aujourd'hui décédé, je terminerai cette intervention par une phrase de Montaigne qui me semble d'une vibrante actualité dans notre débat: «L'élève n'est pas un vase qu'on remplit, mais un feu qu'on allume».

7 Projets de motion

7.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias, et des Droits des femmes, ce 8 septembre 2020, d'une part, par Mme Pavet, Mme Bernard, M. Liradelfo et Mme Lekane et, d'autre part, par M. Segers, Mme Emmery et M. Maroy, en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déconfinement du secteur culturel et perspectives».

Je vous rappelle que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l'auteur principal de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les propos entendus aujourd'hui semblent aller dans le bon sens, en faveur des mouvements qui se mobilisent pour obtenir des avancées, notamment la levée des interdictions des sorties culturelles. Le débat était intéressant.

Je tiens cependant à dire qu'il est assez curieux, pour ne pas dire contradictoire, d'avoir affaire à quelqu'un qui s'énervait sur moi tout en me demandant de dialoguer calmement. Je vais rester calme et essayer d'être constructive.

Monsieur Segers, vous vouliez insister aujourd'hui sur l'importance du lien entre école et culture. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Par contre, il existe des divergences sur la manière de gérer la crise, notamment sur la façon dont les sorties scolaires vont reprendre concrètement. Nous avons clairement exprimé notre point de vue à ce sujet durant le débat.

Je relève aussi des convergences, mais nous ne nous étendrons pas sur celles-ci, car ce n'est pas de cela que le secteur culturel a besoin. Des intentions ont été définies. Nous voudrions les voir se concrétiser. Inscrivons donc cette volonté, qui semble unanime de surcroît, en allant plus loin que le débat. Personne ne lira dans son intégralité le compte rendu de cette longue discussion, mais le public pourra s'informer du vote.

Notre motion propose au gouvernement de lever l'interdiction des sorties scolaires pour les élèves de l'enseignement secondaire. Elle demande aussi que soient communiqués aux établissements scolaires et aux opérateurs culturels les consignes sanitaires à respecter pour que les sorties scolaires se déroulent dans un cadre sécurisé. Ces consignes, qui restent à écrire, peuvent contenir divers éléments, notamment l'avis que vous allez recevoir des experts par rapport à cette proposition de reprise des sorties scolaires.

Enfin, nous demandons que les établissements scolaires puissent convenir avec les opérateurs culturels, en tenant compte de leurs expertises respectives, de la façon d'organiser au mieux ces sorties scolaires.

Il doit être possible de s'entendre sur ces points. Nous maintenons notre motion en espérant que cette assemblée donnera son avis et la votera.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je souhaite dire à M. Segers qu'il a le droit de ne pas être d'accord avec nous et même d'être fâché contre nous! Mais il n'a pas le droit de sous-entendre que lui est démocrate et que nous ne le sommes pas! Je ne peux pas l'accepter!

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Président, le groupe Ecolo voudrait finalement s'exprimer sur la première motion. M. Lux souhaiterait donc le faire lors des deux minutes qui lui sont accordées. Je pourrai ensuite m'exprimer sur la deuxième motion.

M. le président. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je prends la parole au nom de mon groupe afin de contextualiser le dépôt de cette motion pure et simple. Cette motion est abondamment argumentée.

Un élément qu'il nous semblait important de détailler est la méthode. La démarche que nous avons vue de la part du groupe PTB hier est en effet particulière et il serait bon que nous nous arrêtions collectivement un instant sur celle-ci. Vous connaissez notre attachement au débat, à l'échange et à la diversité des points de vue. Dans notre Assemblée, comme à tous les niveaux, nous n'avons eu de cesse de le défendre. Mais pour le groupe Écolo, un débat démocratique doit s'organiser dans le respect de règles communes et décidées collectivement, qui permettent de fonctionner ensemble et de discuter de manière féconde des projets qui sont, c'est heureux, parfois diamétralement opposés.

Techniquement, chaque parlementaire est libre de déposer une motion à la conclusion d'une interpellation. Cette possibilité répond au droit au débat auquel nous tenons et est d'ailleurs prévue dans notre règlement. Toutefois, je trouve étonnant qu'une députée dépose une motion sur un sujet différent de celui abordé dans l'interpellation avant même que le débat prévu sur le sujet et relatif à la motion ait pu se tenir. Ce qui me heurte dans cette démarche est le jeu avec les règles à des fins plutôt dogmatiques, alors même que le sujet de l'interpellation aborde l'éducation, la citoyenneté et l'émancipation par l'art et la culture.

Pour mon groupe, le dépôt de cette motion a été fait au mépris non seulement des règles collectives, mais surtout du débat qui avait été prévu et

décidé collectivement. Je ne m'attarderai pas sur le fond de cette motion; néanmoins, je souhaiterais parler du vrai enjeu de la question: le chemin à parcourir pour atteindre ce retour à la normale que nous souhaitons tous. Je tiens à rappeler les propos de M. Segers: nous avons pleine confiance en notre gouvernement et en nos ministres Bénédictine Linard et Caroline Désir pour tracer ce chemin et aboutir de manière cohérente à une reprise globale.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (cdH). – En tant qu'auteur de l'interpellation qui a suscité ce débat, je me réjouis de constater que certains politiques ont déposé des motions dans un sens comme dans l'autre. En revanche, je n'en ai pas déposé, car je suis sans illusion sur leur portée réelle. Nous ne voterons d'ailleurs ni pour l'une ni pour l'autre. Au-delà de ce qui figure dans des documents de ce type, il me paraît en effet plus important de poursuivre le combat, les uns et les autres, en nous interpellant, en faisant avancer la réflexion.

L'interpellation, les questions qui ont été posées, le débat qui a été ouvert aujourd'hui ont porté leurs fruits puisque nous constatons des inflexions, des évolutions. Nous allons poursuivre ce combat-là. Pas par le biais de motions, mais plutôt en continuant à écouter le secteur, à entendre ses revendications et à tenter de les relayer autant que possible pour que nous puissions, *in fine*, non pas adopter des textes avec des mots, mais accoucher de décisions précises, concrètes, pragmatiques, qui ont un effet réel sur le terrain.

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je souhaiterais m'exprimer sur la motion du PTB, parce que je ne veux pas me taire sur ce qui s'est passé en commission. Comme l'a dit M. Lux, le PTB, en la personne de Mme Pavet, s'est joint à une interpellation développée par M. Dispa, laquelle ne portait pas sur les sorties scolaires, même s'il avait brièvement effleuré le sujet. Notre collègue, Mme Pavet, s'est jointe à cette interpellation qui portait... sur le lien culture-école et sur l'interdiction des sorties culturelles! Et ce, alors que la Conférence des présidents avait décidé, au vu de la série de questions orales déposées par tous les groupes sur les sorties culturelles, d'en faire un débat thématique aujourd'hui.

J'entends donc dénoncer très clairement l'attitude du PTB, qui manipule le règlement et qui a déposé de surcroît cette motion avant même d'avoir entendu la réponse de la ministre Linard, ce qui prouve que tout était préparé. Monsieur Segers, je vous admire d'avoir encore l'espoir de convaincre le PTB! Ce qui me fait rire, c'est que vous avez négocié pendant plusieurs semaines avec eux pour tenter de constituer une majorité! Mais ça, c'est juste pour la *private joke*!

Monsieur le Président, il y a des leçons à tirer de ce qui s'est passé parce que ce n'est pas normal du tout: quand le Bureau décide d'organiser un débat thématique, ce n'est pas pour qu'on se joigne à une interpellation pour faire le débat avant le débat et déposer une motion! Je ne trouve pas ce procédé très correct.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je souhaiterais m'exprimer brièvement sur la motion pure et simple.

M. le président. – Vous pourrez vous exprimer au sujet de la motion pure et simple juste après. Cependant, vous avez le droit de vous exprimer pendant deux minutes sur la première motion, à la suite du commentaire laissé par l'auteur principal.

Mme Alice Bernard (PTB). – Mais je voudrais m'exprimer sur la motion pure et simple.

M. le président. – D'accord, on y vient. Y a-t-il encore des demandes de prise de parole? Non? Nous allons alors passer à la motion pure et simple.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Puisque nous sommes dans le débat, je vous rappelle, Monsieur Maroy, que nous n'avons pas négocié avec le PTB. Ce sont eux qui ont refusé de venir discuter. C'est un premier élément, pour la boutade.

Sur cette motion pure et simple et sur le débat que nous avons aujourd'hui, c'est ça la démocratie: accepter que le débat puisse revenir et qu'un puisse être traité en débat thématique. La logique parlementaire, la logique du débat et la logique de mon emportement sont là aussi. Je me sens tiraillé par certaines prises d'attitudes, donc je suis en questionnement.

Croyez bien, Monsieur Kerckhofs, que je ne suis pas d'avis que vous n'êtes pas démocrate. Je réponds ainsi à la question que vous me posez directement. Je vous parle de l'attitude globale qu'adopte le groupe PTB et qui m'interpelle.

Il faut aussi comprendre cette motion pure et simple: notre Parlement a besoin qu'on le respecte. Quand la Conférence des présidents décide de fusionner un ensemble des questions en un débat thématique et que tous les groupes adhèrent à cette décision, je respecte ce choix et j'aimerais que chacun le respecte. Rien que cette question me préoccupe vraiment.

Tout espace est propice au débat: les commissions, la séance plénière et, à l'extérieur, les débats citoyens. Nous devons choyer cette possibilité. Pour ma part, j'ai mal dormi cette nuit, tout simplement parce que cette motion me préoccupe. Je ne veux pas supprimer votre parole. Je me pose juste la question de savoir si le règlement est

malmené. SI oui, pourquoi l'est-il? Comprenez mon point de vue!

Si une correction doit être apportée au règlement, à un moment donné, et si cette correction permet un meilleur débat dans les balises réglementaires, je suis preneur.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je ne vois pas de contradiction entre la tenue d'un débat thématique, d'une part, et l'opportunité de se prononcer sur une motion, d'autre part. Les deux font partie de l'exercice de la démocratie. Nous devons pouvoir avoir des échanges très intéressants, comme ce fut le cas cet après-midi. Nous avons constaté des avancées. Se prononcer à un moment donné sur des propositions précises n'empêche pas de conclure le débat ou même d'anticiper une discussion. La motion pure et simple ne le permet pas.

Dans d'autres parlements et à d'autres époques, lorsque vous n'étiez pas dans la majorité, vous avez, Messieurs et Mesdames les Députés du groupe Ecolo, pris position contre les motions pures et simples parce qu'elles empêchent le débat et les prises de position. Le groupe MR a fait de même, nous l'avons rappelé au Parlement wallon la semaine dernière.

Selon moi, cette pratique des motions pures et simples est en fait un acte antidémocratique. Voilà le problème auquel nous sommes confrontés. Il faudra sans doute modifier le règlement de ce Parlement. Nous n'avons du reste pas manipulé ce règlement. Nous n'avons fait qu'utiliser les différentes possibilités qu'il offre pour pouvoir mener des débats et prendre position. Il n'y a pas de mal à cela. Le moment est venu de voter et on verra comment les uns et les autres se positionnent sur la question qui nous occupe aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Si tout le monde a eu l'occasion de lire notre projet de motion pure et simple, chacun aura pu constater qu'elle est abondamment argumentée. Nous avons jugé important de le faire pour montrer notre volonté d'éclaircir le propos et de favoriser le débat parlementaire.

M. le président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Une brève incise: je n'ai jamais entendu parler aussi longtemps pour une motion pure et simple.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par M. Segers, Mme Emmery et M. Maroy.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

62 membres ont répondu oui.

26 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont voté pour: Mme Anne Laffut, Mme Margaux De Ré, M. Mauro Lenzini, Mme Véronique Durenne, M. Laurent Agache, Mme Diana Nikolic, M. Olivier Bierin, M. Yves Evrard, M. Mourad Sahli, M. Jean-Pierre Lepine, M. Matthieu Daele, M. Christophe Collignon, M. Nicolas Tzanetatos, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Stéphane Hazée, M. Jean-Philippe Florent, M. Dimitri Legasse, M. Paul Furlan, M. Manu Disabato, Mme Alexia Bertrand, M. Nicolas Janssen, M. Manu Douette, Mme Fatima Ahallouch, Mme Françoise Mathieux, M. Rodrigue Demeuse, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Nadia El Yousfi, M. Rudy Demotte, M. Philippe Courard, M. Jean-Charles Luperto, M. Laurent Devin, Mme Françoise Schepmans, M. Jean-Paul Wahl, M. Philippe Dordrimont, M. Matteo Segers, Mme Hélène Ryckmans, M. André Frédéric, Mme Joëlle Kapompolé, Mme Isabelle Emmery, Mme Sophie Pécriaux, M. Michele Di Mattia, M. Eddy Fontaine, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Christophe Clerisy, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Véronica Cremasco, Mme Jacqueline Galant, M. Olivier Maroy, M. Hervé Cornillie, M. Frédérick Bottin, Mme Rachel Sobry, M. Charles Gardier, M. Pierre-Yves Lux, Mme Valérie Delporte, M. Laurent Heyvaert, M. Maxime Hardy, M. Laurent Hardy, Mme Sabine Roberty, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Thierry Witsel.

Ont voté non: M. John Beugnies, M. Luc Vancauwenberge, Mme Anouk Vandevoorde, M. Samuel Nemes, Mme Laure Lekane, M. André Antoine, M. Germain Mugemangango, M. Antoine Hermant, M. Julien Liradelfo, M. Michaël Vossaert, Mme Marie-Martine Schyns, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Alda Greoli, M. René Collin, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Alice Bernard, Mme Amadine Pavet, Mme Elisa Groppi, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. Julien Matagne, Mme Gladys Kazadi, M. Benoît Dispa, Mme Joëlle Maison, M. Jori Dupont.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Éducation, ce 8 septembre 2020, d'une part, par Mme Groppi, M. Beugnies, M. Mugemangango, Mme Bernard et Mme Pavet et, d'autre part, par Mme Chabbert, M. Soiresse Njall et Mme Galant, en conclusion de l'interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Extension de la gratuité des fournitures scolaires à la deuxième maternelle et au-delà».

La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le projet de motion porte sur l'instauration d'un kit de rentrée. Vous le savez, avec le coronavirus, les pertes de

revenus et d'emplois, la crise sociale touchent de plus en plus de foyers. Le mois de septembre a toujours été difficile pour les familles, suite aux frais engendrés par l'achat du matériel scolaire, mais il est encore plus difficile aujourd'hui, comme l'a rappelé la Ligue des familles.

Une famille sur deux avec enfants a des difficultés à joindre les deux bouts. C'est la raison pour laquelle un kit de rentrée a été mis en place pour les premières et deuxième années de maternelle. Il sera aussi appliqué pour les troisièmes années maternelles l'année prochaine. C'est une très belle avancée dont nous nous félicitons. Cependant, comme le demande la Ligue des familles, il nous faut avancer plus rapidement et étendre cette mesure à tout l'enseignement primaire et secondaire.

C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion. Nous demandons que la Fédération Wallonie-Bruxelles finance un kit de rentrée pour toutes les années de l'enseignement obligatoire. Ce dernier comprendra le matériel de base et sera gratuit pour tous les élèves. C'est une mesure nécessaire pour atteindre la gratuité de l'enseignement. Nous regrettons que la majorité ait déposé une motion simple de passage à l'ordre du jour, empêchant de cette manière le déroulement d'un débat serein et le positionnement par un vote. C'est culotté de votre part, en sachant que vous avez passé l'après-midi à défendre la démocratie.

Les partis PS, Ecolo et MR, défendent leur position, car la mesure, demandée par la motion que j'ai déposée, va être planifiée et qu'il faut rester dans le cadre de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, les familles sont en difficulté en ce moment même. Leur situation s'empire de semaine en semaine avec la crise sociale. Rappelons également qu'elles doivent se fournir en masques. C'est maintenant qu'il faut avancer. Il est temps que le gouvernement investisse pour faire de ce droit à l'enseignement gratuit une réalité. Vous pouvez compter sur le PTB pour continuer à se battre pour la gratuité scolaire.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre de l'Éducation, hier nous avons été plusieurs à vous interpellier sur la gratuité scolaire à partir de constats connus. L'école n'est pas gratuite aujourd'hui; elle devrait pourtant l'être. Oui, de nombreuses familles sont en difficulté pour payer leurs frais. Oui, elles le sont encore plus cette année avec la crise Covid-19. Oui, cette situation nous heurte et nous mobilise tous pleinement, particulièrement mon groupe, et je veux le redire ici aujourd'hui. Sur ces constats, nous sommes tous d'accord.

Nous connaissons tous, je fais référence à votre motion, le cadre légal qui entoure la gratuité

scolaire. Nous connaissons la Convention internationale des droits de l'enfant et l'article 24 de la Constitution et l'article 100 du Décret «Missions», etc. Nous connaissons les constats, le cadre légal. Par rapport à cela, vous avez fait état hier, à la suite de nos questions, des mesures en cours ou déjà terminées. Mes collègues du PTB vous demandent de considérer les revendications de la Ligue des familles, ce qui semble être franchement une excellente idée. Rapidement, je vais les mettre en lien avec vos réponses d'hier.

La Ligue des familles demande une meilleure information des parents sur les règles concernant les frais scolaires. Vous nous avez présenté un plan de communication avec notamment la remise d'un document dans le cartable de chaque enfant. C'est concret. La Ligue demande de sensibiliser les enseignants et les directions. Un travail de réécriture des circulaires a été fait pour clarifier les choses; c'était nécessaire, cela été fait. La Ligue demande une extension des fournitures scolaires gratuites à la troisième année de l'enseignement maternel. La réponse est claire: cela sera fait à la prochaine rentrée. Un groupe de travail planche sur l'extension aux classes de l'enseignement primaire pour les années suivantes. La Ligue des familles veut des plafonds pour encadrer les activités sportives et les voyages scolaires ou culturels. Là aussi, un groupe de travail étudie la question. La Ligue veut un renforcement des contrôles. De nouveau, vous nous dites que l'administration est en train d'étudier les modalités concrètes de ceux-ci. Enfin, la Ligue demande un vrai financement des mesures de gratuité. C'est le cas: un forfait de 60 euros est donné en enseignement maternel. De plus, des nouveaux budgets sont prévus pour la prochaine rentrée de 2021.

Si je résume: gratuité des fournitures scolaires, plafonnement, contrôles, financement. C'est fait ou c'est en cours! Ces mesures témoignent, me semble-t-il, de la volonté du gouvernement de faire une priorité de ces questions et de poser surtout des actes concrets. C'est ce que les familles attendent des décisions politiques relatives aux écoles et à la gratuité. Alors oui, c'est en cours, oui, nous aimerions que cela aille plus vite, avoir une baguette magique et des millions pour que tout soit gratuit. Nous savons toutefois que cela n'est pas possible. La gratuité ne se fera que progressivement et par étape. Donc, laissons le gouvernement poursuivre son travail qui, je pense l'avoir démontré, va dans le bon sens.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion pure et simple. Les parents, les élèves et les familles attendent des réponses concrètes et c'est ce que fait ce gouvernement. Nous lui apportons tout notre soutien.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Tout d'abord, je suis agréablement surprise de voir Mme Chabbert en première signataire de la motion pure et simple. Ensuite, j'aimerais justifier l'abstention du cdH vis-à-vis de la motion pure et simple, non pas parce qu'elle n'est pas bien argumentée, mais parce qu'à travers ce plan qui s'articule autour de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, il y a une cohésion entre les espoirs créés et ceux revendiqués par la Ligue des familles. Je tiens donc à souligner ici une nouvelle fois la cohérence et la continuité des visées politiques de Mmes Schyns et Désir. Par ailleurs, nous estimons qu'il est essentiel de se donner des priorités par rapport à cette gratuité, à laquelle nous aspirons nous aussi. Mais dans le cas présent, ces deux motions ne sont pas antinomiques: elles se succèdent dans le temps. C'est pourquoi nous marquerons notre abstention que je qualifierais de positive.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme Chabbert, M. Soiresse Njall et Mme Galant.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

60 membres ont répondu oui.

13 membres ont répondu non.

13 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont voté pour: M. Thierry Witsel, Mme Anne Laffut, Mme Margaux De Ré, M. Mauro Lenzini, Mme Véronique Durenne M. Laurent Agache, Mme Diana Nikolic, M. Olivier Bierin, M. Yves Evrard, M. Mourad Sahli, M. Jean-Pierre Lepine, M. Matthieu Daele, M. Christophe Collignon, M. Nicolas Tzanetatos, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Stéphane Hazée, M. Jean-Philippe Florent, M. Dimitri Legasse, M. Paul Furlan, M. Manu Disabato, Mme Alexia Bertrand, M. Nicolas Janssen, M. Manu Douette, Mme Fatima Ahallouch, Mme Françoise Mathieux, M. Rodrigue Demeuse, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Nadia El Yousfi, M. Rudy Demotte, M. Philippe Courard, M. Jean-Charles Luperto, M. Laurent Devin, Mme Françoise Schepmans, M. Jean-Paul Wahl, M. Philippe Dordrimont, M. Matteo Segers, Mme Hélène Ryckmans, M. André Frédéric, Mme Joëlle Kapompolé, Mme Isabelle Emmery, Mme Sophie Péciaux, M. Michele Di Mattia, M. Eddy Fontaine, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Christophe Clercy, M. Calvin Soiresse Njall, Mme Véronica Cremasco, Mme Jacqueline Galant, M. Olivier Maroy, M. Hervé Cornillie, M. Frédéric Bottin, Mme Rachel Sobry, M. Charles Gardier, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Pierre-Yves Lux, Mme Valérie Delporte, M. Laurent Heyvaert,

M. Maxime Hardy, M. Laurent Hardy,
Mme Sabine Roberty.

Ont voté non: M. John Beugnies,
Mme Anouk Vandevoorde, M. Samuel Nemes,
Mme Laure Lekane, M. Germain Mugemangango,
M. Antoine Hermant, M. Julien Liradelfo,
M. Mohamed Ouriaghli, M. Jean-Pierre
Kerckohfs, Mme Alice Bernard, Mme Amadine
Pavet, Mme Elisa Groppi, M. Jori Dupont.

Se sont abstenus: M. André Antoine,
M. Michaël Vossaert, Mme Marie-Martine
Schyns, Mme Alda Greoli, M. René Collin,
Mme Mathilde Vandorpe, Mme Anne-Catherine
Goffinet, M. Julien Matagne, Mme Gladys Kaza-
di, M. Benoît Dispa, Mme Joëlle Maison,
M. Christophe Magdalijs, M. Christophe Bastin.

M. le président. – Nous sommes arrivés au
terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h35.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Ar- ticle 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions
écrites ont été adressées:

– au ministre Jeholet, par MM. Di Mattia,
Ouriaghli, Lepine et Bastin;

– à la ministre Linard, par MM. Maroy et
Witsel;

– à la ministre Glatigny, par Demeuse, Bastin
et Collin;

– à la ministre Désir, par Mme Vandorpe.

VERSION PROVISOIRE